

COMMISSION SPECIALE
CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT
INDEPENDANT DU CONGO (1885-
1908) ET LE PASSE COLONIAL DE
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-
1960), AU RWANDA ET AU
BURUNDI (1919-1962), SES
CONSEQUENCES ET LES SUITES
QU'IL CONVIENT D'Y RESERVER

du

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE
BELAST MET HET ONDERZOEK
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-
1908) EN HET BELGISCH
KOLONIAAL VERLEDEN IN
CONGO (1908-1960), RWANDA EN
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT
HIERVAN EN DE GEVOLGEN DIE
HIERAAN DIENEN GEGEVEN TE
WORDEN

van

MAANDAG 26 SEPTEMBER 2022

Namiddag

La réunion publique de commission est ouverte à 13 h 38 et présidée par M. Wouter De Vriendt. De openbare commissievergadering wordt geopend om 13.38 uur en voorgezeten door de heer Wouter De Vriendt.

Audition sur la réparation vers l'avenir au niveau international de:

- M. Johan Swinnen (ambassadeur honoraire);
 - Prof. Laurent Licata (Centre de Recherche en Psychologie Sociale et Interculturelle, ULB);
 - M. Pierre Vincke (auteur);
 - M. Emmanuel Klimis (CReSPo, Centre de recherche en science politique, Université Saint-Louis – Bruxelles);
 - M. Patrick Mudekerera (auteur);
 - M. Romain Landmeters (enseignant en sciences humaines, Université Saint-Louis – Bruxelles);
 - Dr. Raoul Donge (président de la Plateforme Diaspora Afro-européenne);
 - M. Patrick Charlier et Mme Els Keytsman (directeurs Unia);
 - Mme Sybille Cishahayo (chargée de projet Coopération Education Culture, CEC).
- Hoorzitting over het herstel t.a.v. de toekomst op internationaal niveau met:**
- de heer Johan Swinnen (ere-ambassadeur);
 - Prof. Laurent Licata (Centre de Recherche en Psychologie Sociale et Interculturelle, ULB);
 - de heer Pierre Vincke (auteur);
 - de heer Emmanuel Klimis (CReSPo, Centre de recherche en science politique, Université Saint-Louis – Bruxelles);
 - de heer Patrick Mudekerera (auteur);

- de heer Romain Landmeters (docent humane wetenschappen, Université Saint-Louis – Bruxelles);
- Dr. Raoul Donge (voorzitter van het Afro-Europees Diaspora Platform);
- de heer Patrick Charlier en mevrouw Els Keytsman (directeurs Unia);
- mevrouw Sybille Cishahayo (projectleider Coopération Education Culture, CEC).

De **voorzitter**: Goedemiddag, collega's. We zijn aanbeland bij de laatste hoorzittingen van de werkzaamheden van onze bijzondere commissie voor het koloniaal verleden. Tot op heden werden er ongeveer 150 personen en organisaties gehoord in het Parlement. De eerste expertengroep heeft ook een heleboel consultaties gedaan en ook de huidige expertengroep heeft haar netwerk aangesproken. We hebben met een delegatie van de commissie een werkbezoek gebracht aan de regio, waar we een heleboel personen en organisaties hebben ontmoet. Op die manier is een divers scala aan meningen en expertises aan bod gekomen om onze werkzaamheden te inspireren en van gespreksstof te voorzien.

Vandaag houden we de laatste reeks hoorzittingen in het kader van het herstel ten aanzien van de toekomst, met de focus op het internationale niveau. De sprekers die vandaag aan bod komen, zijn ofwel fysiek aanwezig, ofwel per videoverbinding. Ik wil hen bij voorbaat bedanken voor hun bereidheid en engagement om hun inzichten te delen. Ik geef het woord aan de eerste

spreker, ereambassadeur Johan Swinnen.

Johan Swinnen: Dank u wel, mijnheer de voorzitter. Ik wil u en de dames en heren van de bijzondere commissie danken voor de gelegenheid die me geboden wordt om enkele bevindingen en beschouwingen met u te delen over ons koloniale verleden en uiteraard ook over de toekomst van onze relaties.

Van bij de aanvang van dit getuigenis wens ik te benadrukken dat mijn reflecties en suggesties voortspruiten uit een intense ervaring in drie diplomatieke posten, die toevallig ook de landen zijn waar België voogdij- en koloniale verantwoordelijkheid heeft gedragen. Het gaat om Bujumbura, waar ik enkele jaren na de genocide van 1972 als jonge diplomaat van start ging, Kigali, waar ik de prelude en het begin van de genocide van 1994 meemaakte, en Kinshasa, van 2004 tot 2008, waar ik een bevoorrechte getuige was van het overgangsproces dat de eerste pluralistische en democratische verkiezingen sinds de onafhankelijkheid mogelijk maakte. Ik beleefde dus telkens belangrijke postkoloniale scharniermomenten in Afrika.

In elke post onderhield ik nauwe contacten, met het establishment uiteraard, maar ook met het maatschappelijk middenveld, met academische kringen, met het zakenleven, met het kerkelijk milieu, met cultuurdragers, met de media, alsook met de betrokken gesprekspartners in België, Europa en elders, en met EU- en VN-verantwoordelijken.

Die interesse en contacten werden ook onderhouden in andere diplomatieke posten, bijvoorbeeld bij de VN in New York, en zeker tijdens mijn opdrachten als woordvoerder van Buitenlandse Zaken en diplomatiek adviseur van de eerste minister.

Ook vandaag nog, zelfs al ben ik meer dan tien jaar gepensioneerd, blijf ik actief en intensief betrokken, vanuit diverse verantwoordelijkheden. Via persoonlijke contacten wil ik zo goed mogelijk inzicht verwerven in wat er leeft, wat er zich achter de schermen afspeelt, waar er opportuniteiten schuilen. U zult me toestaan dat ik die attitude met een boutade verklaar: eens diplomaat, altijd diplomaat...

Laat me daar nog aan toevoegen dat ik ook gedreven word door een persoonlijke, bijna obsessievolle drang voor speurwerk naar waarheid en gerechtigheid, en voor respect voor nuance. Een instelling die ik ook hier in dit forum uiterst belangrijk vind en waardeer.

Inderdaad, ik blijf mezelf overtuigen van het grote belang van “nuancering”, als men tot blijvende en constructieve resultaten wil komen in de toekomst. Zo wil ik meteen duidelijk maken dat nuancering helemaal niks te maken heeft met vergoelijking, integendeel! Als men eerlijke inspanning levert om de historische waarheid op te sporen, uit te leggen, aan te vullen, of men zich zelfs waagt aan het corrigeren van de geschiedschrijving, als men probeert er evenwichtige en duurzame oplossingen aan vast te knopen, vindt ik het erg als een dergelijke oefening wordt gedegradeerd tot een poging om onbetwistbare wantoestanden van het verleden te vergoelijken.

Voor mij gaat het in hoofdzaak om het verzekeren van een toekomstgerichte aanpak voor een nieuwe, mature en dynamische relatie.

Wij – Belgen, maar ook Congolezen, Rwandezen en Burundezen – streven het best samen naar objectieve en eerlijke waarheidsvinding om zo goed mogelijk in het reine te komen met ons gedeeld verleden en ons te bevrijden van een aantal misverstanden, obsessies, vooroordelen, waanvoorstellingen, complexen, mythes, frustraties.

Dan pas kunnen we werken aan een nieuwe relatie, een proces op gang brengen dat veel meer doordrenkt is met respect en vertrouwen. Dan kunnen we ook met meer maturiteit, met meer ambitie en solidaire complicité de geweldige uitdagingen te lijf gaan die in een multipolaire wereld rijzen en waarin wij Belgen, Europeanen en Afrikanen een plaats moeten vinden en een rol van betekenis kunnen spelen.

De eerlijke waarheidsvinding die simplismen en polariserende *pensées uniques* schuwt, is de verplichte passage naar die volwassen relatie. Zij zal ons in staat stellen ons in te zetten op een toekomstgerichte benadering en aanpak. Een historische oefening zal louterend werken. Die loutering zal ons vertrouwen in elkaar en in onze gezamenlijke toekomst een boost geven en ons inspireren voor het nemen van initiatieven en maatregelen die ons veel verder brengen en veel beter onze gezamenlijke belangen dienen dan een te weinig doordachte vereffening van de financiële rekeningen uit het verleden.

Trouwens, het is nog zeer de vraag of we dat verleden kunnen opklaren en op een accurate en becijferde manier de verantwoordelijkheden kunnen vastleggen. Het zou toch jammer zijn als we ons gaan vastrijden in de onmogelijke speurtocht naar consensus en de kans missen om

een positief momentum tot stand te brengen dat plaatsmaakt voor een breed platform, een stevige lanceerbasis voor een dynamisch en duurzaam samenwerkingsproces.

Zie daar, volgens mij, mijnheer de voorzitter, een terechte en actuele bekommernis.

De brief en het discours van Koning Filip tonen aan dat een positieve en bevrijdende evolutie in onze relaties mogelijk is. Er bestaat immers een onderliggende zekerheid van sterke, wederzijdse belangstelling en vertrouwen tussen de betrokken naties en volkeren. Onze gezamenlijke geschiedenis leidt, in ups en downs, qua intensiteit en beleidsinitiatieven tot een blijvende, emotionele verbondenheid en fascinatie.

Er liggen ongetwijfeld heel wat voetangels en klemmen in het debat dat sinds enkele jaren over ons koloniale verleden gevoerd wordt. Ik wil, met uw goedvinden, enkele van die valstrikken of risico's omschrijven. Ik wil echter ook enkele vaststellingen delen die wel enige houvast kunnen bieden bij de bespreking van het nodige herstel.

Vooreerst moeten we ons hoeden voor een verkrachting van de geschiedenis door radicaliserende, simplistische, tendentieuze, onvolledige en polariserende analyses en interpretaties. Ik geef een typisch voorbeeld: de medische vooruitgang wordt enkel toegeschreven aan de bekommernis om de gezondheid van de werkrachten van de Belgische bedrijven te verzekeren. Zoiets gaat voorbij aan de realiteit en de drijfveer van vele mensen die zich ter plekke hebben ingezet.

Het collectief geheugen is mijns inziens te zeer besmet met de mythe van "het tijdperk van gruwel en uitbuiting". Positieve realisaties op bestuurlijk en economisch vlak of door missionering worden onderbelicht. Anderzijds zijn er aspecten die misschien onvoldoende zijn onderzocht of nog opheldering behoeven, zoals de moord op prins Louis Rwagasore van Burundi in de laatste maanden van het Belgische voogdijbewind.

Een ander risico doet zich voor wanneer ons land een rationeel besef van schuld of verantwoordelijkheid laat overslaan in een schuldcomplex. Dat dreigt bijvoorbeeld voor Rwanda en Burundi, waarbij bepaalde stromingen de kolonisator als hoofdverantwoordelijke aanstellen voor de etnische antagonisering die geleid heeft tot de genocide van 1994, alsof er geen dieperliggende oorzaken van de tegenstellingen tussen Tutsi's en Hutu's zouden bestaan.

Wel denk ik, dat het nog steeds de moeite waard is om aan die kwestie grondig debat en onderzoek te wijden. Men kan zich immers afvragen of de maatregel van 1931, die de vermelding van de etnische afkomst op de identiteitspapieren oplegde, wel een slimme beslissing was van de Belgische mandaathouder.

Tevens dient gewaarschuwd te worden voor een zogenaamd anachronisme met betrekking tot het morele waardebesef. De benadering waardoor we het verleden evalueren en beoordelen op basis van waarden die we vandaag huldigen, maar die minder van tel waren in de koloniale context, kan enkel de basis vormen voor een hedendaags moreel oordeel, en niet voor juridische of politieke conclusies over verantwoordelijkheid en schadevergoedingen. Daarbij is het geenszins de bedoeling om maar enigszins de fouten goed te praten.

Vervolgens bestaat er toch ook een bepaald 'victimisme' of zelfs revanchisme waarvan sommige leden van de diaspora wel eens blijik geven. Dat 'victimisme' staat een serene en constructieve bespreking van herstel en compensaties in de weg, zelfs als die in bepaalde gevallen wel geboden lijken.

Ten slotte wil ik ook iets zeggen over de taboeïsering van de postkoloniale situatie, een schroomvolle verzwijging van huidige situaties. Ik bedoel daarmee de afleidingsmanoeuvres om huidige wantoestanden in die landen te verdoezelen. We moeten er ons van bewust zijn dat de fouten van de kolonisatie niet zelden, te pas of te onpas, worden aangevoerd als alibi voor postkoloniale mislukkingen.

Laten we vooral voor ogen houden dat een ongenueanceerd en streng oordeel over de kolonisatie voor sommigen als een gedroomde bliksemaffleider dient om minder streng om te gaan met slecht bestuur, zwakke instellingen, wanpraktijken, corruptie, schendingen van humanitair en internationaal publiek recht die we in postkoloniale situaties en vooral vandaag moeten vaststellen. De commissie zal dus moeten weerstaan aan zowel de verwijten als aan de verleiding om de verantwoordelijkheid of de oorzaak van huidige wantoestanden impliciet aan het beleid en de praktijken van de kolonisator toe te schrijven. Als de oefening leidt tot inschikkelijkheid ten aanzien van falend bestuur van vandaag, zullen we een belangrijke kans gemist hebben.

Zoals ik al zei, zijn er ook feiten en verschijnselen

die we met zekerheid kunnen en moeten vaststellen en die ons houvast bieden bij een eerlijke evaluatie van principe en omvang van herstel. Zij kwamen uitvoerig aan bod in de studies van de experts en de werkzaamheden van deze commissie. Niemand mag de fouten onderschatten. Terecht betuigde Koning Filip zijn diepste spijt voor het veroorzaakte leed en voor de vernederingen die werden toegebracht. Hij zegt zich ook te willen blijven inzetten tegen alle vormen van racisme in de huidige samenleving.

We moeten zwaar blijven tillen aan de vernederingen die de Congolese burger dagelijks moest verduren als minderwaardig aan de blanke, als ongelijke, als minder bekwame enzovoort. Ik herinner me nog een striemend verwijt van president Mobutu toen hij het onder andere had over de door de Belgische kolonisator gehanteerde *chicotte*. Hij zei tegenover een dertigtal journalisten die premier Martens en minister Tindemans vergezelden tijdens een bezoek aan Congo einde 1988: “Les Belges ont inventé les droits de l'homme après l'indépendance.”

Ik blijf geloven dat positieve realisaties van de kolonisatie meer en explicietere waardering verdienen. Gelijkaardige getuigenissen die in deze commissie al werden afgelegd, treed ik zonder aarzelen bij. Ik denk hier ook aan mijn gesprekken met Antoine Gizenga, die in 2006 premier van Congo werd na de verkiezingen van dat jaar. Toen hij in de jaren 1950-1960 in de partij van Patrice Lumumba militeerde, beleed hij een radicaal antikolonialisme. Bijna 50 jaar later smeekte hij, tijdens de gesprekken waar ik op doel, om massale terugkeer van de Belgen, vooral in de gezondheidssector en in het onderwijs. Hij riep als het ware de herkolonisering over Congo af. Volledigheidshalve moet ik er eveneens op wijzen dat ik gedurende mijn verblijf in Congo geen open vijandigheid in het Congolese straatbeeld noch in de media moest vaststellen.

Ik denk dan ook aan het voorstel dat de gouverneur van Kinshasa me op een bepaalde dag deed om samen hulde te gaan brengen aan het standbeeld van Leopold II, dat de nacht voordien van een moeilijk bereikbaar museum naar een zichtbare plaats in de publieke ruimte was overgebracht. Ik ben daar niet op ingegaan vanuit de overweging dat ik me liever niet wilde mengen in de rituelen waarmee de Congolezen omgingen en omgaan met hun verleden.

Het begrip van herstel moet holistisch worden ingevuld, dus niet alleen materiële compensaties en betalingen moeten worden besproken. Ik wil ter ondersteuning hiervan verwijzen naar de mijns

inziens wijze benadering van kunstenaar Aimé Mpane in een interview in *Tertio* op 19 januari 2022 met de titel *Vereffening van oude rekeningen interesseert mij niet*. Hij wil dat onze relatie hetzelfde, gelijke niveau bereikt en dat er authentiek wederzijds respect groeit. Dan is er volgens hem echt herstel, echte schadeloosstelling en kunnen we een positieve toekomst uitbouwen. Hij zei ook interessante dingen over koloniale beelden, die volgens hem niet noodzakelijk moeten worden opgeruimd, maar 'met lagen' moeten worden omgeven om het beeld te laten “evolueren”. Die lagen worden o.a. geconcretiseerd door inscripties die duiding geven, door ceremonies rond de beelden waar “dialogo en gemeenschap worden gevierd”.

Als men toch facturen wil en moet vereffenen, rijst de fundamentele vraag of men een gezonde relatie kan afkopen met financiële middelen.

Er rijzen ook technische vragen. Hoe gaat men die facturen begroten? Hoe worden de bestemmingen aangeduid? Via welke kanalen worden ze verdeeld?

Nochtans moeten materiële compensaties mogelijk zijn in heel specifieke dossiers waar een rechtsgrond aanwezig is. Ik verwijs bijvoorbeeld naar de nog levende leden van de Force Publique, die in de Tweede Wereldoorlog hebben gevochten, of hun nabestaanden. Ik denk ook aan de slachtoffers van de vervolging van Kimbangu. Ook andere maatregelen, zoals administratieve regularisatie van metissen, moeten mogelijk zijn. Over de financiële compensatie spreek ik me niet uit.

De commissie zou een platform, een forum of een structuur in het leven kunnen roepen om ambities en verzuchtingen te capteren, om de vinger aan de pols te houden van onze politieke, culturele, wetenschappelijke en maatschappelijke gistingen, zowel hier als in Afrika. Met andere woorden zou men een instrument kunnen creëren dat aan *stock-taking* doet en projecten kanaliseert in de richting van concrete initiatieven.

Dat instrument zou een waarachtige hefboom en vector kunnen zijn voor deskundige inventarisering, kanalisering, aansturing, bijsturing, aanmoediging van een heleboel voorstellen, initiatieven en dynamieken die een nieuwe, gezonde en ambitieuze relatie genereren. In plaats van dynamiek van herstel te stuiten, zou het die onderneming stutten!

Mijnheer de voorzitter, tot slot wil ik een voorafname doen met enkele concrete voorstellen.

Er moet in specifieke fondsen voorzien worden voor voortgezet objectief onderzoek naar de "waarheid, de ganse waarheid" en vulgarisatie van de geschiedschrijving, zowel in België en Europa als in Afrika.

Een verscherping en versterking van het beleid en andere maatregelen ter bestrijding van de gesel van racisme in de huidige samenleving zijn evenzeer nodig.

Verder is er nood aan mediatisering en aanmoediging van initiatieven die de complementariteit en het samenwerkingspotentieel tussen België en Centraal-Afrika, tussen Europa en Afrika in kaart brengen. Dat betekent een verhoogde aandacht voor de potentiële rol van Europa-Afrika in een multipolaire wereld. Een Afrikaanse vriend schreef me onlangs het volgende, en dat is een waarschuwing:

"Les Africains ne croient plus", surtout les jeunes Africains, "à l'émancipation octroyée et définie par l'Occident. La Chine, la Russie, l'Inde, la Turquie chassent l'Occident. La relation avec l'Occident est devenue improductive. Pour les Africains, le monde multipolaire est la clef, qui servira à faire sauter ses chaînes de dépendance et permettra aux Africains d'accéder à la prospérité."

Hij staat niet alleen met dergelijke waarschuwingen. We moeten die au sérieux nemen.

Vervolgens wil ik het hebben over een verhoging van het budget voor internationale samenwerking. We staan ver van de 0,7 %. Een verhoging van het budget is dan ook vanzelfsprekend. Als we ons ergens in Afrika op ontwikkelingssamenwerking moeten concentreren, is het wel in die landen waarmee we een bijzondere band hebben. Dat moet evenwel gebeuren met aandacht voor de realiteit op het terrein. Daarom, en zonder het vermaledijde woord 'conditionering' te gebruiken, moet dit partnerschap gepaard gaan met en geschraagd worden door een strengere bekommerning voor de rechtstaat, de mensenrechten en nationbuilding.

Ik ben ook een voorstander van de activering van onze diplomatieke relaties. Ik kan me bijvoorbeeld inbeelden dat onze diplomatie zich beraadt over een engagement om vrede, veiligheid en stabiliteit in de regio van de Grote Meren te helpen herstellen en respect voor de beginselen van internationaal recht zoals de bescherming van soevereiniteit en territoriale integriteit te waarborgen. Op termijn is een diplomatieke begeleiding van de regionale integratie in de regio van de Grote Meren eveneens

aangewezen.

Ik pleit tevens voor de activering van de diplomatieke aanwezigheid en optredens. Waarom benoemen we niet meer Belgische ereconsuls op diverse plaatsen in Congo, Rwanda en Burundi? We kunnen ook best de contacten met de ereconsuls van die landen in België activeren. Dat geldt ook voor onze Afrikaanse collega's. Vooral de Congolese diplomatie heeft hier namelijk een kloof te dichten.

Ik vraag ook aandacht voor economische investeringen – ze zijn zo mogelijk nog belangrijker voor de bevolkingen – die door de overheid kunnen worden ondersteund.

De concrete uitwerking van een plan, een soort roadmap, moet in overleg met de bedrijfssectoren en de Gewesten gebeuren, maar onze Belgische economische aanwezigheid in Centraal-Afrika, vooral in Congo, is voor iedereen op middellange termijn een win-win.

Aandacht en ondersteuning door de Gemeenschappen voor de 'dynamisering' van onze academische samenwerking kan eveneens een grote bijdrage leveren tot welvaart en welzijn, economisch zowel als cultureel. Je kunt daarbij denken aan Erasmus+-beurzen of aan gezamenlijke onderzoeksprojecten. Deze commissie kreeg al een briefing over PAES (Platform for African European Studies), een mijns inziens uitermate beloftevol en belangrijk initiatief, waar ik graag nog eens de aandacht van de commissie op wil vestigen. Ondertussen moeten we versneld verder werk maken van de dekolonisering van onze universiteiten. Ikzelf ben actief betrokken bij de studie rond de dekolonisering van de KU Leuven.

Als we de interpersoonlijke contacten willen bevorderen, dan zijn initiatieven ter facilitering van de mobiliteit absoluut noodzakelijk. Daarbij komt vooral in het vizier de versoepeling van het visabeleid voor bepaalde categorieën zoals zakenlieden, cultuurdragers, studenten en academici.

De kwestie van de restitutie is hier voldoende besproken. Ik schaar mij volmondig achter de voorstellen die daaromtrent zijn gedaan en hoop dat daarmee een geloofwaardig, effectief gevolg gegeven wordt aan de excuses van premier Michel.

Een strenge en objectieve kijk op ons koloniaal verleden zal ons wapenen met adequate argumenten en gereedschap om aan de toekomst

te werken. Dat verleden mag ons evenwel niet gijzelen noch verlammen. We moeten erover waken dat we het verleden niet aanwenden als alibi voor huidige tekortkomingen of mislukkingen, zoals ambassadeur Renier Nijskens waarschuwde tijdens zijn hoorzitting.

Afrikanen en Belgen mogen echt het vertrouwen niet onderschatten dat ze elkaar nog gewillig toemeten. Besef en overtuiging van de opportuniteiten die deze win-winsituatie schept, zal ons inspireren en sterken bij een nieuw engagement en nieuwe synergieën. Respect en vertrouwen, bescheidenheid, maar ook ambitie zullen die relatie geloofwaardigheid en duurzaamheid verlenen.

Ook de nieuwe multipolaire wereld die op de diplomatieke tekentafels ligt, zal een plaats geven aan een Euro-Afrikaanse dynamiek, tenminste als we dat willen en eraan willen werken.

Ik koester hoop en vertrouwen dat de bijzondere commissie dit *window of opportunity* wagenwijd openzet. Ik weiger te geloven dat we de valkuilen niet kunnen ontwijken en dat we de geboden kansen zullen missen.

Laurent Licata: Mesdames et messieurs les parlementaires, je vous remercie de m'avoir invité et de m'avoir donné cette occasion de présenter nos travaux de recherche.

Je vais me placer sur un plan totalement différent de celui de M. Swinnen. En effet, je suis psychologue social et interculturel. Je m'intéresse aux perceptions, aux émotions, aux attitudes et pas à la réalité elle-même – plutôt à la manière dont elle est perçue. Je vous ai donc préparé une présentation sur la façon dont on se représente le passé colonial belge aujourd'hui.

Je vais aborder plusieurs questions. Premièrement, quelles sont les attitudes et les représentations contemporaines envers le passé colonial belge? Je donnerai quelques éléments de réponse à cela. Tout d'abord, du point de vue des "Belges" – on parle ici de Belges sans ascendance africaine mais il y a bien entendu des Belges avec ascendance africaine - à travers plusieurs générations. Ensuite, on abordera cette même question sous l'angle d'une comparaison entre des Africains et des Européens.

À la fin de la présentation, j'aborderai la question de savoir si ces représentations et attitudes interfèrent avec les relations entre Belges et Congolais(e)s aujourd'hui.

Je ferai un bref survol des recherches menées depuis une vingtaine d'années, ce qui veut dire que certains résultats seront un peu anciens. Ces recherches ont été réalisées en grande partie avec mon collègue Olivier Klein et une série d'autres collègues que je remercie. Elles montrent des limites. La plupart d'entre elles sont menées avec des échantillons qui ne sont pas représentatifs. Dans mes travaux, il n'y a pas de données néerlandophones. Je vous prie de m'en excuser. Je ferai référence à d'autres travaux pour qu'on puisse avoir une meilleure représentation des communautés linguistiques de ce pays.

Concernant la première question – les attitudes et les représentations envers le passé colonial belge, du point de vue des Belges de différentes générations - je vous présente une série de résultats d'une étude qu'on a menée il y a un certain temps – en 2008 – auprès de participants. On avait demandé à nos étudiants de remplir un questionnaire sur ce thème et on leur avait demandé de faire remplir ce même questionnaire par l'un de leurs parents et par l'un de leurs grands-parents. On a donc trois générations dans les mêmes familles.

De manière répétée, on constate à travers nos études que, lorsqu'on essaie de mesurer la manière dont les personnes se rappellent le passé colonial – les représentations qui semblent liées à ce passé colonial -, on distingue deux grands facteurs grâce à l'analyse factorielle.

Je vous passe les détails méthodologiques de cette analyse factorielle. Il y a tout d'abord un premier facteur que nous avons baptisé "exploitation" et dans lequel on trouve des souvenirs tels que le travail forcé, l'exploitation des Congolais, la ségrégation raciale, des mutilations, des massacres et l'exploitation des ressources naturelles. Tout cela constitue un facteur. Il y a ensuite un deuxième facteur que nous avons baptisé "développement" et dans lequel on trouve le développement du système éducatif, le développement des hôpitaux, des routes, des infrastructures économiques et aussi le travail des églises et des missionnaires, bien que cet item-là soit beaucoup moins stable. Retenez bien cela car ces deux facteurs-là reviendront constamment.

Comparons ces représentations entre les trois générations! À gauche, vous avez ce facteur "exploitation" et, à droite, le facteur "développement" et puis, vous avez les trois groupes d'âges. En bleu, ce sont les étudiants. Vous voyez que les étudiants retiennent surtout l'exploitation, le racisme, la ségrégation, les mutilations, etc. et rejettent le développement.

Alors que, si vous regardez les grands-parents, c'est le contraire. Les grands-parents retiennent surtout le développement et ils rejettent l'exploitation. Et vous voyez que les parents, en jaune, se trouvent quelque part entre les deux. On a une tendance linéaire qu'on va retrouver quasiment tout le temps. On voit là, à travers les générations, un changement vraiment très important des représentations, des pensées qui sont associées au colonialisme belge.

Voici maintenant un résultat d'une petite étude qui est intéressante. On avait à nouveau comparé des étudiants et des retraités mais de familles différentes. Une des questions posées était: comment vous représentez-vous Léopold II? De nouveau, il y avait deux facteurs: d'une part, un facteur assez positif avec l'humanisme, la générosité, le patriotisme, le roi visionnaire, la philanthropie, l'amour du Congo, l'altruisme et, d'autre part, un facteur moins positif avec un roi cupide, mégalomane, cruel. Vous avez les résultats en termes de comparaison entre les étudiants et les retraités et vous voyez la même inversion. Les étudiants y voient surtout un roi cupide et cruel tandis que les retraités rejettent cette représentation. Les retraités, quant à eux, voient plutôt en Léopold II un humaniste philanthrope, ce que les étudiants rejetaient assez fortement. Voici pour l'inversion des représentations.

Il y a aussi des jugements moraux différents sur ce qu'était la colonisation. Ce sont des questions sur la moralité de l'entreprise belge au Congo.

Vous voyez là la tendance linéaire de tout à l'heure. Les étudiants considèrent que c'était très immoral, les parents un peu moins et les grands-parents beaucoup moins.

Vous parliez tout à l'heure de sentiments de culpabilité, Monsieur Swinnen. On a mesuré ce type de sentiment: se sentir coupable pour ce qui s'est déroulé dans le passé avec le groupe national, ce que les Belges ont fait au Congo. Vous voyez aussi que, d'abord, les sentiments de culpabilité collective sont faibles. Les moyennes ne sont pas très élevées et c'est ce qu'on retrouve dans toutes les recherches. Généralement, ce sentiment est très désagréable et les gens utilisent toutes sortes de stratégies pour l'éviter ou pour, tout simplement, ne pas le ressentir pour d'autres raisons. Vous observez la même tendance linéaire. Les étudiants ressentent plus de culpabilité que les grands-parents, avec les parents qui se situent quelque part au milieu.

Le soutien aux réparations, thème d'aujourd'hui,

est relié à tout cela. On observe la même tendance. On a mélangé réparation symbolique et réparation matérielle parce que les corrélations étaient très fortes. On trouve un soutien beaucoup plus fort chez les étudiants, un peu moins fort chez les parents et sensiblement moins fort chez les grands-parents en termes de réparations symboliques et matérielles pour les torts de la colonisation, si je puis m'exprimer ainsi. Bien sûr, il existe une corrélation importante entre ce sentiment de culpabilité collective et le soutien envers des actions réparatrices.

On s'est aussi intéressé à la corrélation entre ces différentes variables. La question est, entre autres, de savoir si ces sentiments de culpabilité collective sont liés à des représentations différentes. Nous avons donc examiné les corrélations entre les mesures de représentation en termes d'exploitation et de développement et ce sentiment de culpabilité collective. Vous voyez à gauche les corrélations entre culpabilité collective – le sentiment – et l'exploitation et vous voyez que, dans les trois groupes d'âge, ces corrélations sont importantes et significatives même si c'est encore plus fort chez les grands-parents. Ce qui est intéressant c'est que, pour le développement, ces corrélations ne sont pas significatives. Il n'existe donc pas de corrélation entre se représenter positivement le colonialisme et ne pas ressentir cette émotion désagréable.

J'ai ajouté une autre chose également intéressante: on a mesuré le sentiment que les Belges ont abandonné les Congolais de la part des répondants. On y trouve un élément important, à savoir une source de sentiment de culpabilité collective chez les grands-parents, qui est inexistant chez les étudiants. Mon interprétation est que nous avons affaire à des représentations très différentes, qui nourrissent des sentiments et des attitudes assez différents entre les générations et avec des sources un peu différentes des sentiments. Chez les jeunes, il n'y a que la représentation négative du passé colonial en termes d'exploitation qui génère ce sentiment désagréable.

Chez les grands-parents, cela peut aussi être le fait d'avoir abandonné les Congolais lors de la décolonisation, ce qui est tout à fait autre chose.

Je vais aborder une autre question. Quelles sont les attitudes et représentations contemporaines envers le passé colonial? Une étude internationale qui compare des répondants de pays africains et de pays européens a été réalisée. L'échantillon provient de cinq pays africains (le Burundi, le Cap-Vert, la République démocratique du Congo, la

Guinée-Bissau et le Mozambique) et de trois pays européens (la Belgique, la France et le Portugal). Il s'agissait d'étudiants – ce qui n'est pas forcément représentatif –, des capitales de ces pays et ils furent interrogés dans la langue d'enseignement.

La première comparaison porte sur les mêmes dimensions que l'on retrouve à travers tous ces pays: exploitation et développement. On voit que la représentation, la mémoire collective en termes d'exploitation est plus forte chez les Européens que chez les Africains. On voit aussi davantage de représentation en termes de développement chez les Africains que chez les Européens, ce qui peut être un peu surprenant de prime abord.

Concernant les mesures d'émotions et de réparation, on mesure la culpabilité et la honte. Un petit commentaire. Le thème était le suivant: "Les Européens devraient se sentir coupables. Les Européens devraient être honteux de la colonisation". Pour les Européens, cela veut dire: "Nous devrions nous sentir coupables". Pour les Africains, c'est: "Les Européens devraient se sentir coupables." C'est donc un autre groupe. Il est évident que les réponses soient assez différentes. Les taux sont plus élevés chez les Africains que chez les Européens. Il en va de même pour les demandes de réparation. Elles sont plus soutenues par les Africains que par les Européens, ce qui n'est pas extrêmement surprenant.

Quand on examine les corrélations entre une mesure d'identification nationale (à quel point les individus s'identifient à leur groupe national) et les mesures de mémoire collective de la colonisation, on remarque que chez les Européens, il n'y a pas de lien: ces liens sont non significatifs. Alors qu'ils le sont chez les Africains. Chez les Africains, plus on s'identifie à son pays, plus on voit le colonialisme en termes d'exploitation, comme quelque chose de négatif, de raciste, etc., et moins on le voit en termes de développement (infrastructures, etc.).

Chez les Européens, ce n'est pas le cas. Il est assez intéressant de constater que ces mémoires coloniales sont reliées aux identités collectives nationales chez les Africains, ce qui n'est pas très surprenant. Ce qui est surprenant, c'est qu'elles ne le soient pas chez les Européens. C'est comme si ces mémoires coloniales étaient disjointes des identités nationales. Il y a donc, sans doute, la perception d'une moindre pertinence pour les individus.

J'en arrive à la dernière partie de mon intervention. Pourquoi étudie-t-on ces représentations? Celles-ci ont-elles un poids sur les relations entre les

Belges et spécifiquement, aujourd'hui, les Congolais?

Premièrement, ces mémoires collectives de la colonisation sont-elles liées aux préjugés envers les Congolais et les Congolaises qui vivent actuellement en Belgique?

Je voudrais vous présenter deux études. Dans le cadre de la première étude, il y avait 409 participants belges francophones. Il s'agissait surtout d'étudiants et de membres d'associations d'anciens coloniaux. En effet, nous voulions avoir des attitudes très différentes. Nous avons mesuré, avec les mêmes échelles que celles que j'ai évoquées tout à l'heure, les mémoires collectives de la colonisation: exploitation et développement. Nous avons, ensuite, soumis un thermomètre d'attitude. Il s'agit d'une manière assez courante de mesurer les attitudes entre groupes dans ma discipline. On demande quel est le sentiment envers les membres d'un autre groupe. Est-il très froid ou très chaud de 0 à 100 degrés? Vous aurez compris que plus c'est chaud, plus c'est positif.

Cette étude montre que si on examine les effets des deux facteurs ensemble (exploitation et développement), plus les personnes se représentent le passé colonial en termes d'exploitation, plus leurs attitudes sont positives envers les Congolais de Belgique. Au contraire, plus ces personnes se représentent ce passé en termes de développement, plus elles sont négatives. Donc les attitudes sont aussi liées à ces représentations.

La deuxième étude porte sur 203 participants belges francophones recrutés de manière beaucoup plus diverse. Il s'agit majoritairement de travailleurs et non plus d'étudiants. Il est ici question des mêmes mesures de mémoire collective de la colonisation et d'une mesure de racisme moderne. Le racisme moderne est une version plus subtile du racisme qui s'est développée dans les dernières décennies. C'est une croyance selon laquelle la discrimination appartiendrait au passé. Il n'y aurait donc plus de raison de s'en plaindre. C'est une croyance selon laquelle les Noirs s'imposent trop et dans des endroits où ils ne sont pas désirés. C'est aussi une croyance selon laquelle leurs tactiques ne sont pas justes, qu'elles sont illégitimes et que les avancées récentes des Noirs dans notre société ne sont pas méritées.

Tout ceci est corrélé, dans d'autres études, avec des attitudes et des comportements racistes.

Avec les mêmes mesures, on observe que la

représentation du passé colonial en termes d'exploitation est liée négativement au racisme moderne. La reconnaissance des torts coloniaux est liée négativement au racisme moderne alors que le fait de retenir davantage les aspects de développement y est lié positivement. Il y a donc des liens entre les manières de se représenter ce passé et les manières dont on développe des préjugés ou certaines attitudes envers les Congolais et Congolaises qui vivent ici et maintenant dans ce pays.

Deuxièmement, les mémoires collectives de la colonisation interfèrent-elles avec les processus d'acculturation des Congolais et Congolaises qui vivent actuellement en Belgique? Les processus d'acculturation désignent tous les processus de changement qui se produisent lorsque deux groupes culturels sont en contact continu pendant longtemps. Elle comporte généralement deux dimensions: les personnes souhaitent-elles maintenir leur culture d'origine? Ensuite, et c'est indépendant, ces personnes souhaitent-elles acquérir et se rapprocher de la culture du pays d'accueil? Nous avons mesuré cela dans une enquête de petite ampleur, car il s'agit d'une enquête qualitative. Elle a été menée auprès de 43 personnes (30 hommes, 13 femmes), pour la plupart nés en République démocratique du Congo et donc de première génération. Nous avons codé 2 163 extraits de discours sur les thèmes de la mémoire collective de la colonisation et les stratégies d'acculturation qui se déclinent en maintien ou en adoption.

On observe au premier regard que chez les répondants, les mémoires négatives de la colonisation sont nettement plus prégnantes que les mémoires positives de la colonisation. Ensuite, en termes d'acculturation, ces personnes ont tenu en grande majorité des propos allant dans le sens du maintien de leur culture congolaise, et peu dans le sens du non-maintien de leur culture, mais aussi dans le sens de l'adoption de la culture belge, ce qui n'est pas incompatible. Il y a peu de discours allant dans le sens de la non-adoption ou du rejet de la culture belge.

Nous avons tenté de mettre cela en lien avec les mémoires de la colonisation. Il en ressort que du côté des mémoires négatives, il existe des liens significatifs avec les stratégies d'acculturation. Les personnes ayant exprimé des mémoires négatives ont tendance à présenter des taux plus élevés de désir de maintien de leur culture, et les taux les plus bas de souhait d'adopter la culture du pays d'accueil.

Il y a une interférence entre ces représentations et

la manière dont ces personnes se situent dans ce pays.

À droite sur le *slide*, en revanche, l'on observe des corrélations extrêmement faibles, non significatives. Les mémoires positives n'interfèrent pas. Ce sont souvent les mémoires négatives de la colonisation qui jouent un rôle important et assez peu les mémoires positives.

Il y a très peu d'autres recherches. Cependant, un article a été publié, il y a quelques mois, par des collègues politologues de l'Université d'Anvers (Brauwerts&Coll.) qui ont pu recueillir des données auprès d'un échantillon représentatif de la population belge (1 026 répondants à travers les différentes communautés linguistiques) en mars 2020, c'est-à-dire avant le Black Lives Matter et ce regain d'intérêt.

L'on observe d'emblée et cela peut paraître surprenant - ou pas, car mes recherches montrent la même chose -, que les gens ne connaissent pas grand-chose à l'histoire coloniale. Leur niveau de connaissances est très basique.

Par exemple, dans cette étude-là, les auteurs observent que:

- moins de 15 % sont capables de situer le début de la colonisation dans le temps, même avec 5 ou 10 ans d'erreur (les gens se trompent et ne savent pas quand elle a commencé);
- 20 % savaient qui était Patrice Lumumba et qu'il avait été premier ministre;
- 25,7 % connaissaient le rôle du caoutchouc durant la période léopoldienne.

Ces questions sur lesquelles j'imagine que vous travaillez depuis le début de la commission, rendez-vous compte que beaucoup de gens en Belgique les ignorent totalement! Cela signifie par ailleurs que les gens peuvent exprimer des attitudes et des représentations, mais elles restent très schématiques. La plupart du temps, pour la plupart, elles sont basées sur une connaissance très approximative.

Parmi les résultats intéressants, ils ont mesuré les attitudes à l'égard de la décolonisation à travers toute une série de thèmes. Deux exemples montrent qu'en général, les gens sont plutôt favorables à des politiques de décolonisation. En bas du *slide*: lutter contre le racisme; en haut: présenter des excuses officielles de la part du gouvernement. Vous pouvez donc constater qu'une majorité de personnes est favorable à ce type de mesures en termes de décolonisation.

Cette étude montre aussi qu'il y a plus de soutien

envers la décolonisation additive, c'est-à-dire contextualiser des monuments, des noms de rue, développer l'éducation dans les écoles, les musées, etc., plutôt qu'envers la décolonisation substractive, c'est-à-dire enlever les monuments, rebaptiser les rues.

Plus le niveau de connaissance est élevé, plus l'attitude envers la décolonisation est favorable, qu'elle soit additive ou substractive. L'orientation politique des personnes répondant joue également un rôle: les sujets qui se reconnaissent dans les orientations politiques de droite sont plus réticents envers la décolonisation et ils sont plus enthousiastes à gauche. L'âge aussi joue un rôle: les personnes plus âgées sont plus réticentes, surtout face aux mesures substractives. Il y a moins de différence pour les mesures additives. Par contre, l'étude ne relève pas de différence entre les communautés linguistiques. Ce sont plutôt des attitudes positives, avec des nuances en fonction du type de mesures de décolonisation qui sont proposées.

Pour conclure, les mémoires collectives de la colonisation ont radicalement changé à travers les générations de Belges, sur les quelques décennies qui ont suivi l'indépendance. On a deux récits divergents, qui peuvent se réaliser dans une version positive, selon laquelle la colonisation a apporté le progrès et la civilisation à des peuples perçus à l'époque comme arriérés, et une vision beaucoup plus critique selon laquelle la colonisation a détruit des manières de vivre et des cultures préexistantes respectables, a infligé la violence, le racisme et l'humiliation aux peuples colonisés. Ces deux versions de ces mémoires coexistent dans notre société et au niveau international. Elles inspirent des manières de se positionner très différentes.

Ces résultats suggèrent que ces représentations ont une influence sur les relations actuelles entre les Belges et les Afro-descendants dans notre société. Les attitudes et le racisme moderne envers les Afro-descendants sont liés à ces représentations, d'après nos études.

On a vu aussi que les stratégies d'acculturation des migrants afro-descendants peuvent aussi être associées et liées à ces manières de se représenter ce passé. Cela a aussi un lien avec les relations internationales puisqu'on a vu, à travers cette étude internationale, qu'il y avait des attentes, dans le chef des pays africains qui ont été sondés, et que cela nécessite un travail de mémoire. Ce travail, quelque part, c'est vous qui en êtes responsables, ici. C'est quelque chose que je salue personnellement, et que beaucoup d'autres

saluent également, et qui suscite d'énormes attentes.

Je pense que ces informations sur le manque de connaissance doivent nous enjoindre de développer un enseignement de qualité sur le passé colonial, en termes d'histoire, mais aussi un enseignement sur les liens entre ce passé et ses conséquences actuelles. À mon avis, on gagnerait à faire intervenir les sciences humaines à ce stade. On a donc besoin d'historiens mais aussi de sociologues, d'anthropologues, de psychologues sociaux, etc.

Je vous remercie pour votre attention en espérant avoir pu vous être utile.

Le président: Absolument. Merci beaucoup, professeur Licata.

Emmanuel Klimis: Je vous remercie, monsieur le président. Je vais brièvement me présenter. Je ferai ensuite un bref préambule pour expliquer de quoi je vais parler et quel sera mon éclairage spécifique sur le rôle de la Belgique concernant les trois pays des Grands Lacs et ensuite, des relations présentes et futures de la Belgique avec ces trois pays.

Je suis chercheur, docteur en sciences politiques et sociales. Je suis chercheur et chargé de cours à l'Université Saint-Louis Bruxelles et dans quelques autres institutions. La position depuis laquelle je parle est celle de 19 ans de recherches sur les relations entre la Belgique et la région des Grands Lacs africains, particulièrement sous l'angle de la coopération au développement dans le cadre des États "fragiles" ou sortant de conflits.

Elle fait suite à de nombreux séjours de recherche sur le terrain – notamment dans chacun de ces trois pays – et à de nombreux contacts dans ceux-ci, avec non seulement des recherches académiques classiques, mais aussi des recherches qualifiées comme venant en appui à la politique, basées sur des financements du SPF Affaires étrangères et Coopération au développement. Il s'agit d'un travail de type plus qualitatif que quantitatif. Je n'ai pas de tableau à vous montrer, mais plutôt des retours d'entretiens, d'un travail d'observation participante et de beaucoup de consultations de documents internes. C'est sur cela que je vais baser mon intervention.

Je voudrais vous la présenter en trois points assez brièvement – vous avez déjà entendu beaucoup de monde. Je vais tenter de vous apporter un éclairage différent parce que j'estime qu'il y a un enjeu commun aux trois pays dont la présente

commission étudie le passé colonial. Indépendamment du passé colonial lui-même avec la Belgique et d'autres caractéristiques comme la crise de la dette – qui caractérise bon nombre de pays anciennement colonisés, j'aimerais insister sur leur qualification commune comme États dits "fragiles" ou en situation de fragilité, en sortie de conflit ou post-conflit, comme on l'a dit dans les cadres internationaux à cet égard. J'aimerais insister sur leur histoire plus récente – celle non pas de la colonisation elle-même, mais des conflits armés qui les ont marqués tout au long des années 1990, des processus de paix et de réconciliation dans lesquels ils sont entrés au début des années 2000, avec notamment une implication forte de la part de la Belgique qui en était à l'initiative et à la manœuvre, en jouant un rôle important, rôle campé par des acteurs politiques belges à cet égard.

Cela peut sembler en connexion indirecte avec le passé colonial belge en tant que tel, mais il me semble au contraire essentiel de ne pas travailler ces questions de manière isolée les unes des autres. Il serait bien sûr excessif de faire porter à la Belgique seule et à la colonisation belge la responsabilité du contexte et des occurrences nombreuses et violentes de conflits qui ont traversé les trois pays des Grands Lacs, mais il serait tout aussi absurde de prétendre que ce passé colonial n'a aucun lien avec ces divers contextes.

Entre l'histoire plus ancienne du passé colonial et aujourd'hui ou demain, il y a une histoire récente, celle de plusieurs conflits armés. Je voulais avant tout insister sur le fait qu'il est à mon sens indispensable de rester conscient de ce continuum. C'est donc bien dans le cadre de la mission d'optimisation des relations entre les Belges et les Congolais, Rwandais et Burundais – je cite le mandat de la commission dans sa cinquième mission – que je me permets d'aborder le thème de la coopération de la Belgique et ces trois États, sous l'angle spécifique de l'agenda international de l'aide aux États qualifiés de fragile ou sortant de conflit. Ce sera ma pierre à l'édifice et je m'excuse par avance si je vous amène sur une autre échelle historique que celle qui a sans doute guidé l'essentiel de vos discussions.

J'aborderai d'abord le rôle de la Belgique dans ce contexte conflictuel, et sa responsabilité en quelque sorte, pour ensuite enchaîner sur les perspectives futures.

Tout d'abord, trois observations quant à la responsabilité de la Belgique dans la conflictualité ou dans les contextes de conflit. Je parle ici de conflits et non de crises, ce dernier terme étant plus

galvaudé que jamais, entre la crise économique, la crise environnementale, la crise migratoire ou encore la crise sanitaire. C'est bien de conflit armé dont il est ici question, et plus spécifiquement de conflit armé non international, et parfois aussi international, sans que ce ne soit plus acceptable en termes de conséquences tragiques d'ailleurs.

Première observation: des conflits violents ont secoué ces trois pays quasiment tous les dix ans depuis l'indépendance. Ces conflits ont le plus souvent pris une façade ethnique et commencent éventuellement à acquérir une façade religieuse. Dans les deux cas, ils concernent avant tout l'accès aux ressources offertes par la participation au pouvoir et aussi – et peut-être surtout aujourd'hui – à l'esprit de revanche, qui est alimenté par une frustration qui a été entretenue; qui, en d'autres termes, a été instrumentalisée. C'est sur ce point que je veux insister: cet esprit de revanche a été instrumentalisé par des acteurs politiques et l'est encore aujourd'hui. Cette frustration, autant que son entretien et son instrumentalisation, doivent nécessairement, et à mon sens sous peine d'échec, demeurer au cœur de toute réflexion belge sur le futur des relations avec la région.

Cette réflexion est valable pour les trois pays des Grands Lacs, dans les dynamiques locales et les relations entre acteurs des différentes communautés qui composent ces États. Elle est valable également dans les relations avec la Belgique. Ainsi, depuis maintenant à peu près quinze ans, le Burundi est entré dans une rhétorique qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, la position malienne sur la France. Le président du parti au pouvoir ou le président de l'assemblée nationale – pas le président de la république, la nuance est importante – y ont à plusieurs reprises fait porter à la Belgique, la France, les États-Unis et le reste de l'Europe et les puissances coloniales, toute la responsabilité de la situation actuelle de pauvreté et d'isolement sur la scène internationale.

Il est intéressant de noter, comme je le disais il y a un instant, que ces critiques pourtant publiques ont quasi exclusivement, ces 15 dernières années, été formulées en langue locale et qu'elles se démarquent des positions officielles portées par l'interlocuteur diplomatique, par les chefs d'État et de gouvernement qui eux, n'ont jamais été aussi frontaux. Il y a donc des dynamiques locales dont il faut rester très conscient et dont il faut prendre connaissance de manière fine, alors qu'elles ne sont pas du tout toujours visibles. Pour être très concret, toute une série de petits projets existent déjà et sont à encourager. Ils sont à mener à petite échelle de manière locale avec la société civile

locale. Peut-être aussi avec les universités - je vais prêcher pour ma chapelle - mais de manière plus générale, avec la société civile et des acteurs locaux de toutes les tendances, qui sont à encourager à cet égard. C'était mon premier point.

Mon second est le suivant. Madeleine Albright, qui a été secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères dans les années 1990, avait coutume de dire que plus de la moitié des pays qui connaissent un conflit et un accord de paix retombaient dans un conflit dans les cinq ans qui suivent la conclusion de cet accord de paix. La région des Grands Lacs ne lui donne pas tort malheureusement, même si en République démocratique du Congo, ce n'est évidemment pas à l'échelle nationale, un peu trop grande, qu'il faut appliquer le raisonnement, mais à une échelle plus régionale. Le Burundi montre aussi que même les solutions qui ont tenté d'intégrer frontalement les causes du problème n'ont en réalité pas été efficaces. C'est là-dessus que je veux insister. L'Accord d'Arusha et les quotas ethniques, qui ont pourtant été perçus pendant une dizaine d'années comme une solution originale, satisfaisante, prometteuse et à reproduire ou à promouvoir, n'ont pas du tout tenu le coup sur le long terme. C'est une réflexion qu'il est important d'avoir. L'enjeu sous-jacent demeure toujours - et ce n'est pas étonnant - celui de l'inclusivité. Le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, n'était pas signataire de l'Accord d'Arusha. Il me semble que c'est une leçon de plus. Je parlais d'inclusivité tout à l'heure. Il faut encourager toutes les tendances. Personne ne doit être exclu. Et c'est difficile, parce que, quand on n'exclut pas, quand on veille à n'exclure personne, tout est beaucoup plus lent. Cela ne permet pas d'avancer au rythme espéré, ni d'avoir des leçons faciles à rendre visibles. Il y a donc un enjeu important qui consiste à assumer cette lenteur et ce long terme, et surtout à ne pas reproduire à l'identique ou à l'aveugle des solutions toutes faites qui, finalement, n'ont fonctionné absolument nulle part, ni à moyen ni à long terme, dans des conflits de ce type.

Troisièmement, pour en revenir à la Belgique, on dit de notre pays qu'il projette sur la scène des relations internationales une ombre bien plus grande que sa petite taille. C'est évidemment particulièrement vrai dans l'Afrique des Grands Lacs. Bien sûr, la communauté internationale tout entière a son rôle à jouer dans le soutien aux dynamiques de paix et de reconstruction dans ces pays, mais celui de la Belgique est particulier. Cette commission a un rôle extrêmement important, symboliquement, à cet égard.

Si la Belgique joue un rôle particulier, c'est à la fois

parce qu'elle porte au moins une part de responsabilité dans le passé conflictuel, mais aussi parce qu'elle peut jouer un rôle important de relais, d'intermédiaire, entre plusieurs acteurs qui sont concernés à l'échelle locale, comme internationale.

Je ne pense pas avoir vu un seul militaire dans la liste des nombreuses personnes qui ont été consultées par cette commission jusqu'ici. Je ne porte pas de jugement là-dessus, mais voudrais signaler que la Défense belge, tant via les attachés militaires qui sont déployés dans ces pays que via les bourses de l'École royale militaire et les liens interpersonnels créés par ces bourses entre les officiers supérieurs belges et surtout congolais, a une connaissance assez fine des dynamiques conflictuelles, de réconciliation et des ressorts de paix de ces différents pays.

Je ne veux pas me faire le porte-parole de la Défense, ce n'est absolument pas l'objet de mon intervention, mais je voulais faire mienne la métaphore qui a fréquemment été utilisée par un colonel de l'infanterie avec qui je me suis rendu à plusieurs reprises dans les Grands Lacs. Il rappelait que, quand on rencontre une difficulté, notamment un problème médical délicat ou peu montrable, c'est plus facile d'en parler à une vieille connaissance qu'au premier venu. Sans pousser la métaphore trop loin, la Belgique joue le rôle de cette vieille connaissance; elle peut jouer un rôle d'interlocuteur et d'intermédiaire. Les conclusions de la présente commission peuvent très bien servir d'occasion de rejouer ce rôle, pour autant - même si cela échappe partiellement à la compétence de cette commission mais pas totalement à la compétence de la Chambre, qui l'encadre - qu'il existe une volonté politique de le faire.

C'est là que j'en arrive à mon dernier point, sur les relations présentes et futures entre la Belgique et ces trois pays. Quant à la question de l'après, de la gestion du futur, quelles leçons peut-on tirer de la politique africaine de la Belgique dans la région des Grands Lacs ces 20 dernières années? D'une part, ces dernières années, l'agenda international de l'Aide au développement a mis en avant l'enjeu qui a été qualifié de cohérence des politiques pour le développement, d'approche globale, de *comprehensive approach*, en gros de coordination des différentes intentions et actions qui sont menées à cet égard.

À ce propos, une des recommandations les plus fréquentes qui a été formulée notamment en visant la Belgique insiste sur l'importance d'une coordination centralisée de la politique extérieure comme clé de la cohérence des politiques pour le développement.

Il ne faut pas tirer à hue et à dia, ce qui n'est pas évident du tout en Belgique, car la politique étrangère n'est pas l'apanage d'un président de la république ni d'un chef de gouvernement, c'est une compétence qui est assumée collectivement par un Conseil des ministres, donc c'est le fruit d'un consensus.

Le but n'est évidemment pas de remettre en question ce qui constitue probablement l'ADN politique même de notre pays, mais la coordination de politiques dans de telles conditions n'a rien d'évident. Pour avoir une chance, elle nécessite à tout le moins d'avoir une vision.

Cette vision fait largement défaut, parce qu'elle doit se traduire d'une part dans des documents de politique – et à cet égard, il convient de signaler que le SPF a mis plus de dix ans à se doter, entre 2005 et 2016, d'une approche régionale pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs et qu'aujourd'hui cette approche n'a guère fait l'objet de mises à jour depuis presque dix ans – mais aussi dans l'organisation de l'administration et de la chaîne de décision. Qui porte cette vision, qui la défend, quelles sont les différentes complémentarités?

Je voulais donc en arriver là: quelles que soient les décisions qui vont résulter du travail de cette commission, la question de la transformation de ces résolutions – de ces recommandations, pardon – en actions; la question de la mise en œuvre va aussi devoir se poser et de la cohérence de cette mise en œuvre avec le reste de la politique africaine de la Belgique.

À mon sens, ça doit pouvoir faire partie des recommandations de la présente commission, sous peine que celles-ci finalement demeurent largement cosmétiques.

La seconde conclusion – et je conclurai là-dessus – que je tire de ces vingt ans d'observation de la politique africaine de la Belgique, c'est que tout ce travail qui a été mené au niveau international, sur les contextes qualifiés de fragiles ou de post-conflit, aujourd'hui de pré-conflit – puisqu'on parle bien sûr d'un retour cyclique dans ces dynamiques – ne gardent finalement comme point cardinal qu'un point qui était pourtant présent dès le départ.

Comme on dit "c'est évident mais c'est toujours mieux en le disant", la nécessité de partir du contexte spécifique avec lequel on entend travailler est la question fondamentale. Ça peut sembler évident, mais la pratique et l'analyse de la pratique

– y compris belge – de ces vingt dernières années montrent que ça ne l'est pas.

Le fait de partir de contextes spécifiques n'a rien d'évident, les approches standardisées demeurent la norme – même si des efforts sont faits, il faut bien le dire, ces dernières années. Une des causes structurelles de ces approches standardisées est une trop grande technicisation – on parle dans la science politique anglophone de dépolitisation – des politiques étrangères et des politiques de développement.

La question de la gestion du risque et de son anticipation, la volonté de voir les dépenses publiques produire des effets escomptés, mais surtout mesurables et visibles à relativement court terme, le poids énorme – et parfois idéologiquement connoté – de l'inspection des Finances préalablement à toute dépense locale.

Comme si on pouvait traiter de la même manière des politiques qui sont menées en Belgique et d'autres à l'étranger dans des contextes aussi complexes et spécifiques que ceux des pays de la région des Grands Lacs.

La difficulté de transformer des projets une fois leurs financements entamés; tous ces enjeux techniques constituent autant d'obstacles qui créent un sillon dont il est difficile de sortir, une sorte de dépendance au sentier dont les conclusions de la présente commission ne pourront pleinement s'affranchir si un travail n'est pas mené en amont aussi et sur lequel je voulais donc attirer votre attention.

Je reste à votre disposition s'il y a la moindre question. Je vous remercie.

Patrick Mudékereza: Je m'appelle Patrick Mudékereza. Je suis le directeur du Centre d'art Waza qui est un centre indépendant. C'est un acteur de la société civile qui accompagne des artistes dans des projets à cheval entre l'engagement social et les pratiques culturelles.

Je vais vous présenter quelques actions que nous avons menées ici à Lubumbashi, ce que nous avons fait en lien avec la restitution et ce, avec des institutions belges, ainsi que les projets que nous menons en ce moment.

Un premier axe de travail, ce sont les conférences et les réseaux notamment le réseau "Voix Contemporaines, Échos de Mémoire" (VCEM) né d'un projet BELSPO (donc porté par l'AfricaMuseum de Tervuren) et qui a permis de rassembler des acteurs culturels tels que l'Institut

national des arts, Mémoire de Lubumbashi, le Centre d'art Waza et plus tard, l'Institut des Musées Nationaux du Congo. On a associé des acteurs de la société civile à travers le pays. L'objectif de ce programme était de mettre en relation les pratiques de médiation, pas tellement le volet recherches parce que les chercheurs ont d'autres canaux de collaboration, mais plutôt tout ce qui est médiation, organisation en lien avec le public. Comment met-on à la disposition du public toutes ces recherches qui sont menées sur le Congo de part et d'autre, en Belgique et au Congo, à travers des publications, des expositions et d'autres activités culturelles?

Plus récemment, nous avons initié un projet avec Studio Rizoma en Italie et un groupe d'artistes suisses qui s'appelle Transnational Restitution Movement (TRM). À travers ce réseau, nous avons mené une série d'activités et de conférences. Nous avons organisé un atelier à Kinshasa à l'Institut des Beaux-Arts qui s'intitulait "Les Musées en conversation. Perspectives congolaises sur la restitution des biens culturels et la transformation des pratiques muséales". C'était la première fois, en novembre 2018, que durant cette nouvelle vague sur la restitution, nous avons permis à des artistes et à des professionnels des musées de s'exprimer.

Y participaient notamment le Pr Paul Bakua-Lufu, directeur général de l'Institut des Musées Nationaux du Congo à l'époque et Guido Gryseels qui était, il y a quelques jours encore, directeur de l'AfricaMuseum. Dans le cadre de ce symposium financé par la Goethe-Institut, c'est-à-dire par la coopération allemande, il y a eu des ateliers et des discussions sur la question de la restitution.

Au mois de juin dernier, nous sommes allés à Palerme en Sicile dans le cadre de conférences sur le thème "*The time for denial is over*" (L'heure du déni est arrivé). Cette phrase a été prononcée par Bénédicte Savoy, chercheuse française vivant en Allemagne. Nous avons voulu connecter la question de la restitution avec d'autres mouvements. En plus des artistes et des acteurs culturels, nous avons travaillé avec des gens qui parlent des questions de la ville. En effet, la question de la restitution est souvent vue d'un point de vue diplomatique, mais on ne voit pas la possibilité de l'implication des citoyens dans les villes.

Deux autres intervenants étaient le Pr Ciraj Tasook de Cape Town et Mwazulu Diyabanza, un activiste connu pour avoir arraché une sculpture au Musée du quai Branly dans un acte d'activisme qu'il appelle la diplomatie active. Il a subi un procès et a dû payer une amende. Il a pu échapper à la

prison.

Des projets artistiques sont aussi menés dans ce cadre-là, soit directement initiés au Congo soit en lien avec des institutions européennes et belges. Personnellement, j'ai eu le plaisir de faire une résidence et une exposition au Musée royal d'Afrique centrale en 2010 pour un projet qui s'appelait "Congo Far West" et au MAS à Anvers pour un projet plus récent en 2020 qui s'appelait "100x Congo" (et d'autres restitutions).

Dans le cadre de vos auditions, vous avez entendu parler du projet Human Remains Origin(s) Multidisciplinary Evaluation (HOME). Avec le Collectif Faire-Part, nous avons mené en tandem des interviews dans le but de consulter les acteurs congolais mais aussi pour pouvoir en faire une proposition artistique conjointe.

Entre le mois d'octobre et de novembre, des artistes du Centre d'art Waza et du collectif Faire Part seront en résidence au musée pendant un mois pour peaufiner cette création artistique.

Je voudrais aussi vous parler d'une pièce dont la première a eu lieu vendredi dernier en Allemagne qui s'appelle *Le retour des fantômes*. Cette pièce parle de sept squelettes pygmées qui ont été exhumés dans le territoire de Wamba au nord-est de la RDC. Ces sept squelettes se trouvent actuellement à l'université de Genève.

Nous avons réalisé une pièce de théâtre et de musique qui part de cette exhumation et de la présence de ces restes humains dans une institution scientifique européenne, qui aborde la question de la mort et qui de manière poétique procède à un rituel de réconciliation, une sorte de requiem pour parler dans le langage européen, mais aussi kasala. Nous avons donc essayé de faire une jonction de tous les rituels de mort que nous connaissons dans nos cultures pour essayer d'appeler à la réparation de cette injustice. La pièce est actuellement en tournée en Allemagne et en Suisse. C'est un programme qui est financé par le (...). Cela fait partie d'un groupe qui s'appelle 50:50. La pièce sera présentée en RDC, à Kinshasa au mois de février et à Lubumbashi. A cette occasion, les communautés de Wamba vont formaliser une demande de restitution de ces restes humains. Il est important de savoir que depuis 2018, ceux-ci sont propriété de l'université de Lubumbashi grâce à une convention qui a été signée entre les deux universités. Ce modèle a également été utilisé par l'université de Bruxelles qui a signé une convention pour le transfert de propriété des restes humains. Mais dans les deux cas, les restes se trouvent physiquement dans les

universités européennes. Une initiative artistique comme celle-ci appelle à voir de quelle manière on pourrait trouver une alternative pour impliquer les communautés dans ce débat sur la restitution.

Voilà les retours que nous avons eus dans la presse: à gauche, on parle de psychanalyse des musées. C'est une phrase qui vient de la pièce et, à droite, on parle de thérapie et de réconciliation. L'article du *Taz* a été publié aujourd'hui suite à la pièce qui été faite à Düsseldorf. Sur la photo, vous voyez Franck Moka mais aussi Elia Rediger qui, avec Christiana Tabaro, Michael Disanka, et Éva-Maria Bertschy ont assuré la direction technique. Moi, j'ai assuré la dramaturgie. C'est pour cela que je ne suis pas directement présent sur les sites de la tournée.

Je voudrais vous parler de quelques projets que je trouve structurants et qui, au-delà d'une création, se projettent dans une structuration sur la question de la restitution. Le premier projet, c'est le groupe 50-50, avec les partenaires suisses et allemands avec qui nous avons créé la pièce *Le Retour des fantômes*. Nous avons pris l'initiative de ce groupe pour produire des créations artistiques qui parlent de la justice et de l'équité dans les relations entre le Nord et le Sud. En effet, beaucoup d'études et de statistiques peuvent montrer ce déséquilibre-là, mais dans le secteur artistique nous le vivons aussi et peut-être que nous avons une sensibilité particulière pour pouvoir l'exprimer. Je dois vous avouer que le groupe n'est pas parfait; nous recevons toutes nos subventions du Nord. Le projet *The Ghosts Are Returning* est lui-même financé par un fonds de coopération du ministère allemand des Affaires étrangères. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir toutes les frustrations et tous les échecs du programme de coopération. Comment peut-on s'en inspirer pour imaginer un futur en tant qu'acteurs culturels vivant de part et d'autre de la Méditerranée, comme on dit?

J'en viens au deuxième projet, mais je n'ai pas suivi la fin de l'intervention du Pr. Licata. C'est un projet dont il est co-porteur, avec le professeur Donatien Dibwe de Lubumbashi, qui s'appelle l'Observatoire des pratiques culturelles. C'est un projet qui est en cours de soumission à la presse et qui implique, outre l'université de Lubumbashi, l'ULB, l'université de Saint-Louis et des organisations culturelles en Belgique comme Africa Museum, et également des organisations de la diaspora congolaise, des organisations culturelles congolaises comme, justement, le Centre d'art Waza. Ce projet souhaite, avec de la recherche mais aussi des actions culturelles, traiter de la question de l'implication des communautés sources, c'est-à-

dire des communautés d'où sont partis les biens culturels, les œuvres d'art mais également les restes humains.

Aujourd'hui, quelles sont les pratiques culturelles de ces communautés? Quelle perception - comme en a parlé le Pr. Licata - gardent-elles de ce passé? Comment, à partir de cela, peut-on imaginer des outils de médiation, des outils à la fois qui s'inspirent de ce qui existe, mais également innovants?

Nous essayons d'imaginer comment détourner des objets du quotidien, une forme de communication visuelle déjà existante. Par exemple, vous pouvez voir ici un panneau réalisé dans le cadre d'une exposition en 2015, qui s'appelait "waza chumba wazi" (Imaginer la maison vide). Il s'agissait d'une exposition sur le souvenir dans la ville. C'est un panneau qui était surtout utilisé par les vendeurs de crédits de téléphone. On y utilise des mots-clés comme "recharge", mais à côté il s'agit de recharger la mémoire, de recharger les énergies créatives et de vendre, non pas des unités ou des mégabits d'internet, des souvenirs et des futurs. Il s'agit d'imaginer un détournement des outils de médiation et de communication visuelle existants, mais également d'imaginer comment les pratiques culturelles, qui sont peut-être insuffisamment valorisées, peuvent être un canal pour donner vie à toutes ces recherches et également, on l'espère, à ces objets conservés dans les institutions européennes.

Nous pensons que c'est peut-être de cette manière que nous pourrions retourner certaines critiques faites envers les programmes de restitution. Le musée du Quai Branly, par exemple, dénonçait le rapport Sarr-Savoy sur la restitution comme étant un cri de haine contre les musées. Notre conviction, au fond, c'est qu'avec des outils innovants et avec beaucoup de créativité, nous pouvons en faire un cri d'amour entre les communautés.

Puisqu'on parlait de nuances, je pense que la meilleure façon de travailler sur les nuances, c'est avec beaucoup de créativité, beaucoup d'inventivité, pour que la nuance ne soit pas un déni, mais une ouverture, que la nuance participe à la complexité des choses.

Voilà en quelques mots ce que j'avais préparé. Je vous remercie pour votre attention et reste ouvert à la discussion.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Mudekereza. Je passe la parole à M. Vincke.

Pierre Vincke: Monsieur le président, ce contretemps technique m'a permis d'écouter les autres intervenants. Je suis Pierre Vincke, juriste de formation et également enfant de colonisateur. J'ai redécouvert l'Afrique à travers la gestion des procès du génocide des Tutsis, à travers les crimes commis au Burundi et, aujourd'hui, à travers les crimes commis en République démocratique du Congo.

Je n'ai pas pu m'empêcher, durant toutes ces expériences de juriste, de me demander d'où venaient tous ces crimes, d'autant que, quand on découvre le génocide de 1998, on découvre des crimes qui ont été commis auparavant et toute une succession de crimes depuis l'indépendance. Si on réfléchit et si on retourne encore plus en arrière, on peut se demander si ces crimes ne font pas écho à d'autres crimes qui ont été commis à d'autres périodes.

Effectivement, j'ai préféré faire une recherche sur ces crimes des premiers jours de la colonisation, à savoir le racisme d'État et les crimes de guerre. Je parle de guerre parce que la colonisation a commencé par être une guerre, la force publique faisait la guerre notamment à des ethnies comme les Pendé et bien d'autres au Katanga. Faire un travail de mémoire, c'est aussi utiliser les mots et j'utilise les mots "guerre" et "crime de guerre", et de "déportations". Bien sûr, ce sont des crimes qui ont été commis par nos ancêtres, pas par nous. Nous n'en sommes pas responsables en termes de responsabilité criminelle, mais je me suis interrogé sur la question de la responsabilité.

Il y a une responsabilité criminelle, la responsabilité et culpabilité personnelle de personnes qui sont mortes aujourd'hui et qui, donc, ne nous concerne pas directement. Mais il y a une deuxième responsabilité que Jaspers appelle la "culpabilité politique" en disant que, d'une certaine manière, chaque individu est responsable de la manière dont un État est dirigé. C'est une culpabilité politique qui est tragique. C'est celle de ceux qui ont soutenu, ceux qui ont laissé faire et ceux qui n'ont pas réussi à empêcher ces crimes-là.

Tout à l'heure, j'ai entendu que les valeurs d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que les valeurs d'hier mais il y eut à l'époque suffisamment de défenseurs des valeurs universelles pour ne pas les oublier et pour considérer, en même temps, que l'État est un État continu, que nous avons une responsabilité politique, une culpabilité politique. C'est celle de nos parents en majorité.

Il y a aussi la responsabilité des nations. Nous n'étions pas la seule nation. Chaque homme sur la

terre est responsable d'un crime qui est commis sur la terre, toujours selon Jaspers. Et, puis, "il y a une culpabilité morale", comme le dit Hannah Arendt, "quand on n'est pas en paix avec soi-même". Sommes-nous en paix avec nous-mêmes sur la question de la colonisation? Pour ma part, je dis non. Mais Hannah Arendt dit aussi qu'"il n'y a que les gens bien qui ont mauvaise conscience. C'est celle qui oblige de faire mieux sans se figer dans la honte du passé. Même si nous avons honte, nous pouvons nous purifier".

Alors, comment dépasser cette culpabilité? Je vois qu'on parle beaucoup de dialogue entre les Congolais et les Belges mais je pense qu'il y a un premier dialogue. C'est le dialogue avec nous-mêmes, c'est-à-dire penser à ce que nous pensons, penser de la manière dont nous pensons, c'est-à-dire réfléchir à la manière dont nous-mêmes, nous sommes encore colons ou nous devons nous décoloniser. C'est une manière de reprendre le dialogue avec soi-même qui me paraît importante et un préalable au dialogue avec l'autre. Si je ne dialogue jamais avec moi-même, je ne suis pas en état de dialoguer avec l'autre et je pense que c'est aussi vrai au niveau personnel qu'au niveau politique.

Alors, on a mis de côté la responsabilité criminelle. Les criminels de la colonisation n'ont jamais été jugés mais il est important de le savoir.

J'ai cherché dans les archives juridiques des cas de crimes commis qui sont des crimes avérés par la force publique qui n'ont jamais été punis, c'est-à-dire qu'il y a eu des réprimandes ou des exclusions de la force publique mais qu'il n'y a jamais eu de jugement. Donc, c'est bon à savoir. Notre responsabilité politique, c'est la nôtre mais l'État est un continuum et donc il est toujours responsable. Je trouve remarquable la manière dont cette commission a travaillé et prend en charge cette responsabilité.

Comment pouvons-nous prendre en compte notre responsabilité? Il y a une petite histoire que je voudrais raconter que l'on trouve dans un livre d'Amin Maalouf, où il décrit la colonisation des Anglais en Iran. Il décrit une scène du défilé de la commémoration de la libération du peuple iranien devant un jeune coopérant. Il y a sur l'une des scènes un Iranien qui se fait fouetter par un Anglais mais l'Anglais n'est pas joué par un Anglais mais par un Iranien. Le jeune coopérant qui voit la scène se met à pleurer parce qu'il se sent responsable en tant que fils d'Anglais de ce fouetage qui avait lieu à l'époque. À ce moment-là, un Iranien s'approche de lui et lui demande: "Pourquoi pleures-tu? Ce n'est plus comme cela maintenant.". L'autre

répond: "Non, ce n'est plus comme cela mais c'est ce que mes ancêtres ont commis. Donc, je pleure.". L'Iranien lui dit: "Tu es venu ici. L'année prochaine, c'est toi qui fouetteras.". Cette manière qu'a Amin Maalouf de demander à celui qui était le colonisateur d'assumer, sous une forme symbolique, le rôle qu'il a joué me paraît très importante et m'a toujours beaucoup plu contrairement à l'attitude de ceux qui disent: "Ce sont mes ancêtres. Ce n'est pas moi!".

Considérant qu'on doit gérer son rapport à soi-même comme principal avant de penser à l'autre, il faut à mon avis commencer à se décoloniser soi-même et de ce dialogue tragique, émergeront des gestes, émergeront des attitudes justes et nouvelles.

Il faut, et je répète sans doute des choses qui ont été dites, identifier dans son rapport à l'autre des comportements qui font perdurer des injustices prédatrices qui ont été entamées lors de la colonisation. Vous les connaissez, il y a notamment la discrimination raciale. Le travail de mémoire, c'est tout dire, – c'est pour cette raison que je me suis permis de parler de crimes et de crimes guerre – c'est tout reconnaître. Enseigner l'histoire coloniale, c'est la décrire dans les médias.

Vient ensuite la question du travail de réconciliation. Je travaille dans la coopération depuis vingt ans. Il me semble qu'un des héritages de la décolonisation est la scission survenue dans les années 1950 entre les personnes appelées "les évolués" et le reste du peuple. Il me semble qu'aujourd'hui, cette scission existe toujours et nous entretenons toujours des rapports avec les héritiers de ces personnes appelées à l'époque "les évolués". Il y a donc un abandon, par l'État, du peuple congolais. Dans tout le travail de coopération que l'on pourrait mener en faveur du Congo, il faut à mon sens privilégier un travail qui cherche à combler le fossé entre le peuple et l'État. En effet, pour qu'il existe un État, il faut un territoire, un gouvernement et un peuple. Au Congo, la notion de peuple est à mon avis très faible.

Je travaille essentiellement dans la gouvernance et dans le domaine du droit et j'ai beaucoup vu des lois occidentales être plaquées sur le système de l'organisation judiciaire congolaise. Ce plaquage fonctionne bien sûr, mais pour seulement 5 % de la population.

Ma proposition est donc la suivante: avec les Congolais qui veulent combler le fossé entre l'État et la population, travaillons à améliorer des modèles judiciaires qui prennent en compte la socioculture du pays et, surtout, les modes de

résolution de conflit qui existent déjà à la totale méconnaissance de l'État. Cela serait un des moyens. Il y a sans doute dans d'autres domaines comme les domaines agricole, industriel et artisanal, d'autres options d'encouragement de la résurgence des pratiques endogènes.

Je pense, par ailleurs, que la question des crimes qui sont commis aujourd'hui doit être prise en compte par le gouvernement belge. Je parle des crimes qui sont notamment dénoncés par Thierry Michel dans son dernier film. La justice transitionnelle est un outil nouveau qui mériterait, sans doute, d'être appuyé dans ses expérimentations puisque politiquement, il apparaît extrêmement compliqué d'appliquer la justice classique aujourd'hui alors que des crimes innombrables et détestables sont commis depuis des années contre cette population congolaise.

Je terminerai mon intervention en disant que la seule personne qu'il faut craindre est celle qui n'a jamais connu la honte. Fuyez la! Je pense avoir, d'une certaine manière, fait un petit travail autour de cette question. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Romain Landmeters : Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie pour votre invitation et je remercie aussi et félicite les chercheuses – surtout – et les chercheurs qui ont œuvré sans relâche pour établir un rapport qui a servi de base aux discussions et nombreuses auditions de cette commission dont j'ai été, vous pouvez me croire, un auditeur attentif.

Afin de situer mon propos, je suis enseignant-chercheur en histoire contemporaine à l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Mes recherches fondamentales financées par le FNRS portent actuellement sur l'histoire de la migration des personnes burundaises, congolaises et rwandaises à Bruxelles après la Seconde Guerre mondiale. J'ai mené auparavant des recherches au sein du Centre de recherche en histoire du droit des institutions et de la société (CRHiDI) à propos de la justice en contexte colonial belge. C'est avec une équipe restreinte de chercheuses (Béregère Piret, Erika Ngongo et notre directrice de recherches, Nathalie Tousignant) que j'ai mené, depuis 2017, une réflexion, en dialogue constant avec des associations de militants afro-descendants sur la place de l'enseignement de l'histoire de la colonisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour un chercheur, il est difficile de compartimenter l'ensemble des recherches qu'il mène et vous verrez que le fil de la présentation qui mène à un

appel pour un enseignement décolonisé est conduit par les autres recherches fondamentales que j'ai menées au fil des années.

Je formulerai une remarque quant aux auditions que j'ai entendues avec une place très prépondérante du droit et surtout du droit international. N'ayant ni les moyens, ni même le temps, ni sans doute les capacités d'apporter de contre-arguments sur ce qui a été précédemment apporté devant cette commission, je voulais néanmoins formuler quelques rappels. Les mêmes juristes belges qui, à la fin du XIX^e siècle, s'investissent dans l'écriture et la construction d'un droit international, sont aussi investis dans la construction d'une organisation judiciaire et d'un droit au Congo, d'abord dans l'État indépendant du Congo, puis ensuite dans le Congo belge jusqu'en 1960.

Les recherches que nous avons menées, mes collègues et moi-même, montrent que cette organisation judiciaire – et on ne l'a pas évoqué énormément dans le rapport –, qui est un des piliers d'un État également, a été un outil pour maintenir une position de domination, comme les autres sphères de l'État, d'abord de l'État indépendant du Congo, puis de l'État belge à travers le Congo belge. Ce système judiciaire a été un instrument également pour ségréguer racialement l'État indépendant du Congo, puis le Congo belge. Le schéma très simple que j'ai repris de la thèse de ma collègue Bérengère Piret montre que l'interférence entre un droit coutumier et des lois coloniales écrites par les Européens s'imisce dans le parquet d'un tribunal qui est très bas dans l'échelle de l'organisation judiciaire réservée essentiellement, à de rares exceptions près, aux Européens. Dans cette organisation judiciaire et dans la construction d'un droit spécifiquement colonial, il y a une opposition très flagrante entre l'écriture et l'oralité. Il faudrait la questionner. Dans les études précises que j'ai faites, j'ai pu observer que la mise par écrit par des Européens et des Belges du droit coutumier congolais avait aussi influencé la manière dont les Belges ont imposé un système social, économique, politique et moral. La mise par écrit influence également ce droit coutumier.

Ce système et cette organisation judiciaire sont caractérisés non seulement par la ségrégation, mais aussi par ce que ma collègue a appelé la gestion de la rareté. Il faut savoir que très peu de candidats magistrats se proposent pour s'installer dans l'État indépendant du Congo. Donc, on doit avoir recours à de nombreux magistrats professionnels mais aussi non professionnels étrangers dans l'État indépendant du Congo. C'est

une caractéristique qui va durer assez longtemps.

Une autre grande caractéristique est qu'il y a très fréquemment une confusion entre l'exécutif et le judiciaire dans l'État indépendant du Congo, et au Congo belge aussi.

Je vous invite à consulter les travaux notamment de ma collègue Bérengère Piret, pour approfondir cette question.

Ces juristes non seulement participent au droit international, à l'écriture du droit colonial mais ils dominent aussi, au tournant de 1900, les sciences coloniales, c'est-à-dire l'ensemble des disciplines qui vont s'investir dans une science qui va défendre et porter la colonisation belge.

J'ai repris une citation du célèbre historien américain Howard Zinn, un des grands défenseurs de la "History from below" (l'histoire d'en bas), qui a inspiré de nombreux historiens européens également : "Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par les chasseurs". Celle-ci a été formulée dans le continent africain et par certains auteurs panafricains comme "Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse ne peuvent que chanter la gloire du chasseur".

Sur cette base, ma réflexion est de poser la question suivante : tant que les lions n'eurent pas leurs propres juristes, leur droit fut-il écrit par les chasseurs ? Ce fil rouge traverse mes recherches et l'exposé que je vais vous proposer aujourd'hui.

En effet, on a aussi beaucoup parlé de l'enseignement dans cette commission. J'ai eu l'occasion d'entendre certaines affirmations dont je me demandais où elles avaient été produites et par qui. Mais laissez-moi replacer quelques éléments, venant notamment d'un des meilleurs spécialistes congolais sur cette question – Jean-Marie Mutamba Makombo Kitatshima. Il affirme dans un ouvrage de 1998 notamment, qu'à l'indépendance, le Congo ne disposait en tout que de 30 diplômés universitaires. 466 Congolais étudiaient dans les deux universités nationales, 76 étaient recensés dans les universités étrangères. Il n'y avait aucun juriste, aucun médecin en titre, aucun ingénieur civil – bref, aucun scientifique.

En 1960, la population congolaise est de 10 à 15 millions d'individus. L'enseignement a été directement lié, par une mainmise énorme de l'Eglise catholique, à défendre et à promouvoir l'œuvre civilisatrice. C'est d'ailleurs une idée promue dans l'approche bilantaire qui a aussi été

défendue par certaines personnes dans cette commission: la Belgique aurait largement investi dans l'enseignement. Ce n'est pas faux, mais c'est un enseignement primaire. Les Congolais qui ont eu accès à l'enseignement secondaire avant la Seconde Guerre mondiale sont très rares et continuent à être rares après la guerre, à savoir environ 5 %. Enfin, l'enseignement supérieur ne concerne que 0,1 % de la population congolaise. Marc Depaepe, qui est un des meilleurs spécialistes de la KU Leuven de l'enseignement en contexte colonial, montre que cela concerne 0,1 % des Congolais, *a contrario* de 0,4 % de la moyenne en Afrique.

J'ai étudié les premiers étudiants congolais, burundais et rwandais qui sont arrivés dans les années 1950. Le premier étudiant laïque, c'est-à-dire qui n'est pas destiné à devenir prêtre, est burundais, s'appelle Joseph Biroli et est arrivé en 1948 en Belgique. Certains de ses camarades, qui étaient passés par le réseau d'écoles dédiées à des "Evolués", ont suivi sa trace. Mais ils sont très peu nombreux à être venus étudier en Belgique jusqu'à 1960.

Thomas Kanza a été l'un des premiers à s'inscrire à l'Université Catholique de Louvain. Il avait demandé également à s'inscrire en droit, mais cela lui a été formellement refusé. Un de ses camarades, Marcel Lihau, qui va notamment épouser sa sœur, obtient l'autorisation en 1956-1957 de s'inscrire en droit.

Marcel Lihau va être un des premiers Congolais qui, en Belgique, va recevoir le droit de prendre la parole, de faire des conférences. Je vous laisse lire la citation qu'il prononce à Liège devant le jeune barreau. Cette référence à des discours prononcés par des étudiants congolais, burundais et rwandais en Belgique permet de comprendre que certaines des revendications qui sont formulées par les étudiants d'alors continuent à être des revendications qui sont formulées par les étudiants, les mêmes étudiants congolais, burundais et rwandais, à l'heure actuelle.

Lors de présentations plus informelles, j'invitais mes auditeurs et auditrices à essayer de retrouver à quelle période correspondaient les différents extraits que je présente ici. Je ne vais pas faire l'exercice complet mais je vous invite à lire les *slides* complets que je suis prêt à transmettre. Je demandais à mes auditeurs et auditrices de faire la différence entre les textes et des discours qui avaient été prononcés par un certain Junior Masudi Wasso et ceux prononcés à l'encontre du fameux Joseph Biroli, premier étudiant en 1948 en Belgique.

On retrouve les mêmes revendications. Celles-ci sont notamment liées à un énorme préjugé que les Belges ont eu depuis cette époque. Si vous lisez la presse de 1948 autour de l'arrivée de Joseph Biroli, vous ferez des grands yeux et constaterez qu'on met constamment en doute les capacités intellectuelles des Rwandais, des Burundais et des Congolais et que la presse en fait le relais très régulièrement. C'est quelque chose à quoi Junior Masudi Wasso a dû également faire face récemment. Si vous vous souvenez, on avait mis en question ses capacités intellectuelles à la douane à Zaventem en lui posant une série de questions sur ses connaissances de base du secondaire.

Pourtant, les études qui vous ont été présentées par Sarah Demart la semaine passée, et notamment cette étude financée par la Fondation Roi Baudouin, montrent que les afrodescendants qui vivent en Belgique ont un niveau d'éducation et de diplôme plus élevé que la moyenne en Belgique, puisque 66 % d'entre elles et d'entre eux disposent d'un diplôme d'enseignement supérieur court, long ou de doctorat. Malheureusement, malgré ces diplômes, ces qualifications, le taux de chômage reconnu en 2017 pour cette même population est quatre fois supérieur à la moyenne nationale.

L'une des tâches à mener au niveau de l'accueil des afrodescendants et dans la défense de ceux qui vivent en Belgique aujourd'hui, est la lutte contre les préjugés sur leurs capacités, qui n'ont pas lieu d'être.

S'agissant de l'enseignement, l'étude de Sarah Demart et ses collègues dresse également le constat que l'enseignement de l'histoire coloniale est la première revendication des personnes afrodescendantes en Belgique en 2017. En effet, 91 % d'entre elles pensent qu'il y a une urgence à introduire l'histoire coloniale dans l'enseignement en Belgique.

C'est également corrélé au constat, déjà souligné aujourd'hui, de la méconnaissance de l'histoire de la colonisation en Belgique. Ce constat a été formulé dans le rapport qui vous a été présenté en octobre et novembre de l'année passée et il est partagé par un ensemble de collègues, dont M. Licata et moi-même, qui ont travaillé en 2021 sur le rapport *Les universités belges et leur gestion du passé colonial*. En présentant un rapport face à tous les recteurs de Belgique, francophones et néerlandophones, nous avons mis en avant le constat que la connaissance de l'histoire coloniale était assez faible chez les Belges, chez les écoliers

notamment.

Pourtant, comme me l'a démontré mon expérience de terrain depuis 2017, un grand nombre d'initiatives sont prises au niveau de l'éducation et les jeunes, en particulier ceux de 15 à 18 ans, s'investissent dans des projets qui mènent à mieux connaître ce passé colonial. Je vous invite d'ailleurs cordialement à visiter l'exposition *Identités décoloniales*, à Mons, dans laquelle de nombreux jeunes se sont investis.

Cette revendication fait aussi écho dans des textes internationaux. J'en ai pris un parmi d'autres, celui de la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe de 2019 où le Parlement européen invite non seulement à étudier l'histoire de la colonisation mais aussi à étudier les répercussions néfastes que ces phénomènes ont eus par le passé et ont encore aujourd'hui dans nos sociétés.

L'ensemble des textes qui font référence à cette revendication d'enseigner l'histoire de la colonisation se trouve dans une présentation que j'ai faite au Parlement francophone bruxellois en juillet 2021. Le texte peut être consulté sur le site de ce Parlement.

Qu'a-t-on fait du côté francophone? Pendant longtemps, l'histoire de la colonisation n'était pas une matière obligatoire. Le dernier référentiel en application du côté francophone datait de 1999 et n'imposait aucune étude du passé colonial spécifiquement belge. Il demandait aux enseignants d'expliquer et d'étudier le colonialisme, la colonisation, et ce, peu importe l'empire ou la période abordée. Cette obligation d'enseigner l'histoire de la colonisation a été une revendication en provenance, comme je l'ai dit, du terrain et dont un certain nombre de d'associations et de chercheurs se sont emparés pour convaincre les autorités publiques francophones de rendre cette matière obligatoire.

Dans le référentiel, qui est donc le texte auquel tout pouvoir organisateur, toute école doit se référer pour construire un programme et des manuels scolaires, a été publié en juin 2022 et renvoie à un certain nombre de matières. Les premières colonisations qui sont étudiées en sixième primaire et en deuxième secondaire constituent, il faut le savoir, des introductions puisqu'il faut prendre en compte l'âge des élèves.

Deux moments-clés, deux parties de la deuxième et de la troisième année de secondaire font explicitement référence à l'expansion coloniale à l'époque industrielle. On développe les notions de

base, mais qui sont, à mon avis, nécessaires. Il faut être capable de situer la Belgique, le Congo, le Rwanda, le Burundi sur un planisphère, donner des exemples de conséquences de l'exploitation économique de la colonisation. On pose les bases, mais au vu de ce qui a été dit aujourd'hui et tout au long de la commission, c'est nécessaire.

Le cœur de ce texte relatif à la colonisation se passe au niveau de la troisième secondaire. Là, on rentre plus dans ce que Karel Van Nieuwenhuysse appelait de ses vœux dans son exposé, la semaine passée, c'est-à-dire plus travailler sur la colonisation au quotidien. Que signifie la colonisation et, en particulier au cœur de la colonisation belge, c'est-à-dire entre 1909 et 1960, que signifie la ségrégation raciale? Que signifie une violence structurelle dans les rapports entre le régime colonial et les colonisés? Que signifie du travail forcé? Il faut donc être capable de donner des exemples et de dénoncer des inégalités criantes dans ces sociétés.

Je ne referai pas le discours qu'a fait Karel Van Nieuwenhuysse, la semaine passée, car j'y souscris en grande partie à la différence près que, comme vous venez de le constater, Karel Van Nieuwenhuysse ne fait pas partie de ceux qui pensent que cette matière devrait être obligatoire, mais qu'elle devrait être laissée à l'opportunité des enseignants et notamment en ce qui concerne la colonisation spécifiquement belge. Pour le reste, nous sommes sur la même longueur d'onde et je dois dire que j'ai beaucoup appris en lisant les travaux brillants de ce professeur.

Je voudrais faire quelques rappels. Évidemment, un travail énorme doit aussi être fait. Ce travail ne peut pas se passer uniquement dans le cadre du cours d'histoire et uniquement à l'école. Il s'agit d'un énorme travail sur la pensée, sur les généalogies des discriminations racistes en faisant le lien avec les inégalités actuelles, et d'un travail sur un décentrement et un détachement de l'eurocentrisme qui est encore très prégnant. J'en ai fait l'expérience notamment à l'occasion des débats qui ont eu lieu sur ce texte de référentiel.

La priorité, rejoignant Karel Van Nieuwenhuysse, sans m'appesantir, est de travailler sur le contenu, qu'on le fasse évoluer et qu'on mette en évidence ce qu'est la colonisation au quotidien, comme l'a présentée Guy Vanthemsche (qui est sans doute l'un des meilleurs historiens de la colonisation belge actuellement), en tant que vision d'une colonisation qui est d'abord un viol d'une société par une autre. Il faut d'abord travailler sur les contenus et sur la diffusion des enseignements.

Pour cela une des premières revendications que j'aurais à l'égard de votre commission est de faire un travail similaire à ce qui a été fait dans la commission sur la déportation des juifs de Belgique et l'implication des autorités belges dans celle-ci. À chaque somme énorme qui faisait environ 1 200 pages présentées aussi bien en français qu'en néerlandais, on a financé la vulgarisation de ces deux textes de 1 200 pages en une centaine de pages en néerlandais qu'en français. C'était une œuvre fort utile. Il est dommage que cet ouvrage soit épuisé et qu'il ne soit, d'après ce que j'ai pu constater, plus très présent dans les écoles et les mains des enseignants.

Le travail sur les contenus passe aussi par la création de nouveaux contenus dans les futurs référentiels et programmes. J'ai ici parlé d'un référentiel pour les années primaires jusqu'à la troisième secondaire, nommé le tronc commun du côté francophone. Il faudra faire un travail beaucoup plus approfondi pour les années suivantes, de la quatrième à la sixième secondaire, qui abordent traditionnellement la colonisation.

Je ferai un appel, même si je suis conscient que cette compétence est communautaire, à ce que ces travaux soient reliés directement aux perspectives et avancées de la recherche récente, ce qui me semble primordial et cela n'a pas forcément été le cas dans les débats qui ont eu lieu autour dudit référentiel.

On peut produire de nouveaux supports mais il faut aussi s'emparer des bons supports qui existent, comme le film *Kinderen van de kolonie* ou le travail réalisé au Musée Belvue sur la colonisation belge en Afrique centrale.

Une démarche décoloniale voudrait que l'on travaille sur les contenus mais la revendication la plus importante que je voudrais mettre en évidence ici est qu'on ne peut pas travailler sur les contenus de l'histoire coloniale et de ses conséquences aujourd'hui si l'on ne travaille pas sur les cadres et sur le contexte au sein desquels sont produits et diffusés ces enseignements. Faut-il vous rappeler que l'enseignement primaire et secondaire en Belgique sont ségrégués du point de vue social, racial et spatial? Le fait est largement démontré par des chercheurs en sciences sociales qui sont reconnus au niveau international, dans l'analyse des inégalités raciales et ethniques dans l'éducation. Un colloque était organisé la semaine passée à l'université de Gand. Il a duré trois jours. Les intervenants ont multiplié ces constats autour de différentes sphères de la société mais aussi dans l'enseignement, aussi bien néerlandophone

que francophone.

C'est vrai en particulier parce que – et je donne ici uniquement cet exemple – un grand nombre de jeunes racisés en Belgique, qui sont belges, sont les jeunes les plus relégués dans les filières professionnelles et techniques – et je le dis absolument sans mépris pour ces filières, que du contraire. Mais ces jeunes s'y retrouvent sans nécessairement l'avoir choisi, et cela est très grave.

Deuxièmement, il faut aussi travailler avec les enseignants et les structures, les autorités scolaires, sur la déconstruction, pour éviter la reproduction des discriminations qui sont dans la société. Là, je renvoie aux travaux de Dounia Bourabain de la VUB et de Sarah Demart que vous avez entendue la semaine passée, mais aussi de Sophie Withaecx. Malheureusement je ne peux pas développer ici, mais il faut savoir que l'école a aussi, comme toutes les sphères de la société, parfois tendance à reproduire ces discriminations. Un travail doit donc être fait, non seulement sur les contenus mais aussi sur la manière dont on réfléchit l'école et sur la manière dont on diffuse des savoirs.

Je vous remercie pour votre attention et, si monsieur le président me permet une dernière lecture d'un paragraphe pour terminer cet exposé en beauté, je vais y procéder. Si je peux faire un vœu – ce qui est peut-être utopique – c'est que cette commission promeuve un travail sur le décentement. On fait un constat quand on lit les textes dans les archives coloniales : celui d'une énorme arrogance de la colonisation.

Si l'on pouvait, par les moyens éducatifs disponibles, travailler à une culture de l'humilité par rapport à ce que la Belgique et l'Europe représentent dans le monde, tous les petits pas effectués pourront être gagnants.

Je vous renvoie à l'ouvrage *Qui a fait le tour de quoi? L'affaire Magellan* de Romain Bertrand, un des plus grands spécialistes français de l'histoire connectée. Il n'a pas à proprement parler travaillé sur la colonisation belge, mais il a travaillé sur les premières colonisations. Il s'est intéressé en particulier à Magellan, sans doute une des icônes de l'histoire de la colonisation. Je dois le confesser, je ne suis pas parvenu à promouvoir une déconstruction du mythe de Magellan dans le référentiel que je viens de présenter, mais je vous invite cependant à lire ce type de textes.

À la fin de son ouvrage, Roman Bertrand dit: "De 1935 à 1938, Stefan Zweig travaille à une

biographie de Magellan, et c'est à sa jeune compagne qu'il confie la tâche de rassembler sur l'homme et sur son voyage une vaste documentation. Le Magellan de Zweig est un héros sans failles ni faiblesses, c'est vraiment l'archétype de l'homme qui abat un à un les obstacles qui se dressent entre lui et son rêve. Mais il est surtout une certaine idée de l'Europe, en laquelle le romancier s'efforce de croire encore et encore, et cela, alors même que la nuit monte en lui. La vraie mort de Magellan, c'est-à-dire la mort de l'idéal qu'on lui fait endosser comme un vêtement trop grand pour lui, la fin du rêve complaisant d'une Europe toute de courage et de curiosité, la vraie mort de Magellan a donc lieu le 22 février 1942, à Pétropolis, à 65 km de la ville de Rio de Janeiro, lorsque Stefan Zweig et Lotte Altmann, sa compagne, se suicident. Car les héros sont comme les contes de fée et les divinités des contes pour enfant: ils ne meurent vraiment que lorsqu'on ne croit plus en eux. C'est douloureux, cela ne se fait pas sans un pincement au cœur, mais ça s'appelle grandir".

Raoul Donge: Monsieur le président, mesdames et messieurs les parlementaires de la commission spéciale, par l'invitation qui m'a été adressée par votre commission, il m'a été demandé de vous entretenir, par un exposé, de la quintessence de mes recherches et/ou des principales leçons de ma pratique sur le thème de la réparation vers l'avenir au niveau international.

N'étant ni chercheur ni praticien dans la thématique de la décolonisation et après m'être entretenu avec votre secrétariat, il a été finalement convenu et accepté que je vous entretiendrais, non pas de la repentance, ni de réparation, mais plutôt des possibilités d'explorer comment bâtir une nouvelle amitié, une communauté d'intérêt entre nos communautés. Nous regardons l'avenir, plutôt que dans le rétroviseur.

Permettez-moi d'emblée de rappeler ce qu'avait déclaré un des précédents orateurs devant votre commission au mois de février dernier: "Après la reprise par la Belgique en 1908, l'administration du Congo belge était contrôlée par le gouvernement belge et par le Parlement, qui votait annuellement un rapport d'activité et le budget de la colonie". En tant que membre du même Parlement, il me semblerait que rien ne vous soit inconnu de l'histoire de la colonisation du Congo belge. Par ailleurs, le Pr Michel Bertrand de l'Université de Toulouse, où je donne des exposés sur la diaspora et ses apports dans les pays d'origine et de résidence, a dit exactement ceci:

"L'histoire est ce qu'elle est, et ne doit pas

nécessiter la repentance, mais comprendre et assumer. Le but étant de comprendre le passé pour bâtir le présent."

Le Pr. Jean Stengers de l'Université Libre de Bruxelles, n'avait pas dit autre chose, lorsqu'il déclarait: "L'histoire est un instrument de connaissance du passé, une recherche patiente de la vérité, qui exclut le jugement moral".

Cela étant, je vais, dans mon bref exposé d'un quart d'heure environ, vous faire part de mon vécu en tant qu'originaire du Congo Kinshasa, venu en Belgique étudier avant l'indépendance, au cours de cette période des années 1950 – puisque j'ai vécu chez moi jusqu'en 1958.

Je m'attacherai à brosser à grands traits l'évolution de quelques secteurs clés de l'économie congolaise, dont nous avons vécu l'évolution et les effets. La période correspond en gros à la mise en œuvre du premier Plan décennal 1949-1959. C'est donc dans ce laps de temps là que je limiterai mon exposé.

Comme introduction de cette période, nous dirons que la grande crise des années 1930 avait eu un impact considérable sur les conditions économiques et sociales au Congo. La jeune économie congolaise encore extravertie et vulnérable avait été mise à rude épreuve au cours de cette période.

En Belgique, dès 1946, le ministre Edgard De Bruyne, cité par De Standaard de 1946, aux pages 74-79, approuvant les idées du gouverneur Ryckmans, alors à la fin de son terme au Congo, affirma ceci: "Les véritables propriétaires des richesses congolaises sont les indigènes envers lesquels l'État doit remplir les devoirs, également en matière économique". Il va quitter sa fonction avant même d'avoir ébauché le plan.

Il faudra attendre l'avènement de M. Pierre Wigny comme ministre des Colonies pour passer à la vitesse supérieure et décider de l'élaboration du plan décennal. Sont alors à la manœuvre le gouverneur Pétillon, ainsi que le vice-gouverneur Cornelis.

Le but de ce plan était de structurer l'économie intérieure du Congo à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, en se focalisant sur les infrastructures de base en vue de faciliter la reprise et de soutenir la croissance et le redéploiement de la jeune économie congolaise. Il sera donc fondamentalement axé sur les infrastructures de base parmi lesquelles: les transports, l'habitat, la

santé, l'éducation et l'enseignement, l'emploi, le social et les grands travaux publics que nous ne traiterons pas ici.

Analysant ce plan, Emizet François Kisangani affirme dans son ouvrage "The Belgian Congo as a developmental State" que pour réussir le développement économique, il a fallu à l'État du Congo belge fournir les biens publics (que je viens de citer) nécessaires que sont les infrastructures de base considérées comme le véritable moteur du développement économique, et maintenir l'ordre et la paix.

En effet, cette infrastructure physique a ouvert la voie à deux centres de croissance économique que souvent l'on ignore, Léopoldville où je suis né, (actuellement Kinshasa) et Élisabethville (actuellement Lubumbashi), avec différents liens en amont et en aval. Grâce à l'existence de ces deux centres de croissance, bon nombre d'économistes ont reconnu qu'au milieu des années '50, le Congo se trouvait déjà dans la phase de l'industrialisation et, pour certains produits, avait dépassé des pays comme la Malaisie en production de l'huile de palme et l'Indonésie en matière de revenu national par habitant. Cela a duré jusqu'en 1975. On en connaît l'histoire.

Mon vécu en tant qu'adolescent correspond à cette période et c'est sur celle-ci que j'axerai mon intervention. Au plan des infrastructures, il convient de préciser que ce premier Plan décennal s'est concentré principalement, pour faciliter les mouvements des biens et des personnes, et compte tenu de l'immensité du pays, sur les transports fluviaux, routiers, aériens, ferroviaires ainsi que les infrastructures sociales, c'est-à-dire l'habitat.

D'importants investissements ont été réalisés dans ces secteurs-là ainsi que leur modernisation. Ce secteur absorba à lui seul environ 40 % des investissements prévus par ce premier Plan décennal.

S'agissant de l'habitat et de la santé, de gros efforts ont également été consentis par le Plan décennal totalisant environ 28 % en y ajoutant l'approvisionnement en eau.

Concernant plus spécifiquement l'urbanisation et l'amélioration de l'habitat du Congolais, ce qu'on appelait l'indigène, il fut créé dans la ville de Léopoldville de nouveaux lotissements et de nouveaux quartiers tels que le quartier Dendale, Renkin, Limete résidentiel, Ngiri-Ngiri, Bandalungwa, Immocongo, etc. Tous ces quartiers

étaient appelés des communes extra-urbaines.

À cet égard, le rapport établi en 1960 par la Commission de l'Union européenne, où je suis consultant, sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne, à l'époque, montrait que le secteur privé et le secteur public s'étaient efforcés d'apporter aux problèmes de l'habitat et du logement bon marché des solutions valables et concrètes.

L'action du secteur public dans les villes se manifesta notamment à travers trois grands organismes au Congo: l'Office des cités africaines (OCA), le Fonds d'avance et le Fonds du Roi. Y ont également contribué bon nombre de grandes sociétés dont certaines étaient des sociétés à charte, telles que l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) et ses filiales, la Société internationale forestière et minière de l'ancien Congo belge (Forescom), Utextéo qui s'occupait de textiles, la compagnie de l'Hévée, etc. Des sociétés privées y ont également contribué dans le milieu rural et dans les villes.

Parlons du secteur de la santé, de l'hygiène et des installations médicales sur lequel il faut mettre l'accent! En effet, nous avons vécu cette période-là et nous avons ressenti l'amélioration par la création au niveau de chaque territoire, district et province, de nouveaux centres médicaux proches des habitants et des hôpitaux de référence au niveau de chaque district et province.

La part de financement de ce secteur a été également conséquente, passant de 1 à 8 %.

Cette politique sanitaire a largement contribué à combattre efficacement les maladies quaranténaires et endémiques telles que la trypanosomiase ou maladie du sommeil, le paludisme, la lèpre, la variole, la fièvre jaune, etc. Cette politique a été complétée dans les grands centres urbains par des actions des services et des foyers sociaux afin de donner aux dames des cours de puériculture, d'hygiène infantile et familiale.

Intervenant dans une des revues françaises, M. Léon Lapeysonnier, médecin-général du service de santé de l'armée française et expert à l'OMS écrivait ceci: "Le nombre des médecins et des praticiens de santé publique ainsi que la densité des établissements de soins atteindront au Congo des valeurs que l'on ne trouve nulle part dans les autres colonies européennes. Ceux qui ont visité le Congo à cette époque ont été étonnés de l'ampleur des réalisations médicales et sanitaires, aussi bien dans les grandes villes que

dans les bourgades de l'intérieur. Encore quelques années et la situation sanitaire eût été comparable à celle de l'Europe..." À ce propos, de nombreux ressortissants de pays voisins à cette époque tels que la Rhodésie du nord, l'actuelle Zambie, et le Congo-Brazzaville en face venaient se faire soigner à Kinshasa ou à Lubumbashi.

Au plan de la politique de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnelle, chacun a sa version mais ce que j'ai vécu, ainsi que les gens de ma génération, c'est que, dans ce domaine, la Belgique et la France ont pratiqué deux politiques différentes. La France a privilégié la formation de type élitiste (docteur en droit, sociologue, etc.). En revanche, dans un État naissant sorti de la Seconde Guerre mondiale et avec un jeune secteur privé qui débutait, il a fallu, au lieu d'importer de la main-d'œuvre d'Europe, former de la main-d'œuvre pour soutenir cette croissance naissante et ce secteur privé.

C'est ainsi que la colonie a favorisé, depuis la crise mondiale, la formation des cadres dits "moyens". Et ces cadres moyens étaient beaucoup plus des professionnels, des techniciens et des moniteurs. Et il y a lieu ici d'affirmer que les catholiques n'étaient pas les seuls à s'occuper de l'enseignement. Les protestants étaient là aussi. L'Armée du Salut s'est également occupée de l'enseignement. On oublie souvent que, en dehors de ces cadres dits "moyens" de quatrième année post-primaire qui étaient des commis, des clercs, des sténodactylographes, des soudeurs, des chaudronniers - nous avions un chantier naval qui construisait des flottilles à Kinshasa, à Chanic. Il fallait des chaudronniers, nous n'allions pas en importer.

En plus de ce monde-là et compte tenu de la politique de la Belgique, il a été confié aux Jésuites, à Kisantu, la formation des cadres intermédiaires entre l'université et l'école secondaire. Et ces cadres ont été d'une très grande utilité pour maintenir le pays après l'indépendance. Sans eux, nous aurions couru carrément à la dérive dans les conditions sous lesquelles nous avons acquis l'indépendance en 1960. Il faut le souligner. Il y avait là des secteurs clés: l'agriculture, la santé et l'administration. Et ces cadres qu'on a formés à Kisantu étaient des assistants médicaux, des assistants agronomes et des commis de l'administration. Je vous citerai, pour ceux qui ont visité le Congo ou entendu parler de ce pays, des cadres tels que Bomboko, qui est un de nos éminents politiciens connus à cette époque. Bomboko a été formé à Kisantu. Je citerai ici un autre cadre qui a dirigé de main de maître la MIBA jusqu'à l'arrivée de l'AFDL. Mukamba Jonas a été

formé à Kisantu. Je citerai également, sans faire une litanie, un cadre comme le Dr. Diomi, un éminent médecin qui viendra plus tard faire sa formation à Louvain et à Aberdeen en Écosse.

À ce niveau-là, nous pensons, en tant que cadres congolais, qu'il n'y a pas eu un vide, mais un choix délibéré d'avancer à petits pas. C'est ainsi qu'il y a eu ce genre d'enseignement. La France a préféré informer l'élite. La France, c'est l'assimilation: vous prenez la nationalité française, vous n'êtes plus Burkinabé, vous ne pouvez parler que de la France.

Il a été dit, à propos de l'enseignement primaire et secondaire, qu'il n'y avait que l'école primaire. Non. Moi, j'ai fait l'école secondaire, cycle long, du programme métropolitain. Il n'y avait pas que le collège Albert ou l'Athénée royal, il y avait aussi le collège Saint-Joseph, aujourd'hui Elihya, à Kinshasa. C'est là où j'ai été formé. Quand je suis venu ici, je suis allé à Maredsous, je n'ai observé aucun complexe vis-à-vis de qui que ce soit. J'ai fait mes deux dernières années secondaires, et puis, je suis entré à Louvain et j'ai étudié les sciences économiques. J'ai fait mon doctorat et j'ai été assistant. Je crois donc que c'est une mauvaise querelle si on ne contextualise pas ce programme de formation dans un environnement économique, social et le choix que chaque gouvernant fait pour son pays.

Le tableau montre que les effectifs pour le Congo dans l'enseignement étaient d'environ 400 000, dont seulement une trentaine de milliers dans les formations secondaires et universitaires. La première université qui a été créée au Congo est Lovanium, qui était la continuation de Kisantu. La loi pour l'établissement de Lovanium a été adoptée en 1949, mais, le temps de construire les infrastructures, elle n'a ouvert qu'en 1954.

Ceux qui étaient à Kisantu ont directement basculé à l'université naissante de Lovanium. Je pense à des gens comme l'ancien gouverneur Ndele de la Banque du Congo ou l'ancien professeur Malu, un physicien de première catégorie qui a fait sa thèse à Louvain. Toutes ces personnes ont directement quitté Kisantu pour Lovanium. L'université de Lubumbashi verra, quant à elle, le jour en 1954-1955 avec un décret.

Toujours durant cette période, ceux qui sortaient de Kisantu et qui voulaient venir en Belgique ont reçu une bourse pour étudier ici. J'ai ici des noms que je vous donnerai, si vous le souhaitez. En revanche, ceux qui l'ont souhaité ont pu suivre leur formation à Lubumbashi ou à Kinshasa. Ils ne sont pas plus mauvais que les autres.

Du point de vue social, je voudrais dire que, selon les statistiques du Bureau international du travail (BIT) au Congo belge, en 1958, il y avait près de 1,2 million de salariés au Congo belge en 1958. Ceux-ci soutenaient l'effort de croissance. J'ouvre ici la parenthèse pour dire que je voyage beaucoup. Je travaille pour l'Union européenne. Je me rends dans les différents pays africains des Caraïbes et du Pacifique. Et je constate que la statistique est un outil encore faible dans ces pays. Il faut savoir que tous les autres pays qui sont devenus indépendants durant la même période (1958-1960) sont restés associés à l'Union européenne. Je pense notamment au groupe des pays français.

Dans l'ensemble de ces pays, on comptait à peu près 2,3 millions d'individus salariés. Prenez d'une part une quarantaine de pays qui comptent ensemble 2,2 millions, et de l'autre, un seul pays, le Congo ex-belge, qui comptait, avant l'indépendance en 1958, près de 1,3 million d'individus salariés. En contextualisant tout cela et en le mettant en perspective, on peut en conclure qu'un enseignement élitiste n'a pas forcément amené l'investissement dans les pays de transformation. Nous étions tous des pays producteurs de matières premières. Je souhaitais vous donner cette statistique que me semblait très importante.

En effet, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, on parle souvent des mines au Congo, mais – et j'ai ici les statistiques de 1958 – les deux secteurs, agricole et minier, contribuaient chacun à concurrence de 40 % dans la formation du PIB. L'agriculture est très importante pour ce pays.

S'agissant du niveau de vie des salariés congolais, il faut là également tordre le cou au canard. On dit souvent que les salaires étaient très bas. Or c'est faux. Ils n'étaient pas très bas, ils correspondaient au niveau général de revenus à cette époque. Mais un effort avait été consenti, que nous appelons, comme les Français d'ailleurs, la politique de l'État-providence. Nous ne disposons pas des statistiques, mais c'est avéré: tant dans le secteur public que privé, en plus du salaire en numéraire que touchait le salarié, à l'occasion de certaines fêtes, telles que Noël et Pâques, l'employeur intervenait pour lui donner quelque chose.

Mon père était militaire de la Force publique.

On recevait ce qu'on appelait la ration, c'est-à-dire que, chaque semaine, maman allait à la cantine. Il y avait du riz et tout le reste. Tandis que dans le secteur privé, on donnait une bicyclette, une

machine à coudre pour la dame, etc. Ces deux éléments de salaire constituent en fait le revenu, s'il faut le comptabiliser.

Cela fera dire à nos amis en face, ou à nos amis les Rhodésiens qui venaient jouer des matches de football chez nous, que réellement, Léopoldville et Lubumbashi étaient, comme je dis en lingala, un *poto muindu*. Je traduis cela par "la petite Europe", comme qui dirait. Même un de nos chanteurs des années 46, Wendo, le véritable inventeur de la rumba congolaise, contrairement à ce qu'on nous raconte ici, a chanté que le Congo et Kinshasa étaient la petite Europe.

En guise de conclusion, puisque le temps qui m'est imparti est épuisé, monsieur le président, je voudrais vous dire ceci. Nous pourrions à ce stade conclure que globalement, toutes choses étant égales par ailleurs – je suis économiste –, la politique coloniale telle qu'elle a été pratiquée au Congo, avec ses avatars, ses insuffisances, et avec également ses aspects positifs, doit être prise dans le contexte qui était le sien. Nous qui avons vécu cette période-là, nous ne sommes plus beaucoup, parce que tout le monde parle de ce qu'il a lu dans les livres, mais nous l'avons vécu. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais au contraire, les relations humaines entre les communautés peuvent se compliquer parce que les traditions et les valeurs des uns ne sont pas toujours les traditions et les valeurs des autres.

Même si les relations humaines entre les deux communautés n'ont pas réussi à s'harmoniser idéalement compte tenu de cette perception que je viens de vous décrire, il y a quand même eu une cohabitation relativement – le mot est important pour le moment que nous vivons maintenant – paisible pendant cette période de colonisation. Pour notre Plateforme de la Diaspora Afro-Européenne – puisque j'en suis le président –, nous visons l'avenir pour nos peuples. Le passé reste le passé, cultivons et célébrons le principe du vivre-ensemble fondé sur l'amitié, le respect mutuel et la création d'un nouveau type de rapports qui privilégie le développement et la promotion du savoir qui soit bénéfique à nos communautés et aux futures générations.

De voorzitter: Ik geef nu het woord aan de heer Patrick Charlier van Unia. Zijn collega, mevrouw Els Keytsman, is verontschuldigd. Gelieve ook mij te excuseren, want meteen zal ik vervangen worden door de ondervoorzitter, de heer Jan Briers.

Patrick Charlier: Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, de

nombreuses choses ont déjà été dites, mais il est vrai que je vais parler de la réalité du racisme, des discriminations raciales, des discours et des actes de haine dont sont victimes les personnes afro-descendantes en Belgique aujourd'hui. C'est ce qui relève strictement de notre mandat. Nous n'avons ni d'expertise particulière, ni de mandat pour parler en tant que tel du passé colonial, de l'histoire, etc. Nous nous attachons à travailler sur les questions de discrimination, des discours et d'actes de haine.

Nous avons donc publié un rapport, dont vous voyez la couverture ici, spécifiquement sur les discriminations à l'égard des personnes afro-descendantes. Il s'agit en fait d'un troisième rapport. Nous en avons fait un premier en 2011, un deuxième en 2017 et un troisième en 2022 dans la perspective des travaux de votre commission. Nous savions qu'il s'agissait de l'un des champs de vos travaux. Nous avons décidé de mettre ce rapport à jour et probablement de l'augmenter avec une série de données.

Chez Unia, nous sommes des généralistes au niveau des discriminations. Au-delà des discriminations raciales, nous traitons également des discriminations sur la base des handicaps, de l'âge, des convictions religieuses, de l'orientation sexuelle, etc. Cependant, en même temps, le fait d'être généralistes nous permet de croiser les critères d'une discrimination avec des réalités et nous voyons combien les discriminations, les discours et les actes de haine se traduisent par des réalités différentes en fonction du critère dont on parle. On n'est pas victime du même type de comportement quand on est homosexuel, en situation de handicap ou d'une autre origine. Au niveau des discriminations raciales, nous avons même voulu mettre en avant la singularité pour les personnes afro-descendantes par rapport à d'autres types de discrimination raciale. Par exemple, je pense aux gens du voyage et aux Roms, aux questions d'antisémitisme, aux demandeurs d'asile - avec une forme de xénophobie. Cela nous semble important de pouvoir mettre une attention sur ces réalités pour pouvoir adresser des recommandations spécifiques.

Ce rapport a été publié en 2022 et nous avons pu soumettre un projet de rapport aux membres de notre Commission d'accompagnement racisme, qui regroupe des organisations de la société civile, des ONG, mais également des académiques et des représentants des partenaires sociaux.

Nous avons soumis ce rapport et avons été attentifs en particulier aux associations membres de la commission qui défendent ou représentent

les personnes afro-descendantes, de manière à être en dialogue avec elles, afin d'affiner les choses. C'est pour cela que nous parlons d'afro-descendants. On peut utiliser différents types de termes: personnes de couleur noire, personnes noires, personnes d'origine africaine, diaspora africaine, afro-européens, afro-phobie, mais c'est en dialogue avec eux que nous avons estimé qu'utiliser ces termes constituait une discrimination à l'égard des afro-descendants.

De manière générale, on peut considérer, à travers les dossiers que nous traitons, l'analyse que nous faisons et les contacts que nous avons, qu'il existe un lien entre le sort réservé aux personnes victimes de discriminations, de discours ou d'actes de haine, et les stéréotypes liés à notre passé colonial. Je prends parfois l'exemple suivant: nous travaillons dans un réseau européen, avec des homologues en France et aux Pays-Bas notamment, qui ont une autre histoire coloniale. En Belgique, nous voyons relativement peu de stéréotypes fortement ancrés à l'égard des personnes asiatiques. Nous avons bien pu constater, au début du covid-19, un pic d'asiaphobie, mais globalement, les discriminations, etc. dont sont victimes les personnes d'origine asiatique ne sont pas de la même nature ou ampleur que ce qui se constate par nos homologues en France ou aux Pays-Bas, dont l'histoire coloniale comporte un lien avec les pays asiatiques, contrairement à la Belgique. Ceci démontre que l'histoire charrie des représentations qui se traduisent aujourd'hui par des comportements problématiques spécifiques.

Nous avons travaillé sur les dossiers de 2010 à 2020. Sur le *slide*, vous voyez dans la ligne claire l'ensemble des dossiers que nous avons ouverts pour discriminations raciales - on laisse toutes les autres discriminations de côté. En ligne sombre, c'est particulièrement les discriminations spécifiquement liées à la couleur de peau noire. Cela me permet de souligner de manière incidente qu'à notre connaissance, en termes de données chiffrées sur les comportements racistes, notamment sur la base de la couleur de la peau et spécifiquement de la couleur de peau noire, il s'agit de données que la police et la justice sont incapables de fournir.

Il s'agit donc d'une première recommandation que nous avons formulée. C'est une difficulté de pouvoir rapporter sur les faits à caractère pénal ou à caractère civil qui touchent des populations particulières. Il est aussi impossible d'enregistrer au niveau de la police et de la justice des faits liés à l'antisémitisme, par exemple, ou aux Roms, aux gens du voyage ou à d'autres groupes. C'est

quelque chose que nous pouvons offrir parce qu'on a ce système qui est assez fin.

En moyenne, sur l'ensemble des dossiers entre 2010 et 2020, on a environ un dossier sur six (17,4 %) qui concerne les personnes d'origine africaine, en tout cas noires de peau, telles qu'on les enregistre. Retenez bien ce chiffre de un sur six. Il y a des années où il y en a moins, par exemple en 2015 on est à 104, mais quelques années plus tard on en a deux fois plus. Ce sont les évolutions que nous pouvons observer.

Quand vous voyez le croisement que l'on fait entre les discriminations raciales et les différents secteurs, vous voyez que les biens et services et l'emploi sont très souvent en tête, en tout cas dans le top 2 ou le top 3. Lorsqu'on parle des biens et services, ce sont des dossiers liés au logement et à l'accès au logement, mais aussi à l'accès à des lieux de loisirs, les discothèques, l'horeca, etc. Et puis vous voyez les dossiers emploi.

Vous pouvez remarquer une grosse diminution des dossiers liés aux médias. Il faut y être attentif, car cette diminution se voit sur l'ensemble des activités, mais c'est lié à une nouvelle méthodologie que nous avons pour l'ouverture des dossiers médias. En effet, nous avons constaté que nous avons énormément de dossiers qu'on appelait des "signalements collectifs", "signalements de groupe", pour un seul fait on ouvrait des dossiers. Cela concerne tout ce qui se passe sur les réseaux sociaux, sur internet, etc. À un certain moment il était impossible de les suivre de manière individuelle et nous avons changé de méthodologie: nous ouvrons moins de dossiers en tant que tels.

Par contre, vous remarquez une augmentation des dossiers liés à la vie en société qui arrivent pour 2021 en matière de racisme dans le top 3, en deuxième position. La vie en société représente tout ce qui se passe dans la rue, les transports en commun, entre voisins, dans le cercle familial. Cette augmentation est essentiellement due à la situation du covid et du confinement. On peut s'attendre à ce que cela redescende pour les prochaines années mais l'on voit que la polarisation que nous avons connue dans notre société entre vaccinés et non-vaccinés, avec masque ou sans masque, s'est traduite par des comportements et notamment des comportements à caractère raciste attribuant la responsabilité de l'épidémie ou du non-respect des règles à des groupes en fonction de leur origine. On a vu cela dans d'autres types de secteurs aussi.

Je vous ai dit qu'en matière de racisme en

moyenne un dossier sur six concernait des personnes afro-descendantes. Il est intéressant de voir que, par secteur, les proportions ne sont plus les mêmes. En matière d'emploi, il y a plus de dossiers ouverts pour les personnes afro-descendantes (un dossier sur quatre). Ces dossiers sont liés aux discriminations au recrutement mais surtout et singulièrement à l'organisation et aux conditions de travail. Les personnes d'origine africaine sont plus souvent affectées à des tâches lourdes et ingrates et sont confrontées à des difficultés de promotion et à des formes de harcèlement sur leur lieu de travail avec l'usage de l'"humour" qui renvoie les personnes systématiquement à leur couleur de peau. Une fois cela peut passer, mais lorsque c'est systématique, cela devient du harcèlement. C'est une réalité tout à fait singulière pour les personnes d'origine africaine sur leur lieu de travail. C'est là qu'il y a le plus de discriminations à leur égard.

Elles sont aussi plus représentées que la moyenne en matière de police et de justice où un dossier sur cinq concerne des personnes d'origine africaine; même si en chiffres absolus, il y en a peut-être moins, cela reste une singularité avec le contrôle au faciès et toute une série d'incidents qui nous sont rapportés dans ce cadre-là.

En matière de biens et services, de logement, on se situe dans la moyenne. On parle d'un dossier sur six.

Par contre, en matière de médias, ce qui concerne ce qu'on appelle les discours de haine, etc., ce n'est jamais qu'un dossier sur dix. Donc, relativement peu de choses liées à de l'expression de haine, à l'incitation à la haine à l'égard de personnes d'origine africaine nous sont rapportées. On a de temps à autre – c'est d'ailleurs médiatisé – des situations en matière de sport quand des sportifs sont harcelés et menacés en raison de leur couleur de peau. On lance, par exemple des bananes. Il s'agit de comportements de cet ordre. Mais proportionnellement ce sont d'autres types de comportements raciaux qui seront exprimés dans les réseaux sociaux. En ce qui nous concerne, à travers les dossiers que nous ouvrons, le focus se situe certainement au niveau de l'emploi et des questions de police et de justice

Dans le rapport que je ne vous présenterai pas en long et en large, sept cas sont également présentés où il est question de poursuites et de condamnations pour discrimination ou comportement de haine à l'égard de personnes afro-descendantes. Il faut pouvoir avoir le courage d'aller en justice pour être encadré et soutenu dans ce cadre. On peut aboutir à des condamnations

qu'il s'agisse de discrimination en matière d'emploi, de logement ou de discours de haine.

J'ai présenté les dossiers liés à notre premier métier qui est celui de recevoir des signalements, de nourrir des dossiers, de chercher des solutions et d'aller en justice quand il le faut. Mais nous avons également un gros volet lié à la production de données statistiques sur ce que l'on appelle "mesurer est savoir", ce qui correspond à études et recherches.

Je veux m'appuyer ici, parce que l'emploi est important, sur les résultats du monitoring socioéconomique. Le monitoring socioéconomique donne une image de la participation au marché de l'emploi de toutes les personnes entre 18 et 64 ans. On a croisé les données liées au Registre de la population et celles qui se trouvent dans la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. Il ne s'agit donc pas d'un sondage, mais de chiffres absolus de plusieurs millions de personnes. On croise ces données avec l'accord de l'Autorité de protection des données. L'ensemble est anonymisé. On peut avoir des résultats sur base de l'origine des personnes, à savoir leur nationalité, la nationalité à la naissance, la nationalité des parents, la nationalité à la naissance des parents. Pour certains d'entre eux, on peut même remonter à la naissance des grands-parents.

Président: Jan Briers.

Voorzitter: Jan Briers.

Les personnes qui sont devenues belges et qui le sont parfois depuis deux générations, on peut les retrouver et les tracer parce qu'elles sont perçues comme étant potentiellement d'origine étrangère du fait de leur nom ou de la couleur de leur peau.

Le monitoring socioéconomique s'attache également à l'historique migratoire. Là, on peut s'adresser et voir si on a de la première ou de la deuxième génération et voir quelle est la position sur le marché de l'emploi. A-t-on un emploi? Le cas échéant, s'agit-il d'un emploi à temps plein ou à temps partiel? Dans quel secteur? Avec quel salaire? S'agit-il d'un emploi à durée déterminée ou indéterminée? Cela donne une photographie de la position liée à l'emploi.

Des données démographiques peuvent être tirées du monitoring socioéconomique. La population d'origine étrangère, et non pas de nationalité étrangère, pour l'ensemble du pays est évaluée à 31,1 % de l'ensemble de la population belge entre 18 et 64 ans. Parmi celle-ci, les personnes d'origine subsaharienne sont au nombre de 163 636 précisément, soit 2,4 % de l'ensemble de

la population belge. Cela veut dire 7,6 % des personnes d'origine étrangère, sachant que les deux plus grands groupes sont les personnes étrangères d'origine européenne et d'origine maghrébine. Les Afro-descendants, les personnes d'origine subsaharienne constitue le troisième groupe.

Entre 2008 et 2014, la proportion de personnes d'origine africaine subsaharienne a augmenté passant de 6,6 % à 7,6 %. Entre 2008 et 2016, on a fait un focus particulier lors du dernier monitoring socioéconomique sur les personnes qui sont d'origine congolaise, rwandaise et burundaise. En chiffres absolus, le nombre de personnes est en augmentation pratiquement pour tous les groupes mais en proportion, les Rwandais, Congolais et Burundais d'origine sont en diminution. Cela démontre qu'il y a une multiplication des sources de la migration africaine en Belgique. Alors qu'en 2008, on était à 50 %, on est descendu à 42 ou 43 % en 2016.

Il y a donc une évolution de la démographie et il faut voir l'impact que cela aura, en lien avec notre idée de l'impact du passé colonial, puisqu'il y a cette multiplication des origines.

Ce qu'il y a de singulier également sur les migrations subsahariennes par rapport aux autres types de migration - je parle des Européens et des Maghrébins, par exemple, qui sont en quantité -, c'est que c'est une migration relativement récente, alors que les personnes d'origine maghrébine, turque ou européenne, c'est une migration plus ancienne. Donc on se trouve là et c'est pour cela qu'en 2016, on voit une augmentation en chiffres absolus du nombre de personnes.

Quelques données en matière d'emploi, on va dire, et c'est une remarque que l'on a sur le monitoring socioéconomique: "Oui mais, si les personnes d'origine étrangère sont moins bien placées sur le marché de l'emploi, c'est parce qu'elles n'ont pas les qualifications suffisantes."

Première remarque, qui est importante, ce sont les personnes subsahariennes qui ont le taux de non-reconnaissance des diplômes le plus important. La non-reconnaissance des qualifications, des diplômes acquis hors de l'Union européenne est un vrai problème. C'est un premier handicap par rapport à ces personnes-là, par rapport à toutes les autres origines et nationalités, ce sont eux qui ont le taux de reconnaissance le plus faible.

Et quand bien même le diplôme est reconnu - on l'a expliqué tout à l'heure -, à diplôme égal et même diplôme qualifié, le taux d'emploi est bien moindre

pour les personnes d'origine subsaharienne. Singulièrement, il y a des chiffres dans le monitoring socioéconomique qui montrent que le taux d'accès à un premier emploi après un diplôme universitaire ou supérieur est beaucoup plus long pour les personnes d'origine subsaharienne que pour les autres groupes.

De manière tout à fait singulière, un diplômé du supérieur d'origine subsaharienne va mettre autant de temps pour trouver un emploi qu'un belgo-Belge non qualifié. Il y a là un retard au départ qui fait que ce n'est pas uniquement une question de qualifications mais qui démontre qu'il y a là une réalité d'un handicap systémique.

À travers les chiffres que l'on vous donne - je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des chiffres -, on voit que le même type de phénomène se passe en matière de logement et d'enseignement, cela a été démontré. J'ai vu que le Baromètre de la diversité Enseignement était cité dans vos *slides*, où on voit qu'il y a des relégations qui se font.

Le Baromètre de la diversité Enseignement montre, par exemple, que ce sont les élèves d'origine africaine, mais pas nécessairement d'une nationalité africaine, qui arrivent en fin de secondaire avec le plus grand pourcentage de retard. On parle de retard quand une personne a raté au moins une année. C'est ce groupe-là qui est le plus en retard par rapport à tous les autres groupes lorsqu'il termine les études secondaires. Cela montre, à nos yeux, un message que je tiens à vous faire passer: au-delà des questions de discrimination individuelles, de situations où on va refuser un logement à une famille africaine parce qu'on imagine qu'elle ne va pas entretenir le bien convenablement, et tout ce que l'on entend dire, tel que "si on en accepte un, ils vont arriver à 20" etc., et ce type de représentations stéréotypes-là que l'on entend de la part de propriétaires et d'agents immobiliers, il y a véritablement aussi des dynamiques de discrimination structurelle, de discrimination systémique, auxquelles nous devons nous attaquer aussi, pour pouvoir mettre en place des politiques pour corriger ces mécanismes qui ne sont en général pas volontaires. En général, quand on parle de discriminations structurelles ou systémiques, il n'y a pas un groupe de personnes qui est en train d'organiser la société pour volontairement mettre les personnes de côté. Non, ce sont des mécanismes à l'œuvre dans notre société, en matière d'emploi, d'enseignement et de logement. Il faut répondre à ces questions-là. C'est quelque chose qui nous semble extrêmement important.

J'ai essayé d'être court, mais vous allez voir que,

dans notre rapport, nous avons toute une série d'éléments à apporter. Il y a un chapitre qu'on a appelé "les dossiers chauds". Dès qu'ils arrivent sur le tapis, la température augmente. On pense à des questions comme le *zwarte Piet*, le père Fouettard, les manifestations comme la ducasse d'Ath avec le Sauvage, toutes les questions de *black face*, la question de *Tintin au Congo*. Dès qu'on met ces questions sur le tapis, la température augmente sur les réseaux sociaux et cela explose. Nous avons fait un rapport sur les manifestations, les fêtes traditionnelles, les carnivals et la liberté d'expression; nous appelons à ce que les choses évoluent dans le temps, pas à ce qu'il y ait des interdictions.

On a fait des analyses juridiques. Le père Fouettard est-il quelque chose de contraire à la loi contre le racisme? Non. Mais ce n'est pas pour cela que c'est souhaitable. Est-ce que le Sauvage d'Ath est contraire à la loi? Va-t-on aller en justice contre le Sauvage d'Ath? Non, ce n'est pas la question. Il s'agit de faire évoluer ces traditions culturelles de manière à avoir des manifestations folkloriques et culturelles plus inclusives, de manière à ce que personne ne soit blessé. On voit, contrairement à ce qu'on pense, que les traditions culturelles peuvent évoluer.

Je ne sais pas si vous avez vu récemment que les "Échasseurs Namurois", société qui était réservée aux hommes depuis des décennies, est aujourd'hui ouverte aux femmes. C'est un autre secteur mais cela montre le fait que cela bouge. On le voit aussi dans d'autres manifestations. Je pense par exemple à la Ducasse de Mons, qui s'est ouverte au handicap et où des personnes en situation de handicap ont pu défiler pour la première fois. Il y a donc cette ouverture et il faut avoir le même type de réflexion notamment sur des figures telles que le père Fouettard, le Sauvage d'Ath et d'autres manifestations du *black-face*.

En ce qui concerne les recommandations, je ne vais pas répéter ce qui a été dit en matière d'enseignement avec les deux volets. Je pense que vous l'avez bien souligné avec le volet Enseignement, qui est le lieu de reproduction des ségrégations, des inégalités, etc., ainsi que la question de l'histoire coloniale. Comme vous l'avez dit, un travail est fait au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En Flandre, une réflexion a également lieu par rapport à ces questions.

Puis, si on veut adresser les recommandations de manière plus structurelle, il faut travailler à la mise en place de la possibilité de faire des tests de situation, et faire en sorte notamment que

l'Inspection du travail et l'Inspection du logement aient la possibilité de faire des tests de situation pour détecter les mécanismes discriminatoires. Il s'agit aussi de rendre obligatoires des politiques de prévention en matière d'emploi. Une recommandation que nous avons formulée récemment pour intégrer dans la loi sur le bien-être au travail est l'obligation de mener une politique de prévention des discriminations en matière d'emploi de manière positive. Il ne s'agit pas simplement de ne pas discriminer, mais de mettre en place des mécanismes de prévention comme il existe des mécanismes de prévention obligatoire pour lutter par exemple contre le harcèlement ou le burn out.

Au niveau de la police, il y a tout un travail à faire. Nous avons fait plusieurs recherches sur ces questions. Deux des recommandations qui en sont retirées - mais qui peuvent tout à fait s'appliquer à cette situation, c'est l'obligation de motivation lorsque cela est possible, des actes de police et des contrôles, pour lutter notamment contre les formes de contrôle au faciès. Lorsqu'un policier intervient, il est obligé d'avoir une bonne raison de le faire, mais il n'est pas obligé de le dire. On voudrait, dans une série de situations, obliger les services de police à expliquer le comment et le pourquoi de leurs interventions et de leurs contrôles.

Il ne s'agit pas des interventions en urgence, etc., mais lorsqu'il y a des contrôles, on aimerait obliger les services de police à expliquer le contexte. Ce principe de justification permet de mieux faire accepter les interventions qui s'effectuent. Par ailleurs, nous nous adressons à la hiérarchie de la police, parce qu'à travers nos formations et nos accompagnements, il apparaît que certains chefs de zone et services de police ont un discours extrêmement clair par rapport à des comportements discriminatoires ou racistes, etc. Mais d'autres sont beaucoup plus complaisants et laissent passer certains comportements ou propos, sans y réagir. La hiérarchie joue, selon nos observations, un rôle extrêmement important en faisant savoir que certains comportements ne sont pas admis, en ayant des réactions et en infligeant des sanctions effectives lorsque des dérapages sont constatés au sein de la police.

S'agissant de la décolonisation de l'espace public, c'est une chose importante. J'ai découvert aujourd'hui les stratégies substitutives. Cela étant, dans le même temps et par rapport à la réalité de ce dont témoignent les personnes chez nous, il ne faudrait pas que la question de la décolonisation de l'espace public prenne toute la place, car il faut s'adresser effectivement aux questions en matière d'emploi, de logement, de culture, de santé,

d'enseignement, car c'est là que les choses se passent aussi. Il ne faudrait pas que ce ne soit que de la façade, sans aller plus loin. C'est dans les politiques dures aussi qu'il faut pouvoir aborder les questions de discrimination.

Le président: Je donne à présent la parole à la dernière oratrice, Mme Sybille Cishahayo.

Sybille Cishahayo: Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je m'appelle Sybille Cishahayo. J'interviens ici en tant que chargée de projet. Notre organisation "Coopération Éducation et Culture (CEC)" est très heureuse de participer à cette séance en sa qualité d'ONG qui travaille sur le terrain au quotidien sur la déconstruction des stéréotypes vis-à-vis de l'Afrique, des Africains et des afrodescendants et ce, depuis plus de quarante ans. Pourquoi faisons-nous cela? On nous pose souvent la question. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus depuis tout ce temps du lien entre le racisme et les discriminations et notre passé colonial.

En effet, il a été démontré, et nous en sommes convaincus, que la propagande coloniale a forgé les esprits et un imaginaire collectif véhiculant des stéréotypes qui se sont malheureusement transmis de génération en génération et qui peuvent alimenter, d'une part, des comportements discriminatoires et racistes et, d'autre part, nourrir un racisme systémique. Nous pensons, en effet, qu'une action en profondeur est nécessaire pour traiter ces questions à différents niveaux de notre société. Pour nous, la déconstruction des stéréotypes est un préalable à la réparation et à la construction d'un avenir.

Dans cette logique, le travail de CEC s'articule, entre autres, autour de trois pôles qui nous paraissent être des priorités et des urgences et qui, idéalement, devraient être renforcés par des actions d'autres acteurs de la société civile, ici et là-bas au Congo, Burundi et Rwanda, et par des actions qui devraient être soutenues par les pouvoirs publics ici et là-bas.

La première priorité, c'est la décolonisation des pratiques des acteurs de la coopération, ici et là-bas, qu'il s'agisse des ACNg, des acteurs institutionnels, du personnel des ambassades et de l'administration. Cela peut prendre des formes diverses. À titre d'exemple, CEC a réuni ces acteurs en 2018 autour d'un projet qui questionnait la communication des ONG et son impact dans le renforcement des stéréotypes vis-à-vis de l'Afrique, des populations africaines et des personnes d'origine africaine vivant en Belgique.

Notre organisation est convaincue qu'un travail approfondi de formation, de sensibilisation est à réaliser vis-à-vis de ce public cible. Nous le faisons déjà par ailleurs: on a organisé en collaboration avec la direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) une formation à l'attention des fonctionnaires de la Coopération, dont les gestionnaires de programme. Nous espérons vivement que ces formations seront approfondies et surtout élargies à l'ensemble des acteurs de la Coopération. Il faut souligner de grandes avancées, entre autres au sein du cadre stratégique commun Belgique, qui réunit les professionnels du monde des ONG travaillant dans l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Une deuxième priorité est la reconnaissance du rôle des artistes et de la culture dans le processus de décolonisation et dans la construction d'une société inclusive, parce que la culture est le fondement d'un développement humain durable, mais également un lieu de rencontre et de dialogue des cultures. En effet, la culture et les arts dans leur diversité et la liberté d'expression permettent de nouveaux narratifs et le décentrement du regard. Dans ce sens, CEC, en collaboration avec d'autres acteurs, propose au citoyen des rencontres, des débats, des animations, etc., au départ de diverses expressions artistiques (littérature, cinéma, théâtre, slam). À travers ses actions, CEC, ses instances et son personnel défendent une vision culturelle, artistique et créative pour pouvoir arriver à une société inclusive, durable et décoloniale.

Une troisième priorité est à nos yeux, et comme déjà souligné par la plupart des intervenants, l'enseignement de l'histoire de la colonisation du Congo, du Burundi et du Rwanda, ici et là-bas, et plus largement de l'histoire de l'Afrique. Dans ce sens, à l'instigation d'historiens congolais, CEC vient de terminer un travail de plusieurs années de développement d'une plateforme numérique à l'attention des enseignants avec des contenus pédagogiques, des documents d'archives, des photos, des supports audiovisuels, etc.

Pour conclure, nous pensons qu'il est nécessaire de capitaliser le travail réalisé par cette commission qui constitue pour nous un pas de plus dans le processus de décolonisation. Nous nous permettons dans ce sens de vous faire une proposition, chers députés, qui serait de vulgariser le travail, idéalement en collaboration avec des acteurs de la société civile, d'ici mais aussi de là-bas, c'est-à-dire de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda, pour en assurer une large diffusion. À titre d'exemple, CEC et ses

partenaires en Belgique et au Congo travaillent avec les organisations féministes, des organisations de jeunesse, des artistes qui nous permettent de diffuser au maximum la plateforme BOKUNDOLI qui est dédiée à l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et de la colonisation ici et là-bas.

Nous espérons que cette plateforme numérique va aussi pouvoir servir aux enseignants au moins dans l'enseignement ici en Belgique pour s'en inspirer et, pourquoi pas, utiliser des contenus disponibles pour l'enseignement de l'histoire de la colonisation en Belgique. Je vous donne un exemple de ce que nous avons fait l'année passée, au mois de novembre. Nous avons invité la ministre de l'Enseignement, Mme Désir, en République démocratique du Congo, à un colloque que nous avons organisé pour présenter cette plateforme numérique d'enseignement de l'histoire pour qu'elle puisse aussi se rendre compte du travail accompli par des historiens congolais et pourquoi ne pas s'en inspirer pour déclencher le processus de l'enseignement de cette histoire chez nous, en Belgique.

Je vous remercie pour votre écoute. J'ai essayé d'être brève et nous sommes évidemment à votre disposition pour tout échange d'expertise.

Le **président**: Je vous remercie. Vous avez été brève. C'est un bon exemple pour mes collègues.

Wim Van der Donckt (N-VA): Hartelijk dank aan de sprekers voor hun tijd en moeite, niet alleen om hier aanwezig te zijn, maar ook voor hun voorbereidingswerk. De erkenning van zowel de fouten als de merites van het koloniaal verleden moet de basis zijn van de verwerking van alle problemen die eruit zijn voortgevloeid, om aldus te komen tot een verzoening van de betrokken volkeren. Ik denk dat ik zo in één zin kan samenvatten wat de heer Swinnen heeft uiteengezet. In dat licht heb ik enkele vragen.

Uit het startrapport van deze commissie zou kunnen worden afgeleid dat de koloniale erfenis niet alleen de toekomst van de oud-kolonies heeft gehypothekerd, wat herstel nodig maakt, maar ook aan de basis ligt van het feit dat wij jammer genoeg nog altijd met racisme en discriminatie geconfronteerd worden. Mijn vraag aan de sprekers luidt: is dat geen te enge visie op de problematiek, alsof er zonder dat koloniale verleden geen racisme zou zijn en er geen problemen meer zouden zijn in Burundi, Rwanda en Congo? Hypothekert die te beperkende visie van de experten van het startrapport mogelijk zelfs niet de verzoening?

In dat startverslag noemen de experten voorts de diaspora een groep van bijzondere slachtoffers van het kolonialisme, die dan ook een bijzondere en betere behandeling verdienen in vergelijking met de huidige inwoners van de oud-kolonies en andere nationaliteiten. Is ook dat niet wat te beperkend? Geeft het geen te enge interpretatie van de problematiek?

We zijn het erover eens dat het onderwijs, en meer specifiek het geschiedenisonderwijs, een werkpunt is. Dat wordt zeker opgenomen in de uiteindelijke bevindingen en aanbevelingen van deze commissie. Ik herinner mij nog mijn eigen geschiedenislessen rond Congo in de jaren 70 en 80, heel lang geleden dus. Die waren toen redelijk eenzijdig. Als je wat meer leert over de situatie van toen, kijk je nu met grote ogen naar die periode van geschiedschrijving.

Daar moet dus werk van gemaakt worden. Dat kan onder meer door de archieven open te stellen. Ik stel me evenwel de vraag hoe we kunnen voorkomen dat de slinger naar de andere kant doorslaat. Ook de experts hebben daarvoor gewaarschuwd. Hoe kunnen we vermijden dat we tot een eenzijdig instrument komen dat één waarheid zal vastleggen, waarmee de burger dan heropgevoed moet worden? Hoe vermijden we om niet dezelfde fouten te maken als in het verleden?

Een van de aanbevelingen van de experts in het startrapport gaat over het vergemakkelijken van het verkrijgen van de Belgische nationaliteit voor de burgers van de vroegere kolonies. Is dat wel realistisch? Het gaat dan immers om meer dan honderd miljoen burgers. Professor Licata zei daarentegen dat de inwoners van de oud-kolonies ook op hun eigenheid staan en hun Congolese, Burundese of Rwandese nationaliteit willen aangrijpen en gebruiken om het verleden te verwerken. Is dat niet in tegenspraak met een makkelijkere toegang tot de Belgische nationaliteit?

Het is evident dat er binnen het onderwijs en op wetenschappelijk niveau een betere uitwisseling moet zijn tussen België en de oud-kolonies. Vrezen jullie dan geen braindrain vanuit de oud-kolonies naar hier, terwijl men juist daar nood heeft aan hoogopgeleide profielen?

Christophe Lacroix (PS): Monsieur le président, j'avais des questions à poser. Je dois néanmoins partir dans cinq minutes pour Genève pour une réunion qui s'y tient demain. Par respect pour les orateurs, je ne poserai pas de question puisque je ne pourrai pas entendre leurs réponses.

L'ensemble des interventions est très intéressant. Pour certaines, je n'étais pas du tout d'accord. Je ne changerai pas d'avis sur ce que je pense au fond de moi-même. Tout ce que l'on a entendu de manière générale est très majoritaire. Depuis que nous auditionnons, un consensus s'est dégagé sur de nombreuses choses, même si certains les remettent en cause.

Professeur Laurent Likata, j'aimerais savoir si au niveau international, tous les pays coloniaux ont procédé à des études similaires. J'aimerais pouvoir avoir une étude comparative des sentiments et émotions – puisque vous avez utilisé le terme. La Belgique est-elle à ce sujet assez particulière, et spécifiquement vos travaux avec vos collègues ne seraient-ils pas reproduits au niveau européen et international? Je lirai la réponse dans le compte rendu.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie chacun des intervenants pour leurs riches interventions qui sont parmi les dernières avant de commencer nos débats en profondeur.

Monsieur l'ambassadeur, je n'ai pas été surpris de vous entendre, car j'avais relu votre carte blanche publiée il y a deux ans et qui avait pour thème notre commission. Vous avez fait les mêmes appels (à la nuance, etc.). Je suis d'accord avec vous sur ce point: nous devons être nuancés dans la vérité. Cependant, il faut que la vérité soit établie. Il n'est pas question de balayer notre passé pour faire œuvre de nuance.

Évidemment, il faut bien respecter le travail des historiens. On a entendu beaucoup de choses, certaines qui ont été contredites aujourd'hui, mais majoritairement on a entendu la vérité des historiens. Nous devons faire justice à cette vérité également.

M. Mudekereza disait d'ailleurs que la nuance ne doit pas être un déni mais participer à la complexité des choses. J'ai noté cette phrase, que je trouve tout à fait exacte. Je pense que c'est ce qu'on a fait pendant le travail de cette commission.

À un moment, monsieur l'ambassadeur, vous avez parlé de la pensée unique, en disant qu'il ne fallait pas y céder. Je voudrais vous demander ce qu'est la pensée unique, surtout quand on voit les travaux du professeur Licata, qui démontrent justement qu'il n'y a pas de pensée unique, que des gens ont des avis très différents sur la question. Pour vous, la pensée unique est-elle suffisamment forte pour nous obliger à penser dans un sens?

Vous avez abordé la question de la lettre et du discours du Roi. Est-ce suffisant pour vous? Je sais qu'en tant qu'ambassadeur, cela peut être difficile d'en parler. Une fois qu'on commence comme diplomate, on l'est toute sa vie. Je serais curieux de savoir si pour vous c'est suffisant ou s'il faut aller plus loin.

Une réponse a été donnée par un des intervenants à quelque chose que vous avez dit sur l'approche anachronique, à savoir qu'il y avait d'autres références à l'époque. Nous avons entendu qu'il y avait eu beaucoup de résistance politique, à l'époque, en Belgique et au Congo. Il y a aussi des rapports qui dénonçaient ce qui se passait dans les colonies. Dans quelle mesure parler d'approche anachronique et dire, en résumé, que tout le monde faisait comme ça, ne consisterait pas à rayer de notre passé cette réalité de la résistance qui existait?

Ceci dit, si nous ne partageons pas tout à fait les constats, en tout cas les objectifs que nous devons avoir, nous partageons plusieurs propositions de réparations. Vous avez cité des choses très intéressantes, dont la question des visas, la décolonisation des universités, etc., et aussi la recherche objective plus poussée de la vérité.

À chaque fois on dit qu'il faut continuer. Mais les historiens nous disent que cela fait des années qu'ils travaillent sur le sujet. On a donc déjà suffisamment de matière pour avancer et pour tirer des constats. Je ne voudrais donc pas que l'on parte du principe qu'on va continuer les recherches indéfiniment. À un moment donné, il faut pouvoir prendre des décisions sur la base des recherches qui ont déjà été menées, ce qui n'empêche pas de continuer le travail de recherche.

Monsieur le professeur Licata, ce que vous avez dit est vraiment très passionnant. Vous avez mis des chiffres sur des choses qu'on pouvait imaginer sans pouvoir les objectiver. Je pense ici notamment au sentiment des Belges et des Africains par rapport à la colonisation, mais aussi au vrai problème de connaissance générale. De manière empirique, on peut dire qu'on n'a pas bien étudié la question. Grâce à vous, on peut objectiver, ce qui est vraiment intéressant.

Je note les termes utilisés dans votre étude. Vous parlez beaucoup de culpabilité par rapport à la colonisation. Vous expliquez que ce sentiment est plus fort chez les jeunes. Vous expliquez aussi que les gens mettent en place une série de stratégies pour éviter de se sentir coupable. Je pense notamment aux personnes qui ont vécu la colonisation ou qui, en tout cas, l'ont connue de

manière plus proche.

Pourriez-vous me dire quelle est la différence entre culpabilisation et responsabilisation? Cela a-t-il été testé ou parlez-vous de culpabilité en règle générale dans vos travaux? Selon moi, le rôle de la commission c'est de dire que nous ne sommes pas coupables mais responsables de la suite, mais aussi du présent basé sur ce qui s'est passé.

Vous avez dit que scientifiquement, les échantillons n'étaient pas toujours très valables. Mais un lien est établi: plus on se représente la colonisation comme un facteur de développement, plus on a des attitudes ou des propos racistes. Cela serait-il une preuve scientifique qu'il y a un lien entre le racisme d'aujourd'hui et la propagande d'hier? En effet, beaucoup de gens le nient. Je voudrais que l'on approfondisse un peu la question.

Vous avez également dit que plus on connaît, plus on est favorable à la réparation, qu'il s'agisse d'ailleurs de colonisation additive ou soustractive. Cela me semble assez intéressant dans la mesure où cela démontre que la clé, c'est l'éducation et la pédagogie et que souvent le manque de soutien au travail de décolonisation, qu'il s'agisse du travail des associations, de notre commission, etc., est dû à une mauvaise connaissance.

Monsieur Mudukereza, je trouve important que les artistes prennent déjà les choses en main. Un travail se fait déjà. La question de la réparation est déjà d'actualité. Des gens ne nous attendent pas pour mettre en place toute une série de choses; des projets existent, des gens travaillent à rapprocher les populations sur des bases plus saines. Moi, je crois beaucoup à la pédagogie par les arts, et pas seulement par l'éducation. Je voudrais savoir quels sont les retours des initiatives que vous nous avez présentées. Comment le public réagit-il à cela? Dans les projets qui se font en collaboration entre les institutions congolaises et belges, y a-t-il parfois eu des frictions sur le fond du sujet? Y a-t-il eu des moments où vous n'étiez pas d'accord? Comment gérez-vous cela? Je pense que M. Mudukereza n'est plus avec nous, mais ce n'est pas grave, les questions auront été posées.

Monsieur Landmeters, on vous a un peu contredit sur ce que vous disiez sur l'enseignement en général. Vous avez dit: "À l'indépendance, aucun juriste, aucun médecin, aucun ingénieur civil et aucun scientifique." Cela démontre que le poids qui repose sur les épaules de quelques-uns à l'indépendance est beaucoup trop lourd évidemment, parce qu'ils sont beaucoup trop peu

nombreux par rapport au poids auquel ils doivent faire face. Cela prouve une volonté du colonisateur belge de maintenir sous terre toute tentative d'éclosion d'élites. Certains disent que la preuve qu'on a amené la civilisation, c'est qu'il y a eu une route. Moi je dis que la preuve qu'on n'a pas construit cette route dans un but de civilisation, c'est l'état de l'enseignement à l'indépendance. Il y a là vraiment quelque chose de clair.

Nous avons eu un point sur l'enseignement de la colonisation du côté flamand, la semaine dernière. Aujourd'hui, c'est la Belgique francophone. C'est important de le voir. On parle des référentiels, mais c'est souvent un peu la théorie de l'enseignement. Comment est-ce mis en place en pratique? Avez-vous des retours sur la manière dont les enseignants ont fait? Même avant le dernier référentiel qui a été publié en 2022, comment était-ce fait?

Vous avez rappelé à juste titre le problème de ségrégation socio-spatiale et raciale de l'enseignement. A-t-on identifié, selon les établissements, les lieux, le type d'enseignement (général, technique, qualification, autre) des stratégies différentes pour présenter la colonisation aux étudiants?

Êtes-vous satisfait du référentiel 2022? Pensez-vous qu'il va aujourd'hui suffisamment loin ou pensez-vous qu'il faudrait aller plus loin? Avez-vous des reproches à faire ou êtes-vous parfaitement d'accord avec cela?

Vous avez aussi parlé, de même que la dernière intervenante, de la pédagogie et de la retranscription de nos travaux et des conclusions de notre commission dans un livre. Vous avez donné l'exemple de la question de la Belgique et les juifs à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. Savez-vous si l'édition de ce livre était une demande spécifique du Parlement ou des chercheurs indépendants ont-ils pris le travail en main d'initiative?

Enfin, je vous remercie pour l'extrait que vous avez lu en fin d'intervention "tuer les chimères de l'enfance pour grandir". Je pense que c'est aussi le but de notre commission.

Monsieur Charlier, je dois vous avouer que j'ai été vraiment soulagé quand, en fin d'intervention, vous avez évoqué la question du folklore car on n'en a quasiment pas parlé depuis le début de cette commission. Or, pour moi, dont la famille paternelle vient de Ath, la situation est très compliquée quand je parle de la commission Passé colonial. C'est très tendu et *touchy* et cela pose de grosses difficultés.

On ne touche pas au folklore. Le folklore est immuable, ce qui est évidemment faux historiquement. Si je peux citer quelques exemples, on sait que l'aigle à deux têtes n'avait qu'une tête au début. Cela évolue. Cela concentre des tensions très fortes sur un sujet en particulier, en l'occurrence le sauvage d'Ath. J'ai entendu que vous ne préconisiez pas d'interdiction de ce genre de représentation mais je me dis que, sans interdiction, l'évolution est très lente. Cette année, il y a eu une petite évolution où le sauvage a symboliquement enlevé l'anneau dans son nez et les chaînes qu'il avait aux mains pour les jeter. Je ne sais pas si vous avez vu les images mais il ne l'a pas fait de manière très volontaire. Des milliers de personnes ont alors hué parce qu'il devait faire cela. L'évolution est donc très forte.

Le niveau local est-il le plus armé pour faire face à cette évolution et pour faire évoluer le folklore? Cela ne permettrait-il pas de soulager un peu les tensions locales si on avait une interdiction généralisée qui ne se concentrerait pas alors juste sur le sauvage d'Ath, le *Zwarte Piet*, etc. mais qui serait plus généralisée. D'un point de vue stratégique, ne faudrait-il pas plutôt créer une interdiction généralisée et surtout sur quelles bases? Comment le ferait-on? Comment définirait-on, par exemple, ce qu'est un *blackface*? Se mettre un trait de cirage sur la joue est-il suffisant pour être qualifié de *blackface*?

Ce sont des questions plus pratiques. Je vous serais reconnaissant si vous aviez des réponses par rapport à cela, car j'aimerais pouvoir répondre à mon oncle, et c'est compliqué!

Vous avez évoqué des statistiques ethniques. Plaidez-vous pour la tenue de statistiques ethniques systématiques? De quelle manière?

Madame Cishahayo, vous avez évoqué la décolonisation et les pratiques des acteurs de la coopération, que ce soit l'administration, la coopération au développement, les ambassades, les ONG, etc. Je sais que des efforts sont déjà faits, notamment par le CNCD-11.11.11 qui mène une réflexion sur ce sujet. De telles initiatives ont-elles une incidence? En observez-vous des effets concrets?

Vous avez affirmé que l'enseignement de l'histoire coloniale doit aussi se faire au Rwanda, au Burundi et au Congo. Ce constat a aussi été fait lors d'une visite de travail au début de ce mois. Mais s'il est facile de dire au sein de cette commission qu'il faut enseigner l'histoire de la colonisation dans ces trois pays, sommes-nous en droit de dire ce qu'ils doivent étudier et comment l'enseigner? Comment

le ferait-on? Il faut d'abord s'occuper de nos élèves, mais surtout, dans quel cadre et comment pourrait-on faire pour avoir une histoire partagée et commune qui ne soit pas imposée par les anciens colons?

Marco Van Hees (PVDA-PTB): Monsieur le président, je vais essayer d'être succinct. Je remercie tous les intervenants; c'était une après-midi très riche, même s'il y avait une grande variété de discours, de thèmes et d'orientations.

Je m'adresse d'abord à M. Swinnen. Vous dites qu'on cache des dysfonctionnements avec l'alibi de la colonisation. Pour moi, la question est de savoir - ce sont effectivement des choses qui existent - dans quelle mesure cela ne cache pas une réalité que j'appelle le néocolonialisme où, aujourd'hui encore, l'ancien colonisateur a gardé des réflexes de la colonisation. Il ne s'agit peut-être pas seulement de l'ancien colonisateur, cela peut être d'autres puissances occidentales qui continuent à imposer leurs vues dans les pays du Sud et dans nos anciennes colonies.

Je vais l'illustrer tout de suite. Vous citez Antoine Gizenga qui implorait le retour des Belges; ce sont effectivement des choses qu'on entend, mais quelle conclusion en tirez-vous? C'est bien d'avancer cela, mais quelle est votre conclusion par rapport à cela? Vous rêvez aussi de l'époque coloniale?

Quand vous indiquez que la Chine, la Russie et l'Inde chassent l'Occident en Afrique et que, pour l'Afrique, le multilatéralisme est la voie, je n'ai pas bien compris dans quel sens vous avanciez cela. Ce multilatéralisme est-il selon vous un danger ou au contraire une opportunité? La façon dont vous l'avanciez n'était pas très claire.

Par rapport à la question du néocolonialisme, c'est une chose à laquelle j'attache de l'importance dans cette commission parce que, pour moi, il y a le danger de ne voir que l'époque coloniale comme si elle était entièrement révolue et de ne pas voir la situation actuelle, y compris - pas seulement dans ce qu'on voit dans les restes de racisme, de réflexes coloniaux dans la population - de la part du monde politique, dans les éventuelles interventions politiques ou économiques.

Je vais prendre un exemple, puisque vous étiez ambassadeur à Kinshasa à l'époque où Karel De Gucht était ministre des Affaires étrangères. On sait qu'il était assez offensif dans sa manière, dans ses déclarations sur les dirigeants congolais, qu'il les accusait de tous les maux, de mauvaise gouvernance, de corruption, etc. Il est vrai que lui-

même a été par la suite suspecté de délit d'initié et de fraude fiscale en Belgique, ce qui n'est pas forcément de la bonne gouvernance.

Au-delà de cet aspect-là - anecdotique -, il s'agit plutôt de la manière dont il défendait, par certaines de ses attitudes, les intérêts des multinationales occidentales. Par exemple, quand il plaide pour la privatisation de l'économie congolaise, on peut comprendre que ce soit une option de sa part. En tout cas, il s'agissait quand même, à mes yeux, d'une forme de néocolonialisme, par exemple lorsqu'il attaquait le gouvernement congolais dans sa volonté de créer une commission de "revisitation" des contrats miniers. Le Congo disait subir des contrats léonins en matière d'exploitation minière et voulait revoir cela. Ce ministre des Affaires étrangères belge s'opposait à ce projet. Ne s'agit-il pas d'une forme de néocolonialisme? Y compris lorsque Karel De Gucht va profiter du mandat belge au Conseil de sécurité de l'ONU pour inscrire à l'agenda la gestion du secteur minier au Congo. Qui envoie-t-il comme représentant au Conseil de sécurité? Pierre Chevalier, qui était secrétaire d'État au Commerce extérieur dans le gouvernement Verhofstadt mais qui occupait aussi des fonctions dans le groupe de George Forrest, qui avait lui-même des intérêts dans les mines.

Pour résumer, n'a-t-on pas encore des formes de néocolonialisme de la part du personnel politique belge? Je me limite à Karel De Gucht. J'aurais pu parler aussi de Didier Reynders ou des rangs de De Croo, mais je vais en rester là. Je pense que ces questions méritent d'être posées et je les pose.

Monsieur Licata, merci pour toutes ces études intéressantes sur la perception du passé colonial. Une chose donne confiance: entre les jeunes et les vieux, les jeunes ont quand même visiblement une vision plus décoloniale, ce qui est source d'espoir même si beaucoup de travail reste à accomplir. Ce que vous n'avez pas beaucoup développé et que vous avez juste évoqué, ce sont les conclusions sur le racisme. Vous avez été assez bref à ce sujet. Pouvez-vous expliquer un peu ces conclusions?

Par rapport à M. Klimis, j'ai un peu la même réflexion que par rapport à M. Swinnen.

C'est sur l'alibi de la décolonisation. Il est vrai que, lors de notre mission au Congo-Rwanda-Burundi - mais plus précisément au Burundi -, on a effectivement vu des cas flagrants d'instrumentalisation de l'histoire coloniale. On a aussi vu ou entendu des échanges sur une responsabilité réelle de la colonisation belge dans l'exacerbation des tensions entre Hutus et Tutsis, par exemple, tant au Rwanda qu'au Burundi, avec

une responsabilité quand même très forte de la colonisation belge sur les événements qui allaient suivre la décolonisation et qui ont toujours un impact très fort sur la situation dans ces pays aujourd'hui. Une chose est de dénoncer l'instrumentalisation qui peut être faite, une autre est de voir l'impact toujours fort que cela peut avoir. J'ai l'impression qu'à force de trop dénoncer l'instrumentalisation, on ne voit pas le problème fort de l'impact de la colonisation. Pour ne prendre qu'un exemple flagrant, au Rwanda, des cartes d'identité introduites par la Belgique avec les mentions "Hutu", "Tutsi" et "Twa" étaient utilisées par les génocidaires pour identifier les Hutus et les Tutsis lors du génocide qui a eu lieu. Dès lors, la responsabilité de la Belgique n'est quand même pas mince dans ce domaine.

Monsieur Landmeters a relaté beaucoup de faits intéressants qui nous sont très utiles. Il y a peut-être une chose qui n'a pas été développée. Je ne vais pas tout développer mais vous avez parlé d'eurocentrisme, sujet sur lequel vous avez travaillé. C'est une notion très peu abordée ici, en tout cas sous ce terme-là, sous ce vocable-là. Pouvez-vous nous dire, en deux mots, ce que ce concept recouvre et comment vous en avez fait l'expérience?

Pour terminer, monsieur Charlier, vous parlez des élèves d'origine africaine, qui constituent le groupe accusant le plus de retard en secondaire mais, par ailleurs, on entend qu'il s'agit également du groupe qui a les meilleurs résultats au niveau des diplômes, qui est plus diplômé que la moyenne. Comment explique-t-on ce paradoxe, ces deux données qui semblent contradictoires?

Jan Briers (cd&v): Ik heb ook nog enkele vragen. Mijnheer de ambassadeur, u pleit voor meer Belgische investeringen in onze oude kolonies en in Centraal-Afrika in zijn geheel. Het zal u echter bekend zijn dat onze bedrijven aarzelen om daar te investeren door het slechte investeringsklimaat als gevolg van de labiele politieke situatie en de zwakke rechtsstaat. We hebben dat ook zelf tijdens onze missie kunnen vaststellen tijdens gesprekken met ondernemers. Welke rol moet de federale overheid op dit moment spelen om dat vertrouwen te versterken en om het investeringsklimaat te verbeteren?

U zegt ook dat we diplomatieke ondersteuning moeten bieden aan Congo, Rwanda en Burundi op het wereldtoneel. Zijn de landen er echter zelf ook van overtuigd dat wij een rol moeten spelen, bijvoorbeeld bij de problemen in Oost-Congo? Dat was ons tijdens de missie immers niet altijd duidelijk, maar misschien kunt u daar meer over

vertellen.

Ik vond, collega's, dat de tegenstellingen tussen de verschillende sprekers niet zo groot waren. Onze ambassadeur verwees ook naar artiest Aimé Mpane die stelt dat onze relatie dringend op een gelijk niveau moet worden gebracht. We hebben dat tijdens onze missie ook ondervonden: de Congolezen, Rwandezen en Burundezen vooral willen dat we eindelijk op een gelijk niveau werken. Het lijkt me dus heel duidelijk dat we daar de vinger aan de pols moeten houden.

Mijnheer de ambassadeur, u hebt ook gesproken over een structuur om in de toekomst samen te werken. U bent ook niet de eerste die dat doet. We hebben eveneens uit de Lumumbacommissie geleerd dat er niets gebeurt als er geen structuur is. In deze commissie leeft dus ook de idee om een bepaalde structuur op te bouwen. Die structuur moet bewerkstelligen dat we samenwerken op het vlak van cultuur, zoals hier vaak verteld werd, maar vooral rond onderwijs, zoals alle mensen met wie we gesproken hebben tijdens onze missie vertelden.

Mocht u voor een dergelijke structuur nog ideeën hebben, mag u deze uiteraard altijd delen. Wij dachten bijvoorbeeld aan een soort internationale Koning Boudewijnstichting. 'Internationaal' bedoelen we dan in de letterlijke zin van het woord. Ze zou dus niet alleen door Belgen bestuurd worden.

Professor Licata, u had het over de studie rond de studenten. Ik ga ervan uit dat het allemaal Belgische studenten waren. Ik zie echter niet het verschil in denken tussen de studenten onderling. U hebt het enkel gehad over het verschil in denken tussen studenten, volwassenen en grootouders. Wij hebben echter tijdens onze missie het geluk gehad om te kunnen spreken met studenten van elf faculteiten van de Universiteit van Kinshasa. Daar hoort men een heel duidelijk verschil in denkwijze tussen de studenten van de faculteit Rechten en de studenten van de faculteit Economie. Die denkwijzen zijn totaal verschillend: bij Rechten denkt men vooral aan restitutie en bij Economie ging het vooral over samenwerking.

Zijn jullie op het verschil tussen de studenten kunnen ingaan? Kunt u ons daar iets over vertellen? Is er in de betrokken landen ook een dergelijke studie met studenten ook gevoerd? Zou dat kunnen of belangrijk kunnen zijn?

U hebt het ook over 'het standpunt van de Afrikanen'. Is dat enkel het standpunt van de diaspora of gaat dat breder?

U heeft het eveneens gehad over de *nécessité d'un travail de mémoire*. Dat is volgens u belangrijk, zeker via het onderwijs. Voor iedereen die mee was op de missie is dat ook heel duidelijk. Dat kwam immers overal naar boven. Ik ben dus blij dat u daar ook nog eens op gewezen hebt.

Mijnheer Mudekereza, u bent directeur van het Centre d'art Waza. Ik heb begrepen dat u daar enkel samenwerkt met Franstalige universiteiten. Is dat ook zo voor de artistieke partners? Hebt u dus enkel met Franstalige artistieke partners samengewerkt of ook met Nederlandstalige?

U had het ook over het feit dat artistieke projecten cruciaal zijn om de band te versterken. Mevrouw Cishahayo zei dat ook.

U sprak over cocreatie, copromotie en coproductie. Bedoelt u dan dat artiesten uit Congo, Burundi en Rwanda alleen naar België zouden komen of zou er ook samen kunst kunnen worden geproduceerd door Belgen, Congolezen, Rwandezes, Burundezes en andere Afrikanen in Congo, Rwanda en Burundi? De delegatie van de commissie heeft een aangenaam bezoek gebracht aan het Centre Wallonie-Bruxelles in Kinshasa, waar we hebben vastgesteld hoe goed de samenwerking verloopt. Kan die volgens u worden uitgebreid en in welke richting zou die uitbreiding evolueren?

Ik herinner me een paar korte belangrijke quotes uit de betogen van de sprekers. De heer Landmeters zei dat arrogantie vervangen moet worden door een cultuur van nederigheid. Ik neem aan dat we die uitspraak alleen maar kunnen onderschrijven.

De heer Donge zei dat er nieuwe samenwerkingsmogelijkheden bestaan. We moeten ons daarvoor meer op de toekomst richten in plaats van naar het verleden te kijken. Hij zei echter ook dat men het verleden moet begrijpen om aan de toekomst te bouwen. We houden dus graag rekening met het verleden.

Mijnheer Charlier, u sprak over een continue stijging van de discriminatie. Hebt u daar een omstandige of gerichte verklaring voor? Momenteel komen er veel Burundese vluchtelingen via Servië naar België. Komen zij naar België omdat ons land een koloniale link heeft met Burundi? Of heeft het eerder te maken met de diaspora, die uit meer dan 5.000 mensen bestaat? In welk tijds kader is die Burundese diaspora in België aangekomen? Ik wil dat graag weten, aangezien dat een zeer actuele kwestie is. Ik neem

aan dat mijn collega's dat ook willen weten.

De voorzitter: We geven het woord aan de sprekers in dezelfde volgorde als die waarin zij hun uiteenzettingen hebben gedaan. Ereambassadeur Swinnen mag beginnen.

Johan Swinnen: Dank u, mijnheer de voorzitter. Ik zal pogen geen aanzet te geven om het debat helemaal opnieuw te voeren en nog eens 3 à 4 vier uur van gedachten te wisselen. Er werden immers veel erg interessante vragen gesteld. Ik ben niet zeker of ik op alle vragen zal kunnen antwoorden, maar ik zal alleszins proberen dat beknopt te doen.

Wat de investeringen betreft, kan ik u zeggen dat dat voornamelijk een bevoegdheid van de Gewesten is. De federale overheid heeft echter ook een rol te spelen. Er zijn volgens mij namelijk twee dynamieken nodig om die terugkeer van investeringen in Congo en Afrika te begeleiden. Het gaat niet alleen om de terugkeer van Belgische investeerders, wat een dynamiek an sich is. Men kan toch niet, bij wijze van spreken, op de Grote Markt van Brussel roepen dat alle ondernemers weer naar Congo en Afrika moeten trekken, omdat er daar geld valt te verdienen? Winst maken is natuurlijk geen oneerbare drijfveer, maar onze ondernemers zijn zich er goed van bewust dat investeren gepaard gaat met de promotie van de rechtsstaat. Dat is de tweede dynamiek en die moet van Afrikaanse kant komen.

Een investeerder zal niet investeren als er geen rechtszekerheid is. *La sécurité juridique est une condition essentielle, qui attire les investisseurs.*

Daar schort het. Het schort aan Belgische kant aan voldoende kennis, interesse en misschien ook aan lef om te investeren. Investeren gaat immers ook gepaard met een zeker risico dat de ondernemers wensen te nemen.

Investeren gaat ook samen met een onderzoek naar de graad van rechtszekerheid die aanwezig is. Ik denk dat de federale overheid daar zeker een rol te spelen heeft. Ik heb het daarnet in mijn introductie gehad over het vermaledijde woord van conditionaliteit bij de samenwerking met de drie landen. We nemen dat woord niet meer zo gemakkelijk in de mond, maar we moeten die landen ondersteunen. Daarover moeten niet alleen onze diplomaten zich ontfemen, maar ook de civil society. Er zijn dus ook andere actoren die regelmatig, intensieve contacten hebben met die Afrikaanse landen om de rechtsstaat opnieuw leven in te blazen en de geloofwaardigheid van de ontwikkeling van die landen te ondersteunen. Ze kunnen de landen, indien die dat wensen, ook

begeleiden in dat proces.

De Nederlandse Coöperatie investeert bijvoorbeeld veel in dat begeleidingsproces in Rwanda en Burundi om de rechtsstaat te doen respecteren. Dat is dus zeker een rol voor de federale diplomatie, maar ook voor andere Belgische actoren die de Afrikaanse vrienden kunnen helpen en aanmoedigen om te zorgen voor de rechtszekerheid, de rechtsstaat en het respect voor de mensenrechten. De rechtsstaat en het respect voor de mensenrechten gaan immers samen.

U zegt dat uw gesprekspartners in Bujumbura, Kigali en Kinshasa niet zo veel gezegd hebben over de diplomatieke steun waar ik het over had. Mijn contacten – en ik denk dat ook Koning Filip daarop gezinspeeld heeft in zijn discours in Kinshasa – zijn echter wel te vinden voor een eventuele rol, begeleiding of een aanmoediging van België voor een dynamiek die terug vrede, stabiliteit en veiligheid brengt in Congo en in de regio van de Grote Meren. De Koning sprak niet over een specifiek initiatief, maar in heel algemene termen heeft hij wel over een mogelijke steun gesproken. De Koning zinspeelde vooral, maar niet exclusief, op de zeer ernstige toestand in Oost-Congo.

Zelfs indien jullie geen nota hebben genomen van enige aspiraties van de Afrikaanse autoriteiten, kunnen we er wel van uitgaan dat België en de Belgische diplomatie over voldoende vertrouwen beschikken in die landen om eventueel een denkoefening te maken of initiatief te nemen. Dat kan bijvoorbeeld in de schoot van Europa. Waarom zou de Europese diplomatie, enigszins aangespoord door de Belgen, geen denkoefening kunnen maken over wat Europa zou kunnen doen om die regio opnieuw tot bedaren te brengen en er voor vrede te zorgen? Ik spreek mij bewust in voorzichtige termen uit.

Ik heb het ook gehad over twee heel belangrijke principes van internationaal recht: respect voor soevereiniteit en voor territoriale integriteit. Daarmee moeten we heel ernstig begaan zijn. Ik heb het dan inderdaad onder andere over Oost-Congo. Ik sluit niet uit, maar ik ben al lang met pensioen en geen actor meer in deze, dat aan Belgische zijde, de een of andere diplomaat of politicus erover begint na te denken en een bepaalde rol zou kunnen suggereren.

Wat de heer Aimé Mpane zei, is toch belangrijk. Na het lezen van zijn interview heb ik tijdens een ontmoeting met hem een zeer interessant gesprek gehad, toen hij het begin van het jaar in Brussel zijn

werken tentoonstelde in de Koninklijke Musea voor Schone Kunsten in Brussel. Wat hij zei, getuigt van gezond verstand. Ik zal niet beweren dat alle Congolezen dezelfde denkwijze delen, maar ik vind wel dat we met die mening rekening moeten houden.

Ik keer even terug naar die structuur, waarover ik het had. Na twee jaar luisteren naar experts, politici, diplomaten en het maatschappelijke middenveld in hoorzittingen, zullen zeer veel interessante ideeën en ambities aan bod zijn gekomen. Ik ga ervan uit dat de commissie met zeer degelijke, doordachte en gerijpte aanbevelingen zal komen. Hoe zal men die kanaliseren en inventariseren? Ik kan me goed voorstellen dat er in de commissie wordt opgeroepen om een instrument of een structuur te vinden om al die inzichten samen te brengen en zo de dynamiek, het momentum levend te houden. Ik kan me niet uitspreken over de manier waarop dit zou moeten gebeuren. Ik denk dat de commissieleden wijs genoeg zijn om concrete voorstellen daarvoor te doen.

Ik zal nu de vragen van de heer Van der Donck beantwoorden. Ik vond uw vraag over het racisme zeer belangrijk.

Ik heb zelf ergens publiekelijk geschreven of gezegd dat racisme niet alleen te maken heeft met kolonisatie. Er zijn ook vormen van racisme waarbij geen koloniaal complex of trauma aanwezig is. We kennen immers het racisme tussen Afrikanen. Ik overdrijf niet, ik vind niets uit. Ik heb immers zelf meegemaakt hoe sterk de uitdrukkingen van racisme kunnen zijn van Noord-Afrikanen tegenover Afrikanen ten zuiden van de Sahara. Er bestaat ook racisme tussen Congolezen. Ik spreek zelfs niet over racisme tussen Burundezen en Rwandezen. Onder mekaar heerst er haat, puur racisme. Ik ben het dan ook helemaal eens met uw opmerking dat racisme niet mag worden herleid tot een gevolg van koloniale toestanden.

Wat het onderwijzen van de geschiedenis betreft, vreest u dat we de slinger zouden laten doorslaan naar de andere kant. We moeten de geschiedenis enigszins herschrijven in de zin dat we vaststellen dat kolonialisme ook een propagandaoefening was. Het onderwijs over de koloniale geschiedenis was propagandistisch getint, was zeer positief en euforisch over onder meer de beschaving die werd gebracht. De slinger kan natuurlijk ook doorslaan. Daar moeten we voor opletten. Ik vraag dus nuancering en een doorgedreven en volgehouden inspanning om de volledige waarheid te kunnen ontdekken. Daarom moeten we revisionisme niet vrezen.

De geschiedenis, de geschiedschrijving vraagt om revisionisme. De geschiedenis blijft leven in de geschiedschrijving. De geschiedschrijving kan worden aangespoord om bepaalde historische interpretaties, en zelfs historische feiten, te herbekijken en te herbestuderen. Die eerlijkheid zouden wij aan de dag moeten leggen, en niet alleen onze wetenschappers, maar ook onze maatschappelijke en politieke verantwoordelijken zouden die eerlijkheid moeten kunnen opbrengen.

De Belgische nationaliteit – of nationaliteit tout court – mag niet zo gemakkelijk worden prijsgegeven, geoffreerd of gegund. Ik zou veeleer pleiten voor een grotere mobiliteit. Zo heb ik het ook in mijn introductie gezegd: meer mobiliteit, meer uitwisseling, meer verplaatsingen. En niet alleen mobiliteit om te reizen, maar ook om te verblijven in het bevriende land, zonder dat er daarom automatisch moet worden geijverd om de nationaliteit te verwerven. Er zijn uiteraard bepaalde praktijken, zoals gezinshereniging, waarbij het toekennen van de nationaliteit gefaciliteerd zal moeten worden.

Ook voor braindrain moet enigszins uitgekeken worden. Daarom pleit ik ook voor samenwerking.

Ik pleit voor samenwerking, want de braindrain en de druk op migratie zullen sterker worden. Naast politieke vluchtelingen en economische migranten, zal er in de toekomst ook een massale stroom klimaatvluchtelingen zijn ten gevolge van de klimaatverandering. Daarom moeten we zorgen voor de versterking van onze samenwerkingsverbanden. We moeten ook een stevige inspanning doen om een aandeel van 0,7 % voor de officiële internationale ontwikkelingssamenwerking te bereiken. Er is echter nog veel meer nodig, zoals investeringen voor zoveel mogelijk ontwikkeling ter plaatse om de migratie en de braindrain af te remmen.

Mijnheer Defossé, wat de *pensée unique* betreft – waar u zelf dagelijks mee in contact komt, of niet? – spreekt de Amerikaanse schrijver Hochschild over 10 miljoen slachtoffers van de genocide onder Leopold II.

Vous connaissez son livre. Bon, je connais la réaction d'une très grande experte de l'histoire du colonialisme et des découvertes coloniales, Barbara Emerson, qui estime que les chiffres de M. Hochschild, les 10 millions de victimes du génocide commis, ou autorisé, par Léopold II, ne sont que de la foutaise. C'est une historienne très réputée qui met en doute le sérieux avec lequel M. Hochschild estime être autorisé à parler de

10 millions de victimes.

Ik zeg nu niet dat dat niet klopt. Ik stel wel vast dat dit cijfer door velen – niet alleen door Barbara Emerson, maar ook door andere experts en wetenschappers – gecontesteerd wordt.

Ik weet niet of jullie in Kigali de Belgische verantwoordelijkheid over de genocide hebben besproken. Ik hoor de president namelijk regelmatig spreken over de Belgische verantwoordelijkheid. Het gaat dan inderdaad over de verwijzing naar de etnische origine op de identiteitspapieren, maar ook over de sociale revolutie van 1959 die de Hutu's aan de macht heeft gebracht. Dat gebeurde nog tijdens de voorgedijperiode, dus met de steun van de Belgen. Uit deze geschiedenis wordt dan geëxtrapoleerd dat de Belgen verantwoordelijk zouden zijn voor de genocide.

Heel wat waarnemers en verantwoordelijken, vooral uit Afrikaanse hoek, maar ook van bij ons, zeggen eveneens dat de Belgen niet alleen de etnische tegenstellingen hebben benut en geëxploiteerd, maar ze hebben ze zelfs uitgevonden. Dat is het *pensée unique* dat bij een aantal mensen leeft. We moeten daar tegenin gaan.

Ik zal nu nog iets zeggen over het discours van Koning Filip.

Men moet ook rekening houden met de wensen van de Afrikanen. In Congo is het discours van koning Filip – ik kan mij vergissen, maar dat is de indruk die ik heb – zeer positief onthaald. Hij is heel ver gegaan. Hij sprak in zijn brief twee jaar eerder reeds over diepste spijt.

Hij heeft geen excuses aangeboden, zo ver zijn we niet of nog niet. Ik vind wel dat er al excuses kunnen bevestigd worden met betrekking tot bijvoorbeeld het probleem van de metissen. Dat is ook al gebeurd door de eerste minister. Als de Koning zich daarover blijft uitspreken, zal het gaan over excuses voor specifieke vergissingen. Ik wil er dus niet voor pleiten dat de Koning nog verder moet gaan en algemene excuses moet aanbieden. Wij moeten dat niet uitsluiten, maar in de huidige stand van zaken heeft zijn discours mogelijk gemaakt dat er een debat is, dat er een uitwisseling is, dat er naar elkaar geluisterd wordt. Dat is al een heel positief gegeven en wij kunnen ons daarover positief uitdrukken.

Ik kom dan tot de anachronismen. Ik ben het met u eens.

Als we het hebben over anachronismen en contextualisering, zijn er bepaalde waarden die wij vandaag koesteren, die destijds minder van tel waren. Dat is een vaststelling, maar ik ben het ook eens met wat u zegt. Dat wil niet zeggen dat er destijds geen hevige kritiek was op bepaalde misbruiken, wanpraktijken en gruwel waaraan men zich schuldig maakte in de *Etat indépendant du Congo* en nadien tijdens de Belgische kolonisatie. Dat moeten we niet onderschatten en dat is een nuance die zeker moet worden aangebracht en een redenering die moet worden aangevuld. Het is goed om dat te zeggen, maar dat betekent niet dat er destijds helemaal geen kritiek werd geuit op de mistoestanden die er plaatsvonden.

Mijnheer Van Hees, ik heb niet gepleit voor neokolonialisme, integendeel. Heel mijn betoog is erop gestoeld om het neokolonialisme dat vandaag nog bestaat tegen te gaan. Daarom moeten we bouwen aan een heel stevige, mature relatie, waar we dat kunnen benoemen en bespreken. Ik weet dat er ook in de Rwandese genocide belangen van multinationals speelden.

Ik heb niet een keer, maar verschillende keren geschreven en gezegd dat het verhaal van de genocide nog niet al zijn geheimen heeft prijsgegeven. Ik heb het over de rol van Habyarimana, Kagame, de Belgen en de Amerikanen. We moeten niet alleen het proces maken van Europa en van de verschillen tussen de Fransen en de Belgen, maar ook van de Amerikanen. Als we het proces maken van de internationale gemeenschap mogen we echter ook niet vergeten dat de eerste verantwoordelijken de Rwandezers zelf waren. Dat staat als een paal boven water. Ook in de mijnbouw in Congo en elders in Afrika spelen neokoloniale belangen mee en ik zal de eerste zijn om inspanningen aan te moedigen die dat allemaal proberen te achterhalen.

Dan maak ik een sprong naar wat u zei over minister De Gucht. Ik heb hem nooit betrap op enige *connivence* met neokoloniale belangen. Hij zou Pierre Chevalier, de medewerker van Georges Forrest, even naar de Veiligheidsraad hebben gestuurd. Ik wist dat niet. Ik heb dat van u vernomen. Hij zou deel hebben uitgemaakt van een delegatie, maar of dat dat veel zegt over de verantwoordelijkheid die Pierre Chevalier daarin draagt, weet ik niet. Ik weet ook niet of dat veel zegt over de verantwoordelijkheid die Pierre Chevalier in de context van het imperium van Georges Forrest heeft gespeeld.

Ik weet wel – en ik zal nu geen definitief oordeel over George Forrest vellen – dat hij als

investeerder in Congo over veel geloofwaardigheid beschikt. Ik maak er geen heilige van of een man die over de hele lijn een propere lei heeft, maar ik weet wel dat zijn volgehouden investeringsbeleid en -inspanningen door heel wat Katangezen en Congolezen wordt geapprecieerd.

U hebt het ook over multilateralisme. Het ging echter over de multipolaire wereld. Als de Amerikanen vandaag de indruk geven dat zij een rol willen spelen in een unipolaire wereld, moeten we daar andere plannen tegenoverstellen. Ik had het ook over de diplomatieke tekentafels waarop andere plannen ontwikkeld worden. De Chinezen, de Russen en de Amerikanen zijn daar allemaal mee bezig, maar waar staan wij, de Europeanen?

Ik zie belang en misschien zelfs heil in een dynamisering. Ik spreek daarom ook over een *window of opportunity*. We moeten dat venster wagenwijd openzetten met zicht op Afrika. Een Afrikaans-Europese as zou mooi zijn. De Afrikanen zijn immers onze rechtstreekse burens. Als we in de multipolaire wereld iets willen betekenen, hebben we er misschien belang bij om met de Afrikanen die dynamiek definitief te herlanceren.

Ten slotte slot kom ik nog tot mijn antwoord aan Gizenga. Ik denk dat ik dan ongeveer klaar zal zijn.

Je l'ai remercié de la confiance qu'il m'a manifestée. "Je vous remercie, monsieur le premier ministre, de la confiance que vous me témoignez. J'en suis très fier. Comme ambassadeur de Belgique, je m'en réjouis et je m'en félicite. Mais ne retournons pas l'histoire! Ne mettons pas le monde à l'envers! C'est au Congolais, aux Africains de construire leur avenir, de prendre en main leur destin, de prendre leur responsabilité. Nous sommes là pour vous encourager, pour vous accompagner éventuellement et si vous le souhaitez, pour vous aider. Mais les premiers responsables, c'est quand même vous. Ne dites pas que vous nous invitez à venir vous recoloniser."

C'est ce que je lui ai dit. C'était une conversation extrêmement agréable, très ouverte et très positive.

Mijn excuses, mijnheer de voorzitter. Ik ben toch in de val getrapt om het tweede deel van het debat wat langer te maken.

De **voorzitter**: Dat is dankzij de heel goede vragen van mijn collega's. Ik geef nu het woord aan professor Licata.

Laurent Licata: Merci monsieur le président, je

vais essayer de répondre dans l'ordre des questions qui me concernent. Monsieur Van der Donckt, vous demandiez si, sans ce passé, il n'y aurait pas eu de racisme. Est-il correct de tout réduire au passé colonial? Je ne pense pas que ce soit le propos, en tout cas je ne l'ai jamais compris comme ça.

Je pense qu'il y a un lien très particulier entre le passé colonial et le racisme. Le racisme a sans doute été inventé dans sa version actuelle pendant le colonialisme ou en tout cas l'esclavagisme et puis le colonialisme. Il a même été théorisé dans ce contexte-là, en partie. Ensuite, il participe au phénomène auquel nous assistons et que M. Charlier a décrit. Cela ne veut pas dire qu'il s'y réduit. J'appartiens à une discipline où on a montré que catégoriser les gens sous n'importe quel critère, même en tirant à pile ou face, suffit à créer de la discrimination, à un niveau tout à fait minimal. Ici, on parle d'autre chose. On parle de racisme qui peut se répercuter dans des attitudes entre les individus, mais aussi au niveau systémique, comme M. Charlier l'a rappelé, et qui touche des personnes dans différents domaines de leur existence.

Je ne pense pas qu'on doive tout réduire à cela. On peut trouver du racisme envers des catégories qui n'ont pas été colonisées, ou qui n'ont pas été colonisées par nous. Néanmoins, laisser tomber cette dimension-là est à mon avis une grave erreur, car cela crée quelque chose de très spécifique par rapport aux populations qui ont été colonisées et qui vivent dans notre pays, par exemple. Cela légitime, à mon sens, que l'on en tienne compte quand on lutte contre le racisme envers les Afrodescendants. Ce n'est pas le même type de racisme qu'à l'égard des Maghrébins ou des Turcs.

Vous avez aussi remarqué que, dans une de mes études, les échantillons d'Africains étaient des données récoltées en Afrique, et non dans la diaspora. Ils s'identifiaient à leur pays et il y avait un lien entre cette identification et leurs attitudes envers le colonialisme. C'est vrai. Je ne tiens pas à prendre position dans un débat concernant l'octroi de la nationalité. Cela ne me semble juste pas pertinent parce que, d'abord, on a affaire à des personnes qui ne sont pas candidates à l'immigration et, même si c'était le cas, le fait de s'identifier à son pays et de pouvoir s'intégrer dans un autre pays ne sont pas incompatibles.

Des tas de recherches le montrent: le maintien culturel et l'adoption culturelle sont deux dimensions différentes. On peut faire les deux à la fois!

À la question de M. Delacroix de savoir si au niveau international, tous les pays font le même type de recherches ou si c'est particulier à la Belgique, sachez que des recherches de ce type sont menées aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, beaucoup moins en France et un tout petit peu moins en Italie. Cela se fait un peu partout. Cela a commencé dans les années 2000 et cela s'est accéléré sous l'impulsion des mouvements sociaux et décoloniaux attirant l'attention davantage qu'ils ne le faisaient, il y a encore quelques dizaines d'années.

M. Defossé me demandait ce que l'on entendait par sentiment de culpabilité. Vous disiez que la responsabilité pourrait être un autre candidat pour se positionner. En termes psychologiques, les émotions et les perceptions sont différenciées. Je vois la responsabilité comme une perception: « je perçois que nous avons commis quelque chose de négatif à l'égard d'un autre groupe ». Alors que la culpabilité, qui est collective, est le corrélat émotionnel de la perception de responsabilité. Même individuellement, si vous percevez avoir fait du mal à quelqu'un, si vous n'arrivez pas à vous défendre contre l'émotion que vous n'avez pas envie de ressentir, vous ressentirez probablement quelque chose qui ressemble à de la culpabilité qui pourrait être le moteur d'une action réparatrice. Je le vois comme cela.

Ceci dit, on peut considérer que faire la promotion de la culpabilité n'est pas forcément une bonne idée et en cela, je vous rejoins. Il faut plutôt travailler sur la responsabilité ou sur la culpabilité telle que M. Vincke la citait plus tôt, dans le sens d'une responsabilité politique et non pas celle qui enferme.

Par ailleurs, il faut différencier culpabilité et honte. Certains ont étudié le sentiment de honte collective. La honte collective vous enferme. Elle vous donne l'envie de disparaître. Votre identité est entachée ce qui fait que cela vous empêche d'aller vers l'autre et de réparer. La culpabilité vous permet de réparer. C'est la raison pour laquelle de nombreux chercheurs avant moi se sont déjà penchés sur cette émotion-là.

Vous me demandiez si mes recherches prouvaient le lien entre propagande et racisme.

Malgré les limitations en termes d'échantillons, de méthodologie, etc., qui nous empêchent de généraliser à toute une population, je pense que les deux études que nous avons menées sur ce thème montrent qu'il est possible d'établir un lien. Ceux qui croient plus en l'exploitation expriment moins de racisme; ceux qui retiennent davantage

le développement en exprimant plus. Cela veut-il dire que c'est à cause de la propagande coloniale? J'en ferais l'hypothèse, mais sans pouvoir le prouver, parce que je n'ai pas inclus de mesures concernant l'exposition à la propagande coloniale dans ces études. Il faudrait que j'en dispose pour pouvoir le prouver. Néanmoins, c'est compatible, parce que ce discours sur le développement figurait dans la propagande coloniale et était assorti d'une dérogation raciste des populations colonisées. Donc, cela va de pair. Cependant, je ne peux prétendre en apporter la preuve.

Par ailleurs, vous observiez que plus les personnes étaient éduquées et plus elles soutenaient les actions décoloniales. Cela ne signifie pas que toutes celles qui ne les soutiennent pas ne sont pas au courant de l'Histoire. Plusieurs configurations sont possibles. Bien entendu, des personnes connaissant bien mieux que moi l'histoire coloniale ne soutiennent pas la décolonisation. Il ne faut pas simplifier, mais les études de mes confrères de l'Université d'Anvers montrent qu'en moyenne, un lien existe. Sans doute est-ce parce que nous partons d'une grande ignorance et d'un héritage de la propagande coloniale tel que nous venons de l'évoquer.

Enfin, monsieur Van Hees, vous m'avez demandé de développer un peu au sujet du racisme. Je pense l'avoir fait en partie. Je voudrais rappeler que je travaille comme psychologue social. Donc, mon unité d'analyse est l'individu. Nous avons pris des mesures au niveau des individus et de leurs attitudes - positives ou négatives. Racisme fort, racisme faible, etc. Cela ne veut pas dire que le racisme soit uniquement constitué d'attitudes interindividuelles. C'est aussi un système. Dès lors, quand on veut le combattre, on doit travailler à différents niveaux, et pas seulement sur le plan de l'éducation individuelle - cela ne suffira pas. Je vous remercie de votre attention.

Emmanuel Klimis: Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci pour toutes ces questions. Je reviendrai brièvement sur trois points.

Pour commencer, monsieur Van Hees, il se peut que je me sois mal fait comprendre. Je pense avoir précisément évoqué, au début de mon intervention, la responsabilité belge dans l'occurrence des conflits qui ont frappé les différents pays de la région, principalement, les plus visibles pour nous et qui en gardent les stigmates les plus graves dans les années 1990. Mais c'est une réalité quasi cyclique, sur une base décennale depuis l'indépendance.

Et c'est précisément de par cette responsabilité ou parce que la Belgique a contribué à forger ces contextes à travers le passé colonial - elle n'a pas été la seule mais elle a bien sûr contribué - que la Belgique ne peut pas, à mon sens, se permettre de se laver les mains de cette situation. Le travail de cette commission, entre autres mérites car il y en a plusieurs, offre aussi l'occasion de se rappeler de cela et de le rendre visible.

Pour préciser un peu ce que je voulais dire tout à l'heure, je pense avoir dit explicitement que là où l'instrumentalisation existe d'abord, c'est entre les communautés sur place, indépendamment de la question de la Belgique. J'entends par-là qu'aujourd'hui, vous trouvez une alternance au pouvoir. Je prends l'exemple du Burundi car c'est peut-être le plus vivace aujourd'hui, malheureusement, mais vous trouvez cela évidemment dans d'autres contextes. Vous savez que le parti au pouvoir, le CNDD FDD, n'a pas participé aux Accords de paix d'Arusha en 2000 et que ce sont d'anciens maquisards qui sont au pouvoir. On sait qu'il y a encore des logiques de maquis au sein du parti. On en a encore vu récemment l'illustration avec un changement de premier ministre un peu inattendu, avec des loyautés conflictuelles.

Quel est aujourd'hui l'enjeu, le discours qu'on entend? Aujourd'hui, les gens, nos interlocuteurs dans les universités et dans les lieux de pouvoir avec lesquels nous sommes en relation, nous disent: "Maintenant, c'est notre tour. Maintenant, c'est à nous. À nous, maintenant, les Mercedes, l'accès au pouvoir et l'accès aux ressources!" C'est un discours que j'ai entendu en tant que tel. Il transcende le clivage ethnique. Il y a une espèce de confusion ou une forme d'instrumentalisation entre le volet politique, c'est-à-dire les politiques partisans, et le volet ethnique, en disant "maintenant, c'est mon tour. C'est à ton tour de payer et c'est à mon tour d'avoir les ressources". Ce sont des collègues de générations différentes et d'affiliations politiques différentes mais pourtant de la même ethnie qui parlent entre eux.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut tenir compte de cette instrumentalisation. Il ne faut absolument pas l'ignorer. Il faut en tenir compte et ne plus jamais construire de relations avec ces collègues, ces partenaires dans ces différents pays qui excluraient un groupe pour quelque raison que ce soit. En effet, l'histoire tragique montre suffisamment qu'exclure un groupe, c'est donner et alimenter cette soif de revanche et cette frustration qui va créer des situations potentiellement tragiques. Voici pour le volet instrumental sur lequel je voulais insister.

J'ai effectivement parlé d'une forme d'instrumentalisation de la responsabilité de la Belgique. Attention! Il ne s'agit surtout pas de l'évoquer pour la balayer ou pour s'en dédire, comme peut-être vous semblez m'en faire le procès. C'est au contraire surtout et à nouveau pour en tenir compte. À mon sens, l'enjeu du travail de cette commission, ce n'est pas simplement solder de vieux comptes mais aussi penser au futur. S'il existe un double langage au Burundi aujourd'hui entre le discours qui peut être tenu face à la Belgique dans le cadre d'instances diplomatiques ou plus officielles, d'une part, et, d'autre part, un discours qui va stigmatiser l'ancien colon, ou le monde occidental de manière générale, dans la langue locale face aux populations qui sont moins éduquées et qui ne suivent pas de près les enjeux internationaux, c'est qu'il existe des enjeux multiples. C'est que la situation n'est pas binaire.

À mon sens, il faut absolument distinguer l'instrumentation de la colonisation belge par rapport au conflit et, aujourd'hui, une forme de discours de bouc émissaire. Ce n'est pas l'un ou l'autre évidemment. Les deux sont complémentaires. Ma conclusion principale par rapport à cela consiste donc à dire qu'il faut reconnaître la dimension politique de toutes les interactions entre la Belgique et ses interlocuteurs dans les trois pays de la région des Grands Lacs. Ces interactions nécessairement politiques sont malheureusement trop souvent masquées. Elles sont technicisées derrière des procédures, derrière la Coopération au développement pour ne prendre que cet exemple qui est celui que j'ai le plus étudié. Elles ne sont pas reconnues en tant que telles et je pense que cette absence de reconnaissance - je vous rejoins tout à fait - est évidemment dommageable à la construction de cette relation sur le long terme.

Une deuxième question porte sur les universités. Je suis professeur et, depuis 20 ans, je suis de près la coopération universitaire entre les universités de la Communauté française et les pays de la région des Grands Lacs. Je me suis occupé d'une partie des programmes en question. Je peux donc répondre partiellement aux interpellations à ce sujet de MM. Van der Donckt et Briers. Comme vous le savez, cette coopération universitaire existe de longue date dans la région. Il y a eu une suspension avec les conflits. Elle a repris au début des années 2000 d'abord avec le Congo et, puis vers 2003, avec le Burundi et le Rwanda. Il a fallu que des collègues dans les universités francophones de Belgique d'abord, puis flamandes - il y a quand même eu une coopération

flamande avec les universités du Burundi qui s'est achevée juste avant la crise sanitaire - se battent pour que cette coopération reprenne. Il a fallu se battre pour défendre l'idée dans nos universités face à nos interlocuteurs politiques qu'il était possible de créer une relation de coopération universitaire qui n'allait pas se retrouver à nouveau bloquée par une instrumentalisation ethnique de l'université, une université mono-ethnique exclusive, etc.

Des résultats ont partiellement été obtenus à cet égard en termes d'ouverture. C'est important de le dire. Ce lien existe et, pour répondre à la question de M. Van der Donckt, à mon sens, la fuite des cerveaux n'est pas un obstacle. Ce n'est pas quelque chose qui doit nous décourager. C'est une donnée dont il faut tenir compte. Et l'expérience existe depuis maintenant plus de 20 ans pour limiter cette fuite des cerveaux. Cela passe à la fois par une forme de responsabilisation individuelle des boursiers et des bénéficiaires de cette coopération qui vont s'engager à retourner au pays après avoir bénéficié de cette formation, mais elle existe surtout et avant tout avec les institutions partenaires qui s'engagent également à recruter les personnes qu'on forme et qui vont retourner au pays.

Il ne faut pas oublier que c'est une région du monde qui se caractérise aussi par un dynamisme démographique absolument ahurissant et que ce dynamisme démographique de ces pays à l'échelle globale trouve évidemment une traduction dans l'accès aux études primaires, secondaires et ensuite supérieures. Au Congo notamment, vous avez un ratio nombre de professeurs / nombre d'étudiants qui est plus de dix fois plus faible que ce que l'Unesco recommande comme moyenne à l'échelle mondiale. Cela a été étudié. Et on est évidemment encore très loin de ce qu'on a dans nos pays. Je serais donc d'avis de considérer l'importance de développer ces relations de coopération universitaires. Il n'en faut pas moins à cause d'un risque de fuite des cerveaux. Il en faut plus pour qu'il n'y ait pas davantage de fuite des cerveaux. Voici pour le deuxième point que je voulais aborder.

Quant à la question de l'arrivée par la Serbie, passé colonial ou diaspora, je laisserai bien sûr les responsables d'Unia y répondre aussi mais je voulais insister sur le fait que ce n'est pas mutuellement exclusif. Ce n'est pas soit, le passé colonial, soit la présence d'une diaspora qui justifie la présence burundaise en Belgique. C'est précisément les deux qui se nourrissent mutuellement. La diaspora burundaise est concentrée essentiellement sur la Belgique, la

France, le Canada et l'Allemagne. Il y a bien sûr un lien avec une présence de la diaspora. Il n'est pas étonnant que la Belgique soit le premier mais ce ne sont pas des catégories qui sont mutuellement exclusives.

Et voici, en exclusivité, un crash-test. Ce sera l'occasion de le vérifier dans les prochains mois. Cela fait maintenant quelques heures que le Burundi a conclu un accord de libre circulation sans visa avec l'Indonésie. Il y a eu un communiqué de presse en ce sens. Depuis aujourd'hui, semble-t-il, il y a la possibilité pour les citoyens indonésiens de se rendre au Burundi sans visa et vice-versa. Cela va-t-il créer un appel d'air vers l'Indonésie? Ce sera une façon de répondre à votre question.

Voorzitter: Guillaume Defossé

Président: Guillaume Defossé

Romain Landmeters: Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous remercie pour vos questions. Je vais également essayer de procéder dans l'ordre.

Monsieur Van der Donckt, si j'ai bien compris, votre question a trait au risque que l'historiographie ne bascule je ne sais de quel côté de la force. En fait, je ne comprends pas très bien de quel risque vous parlez. Je peux simplement vous rappeler que l'historiographie se construit sur un système scientifique basé sur le *peer reviewing* que vous connaissez probablement.

Le *peer reviewing* fait en sorte que, lorsque l'on soumet une publication à une revue scientifique – c'est également le cas pour l'histoire –, au moins deux spécialistes du domaine relisent ce travail et remettent une évaluation à ladite revue. Cela permet, par effet boule de neige, d'écartier les travaux considérés comme les moins sérieux au regard, s'il est question d'histoire, de la critique historique, des sources utilisées, du nombre de celles-ci, de leur provenance, de leur confrontation.

Il faut également préciser que l'historiographie belge, en tout cas pour ce qui concerne le passé colonial, a été très peu développée. On connaît les grands professeurs qui ont produit les premiers une histoire critique par rapport à la colonisation. On peut notamment citer Jean Stengers (ULB), Jean-Luc Vellut de l'Université Catholique de Louvain.

Cela dit, cette historiographie a connu un boum après notamment un des ouvrages de Jean-Luc Vellut intitulé "Les Mémoires du Congo" paru en 2005 autour d'une exposition au Musée de Tervuren. Elle s'est aussi élargie au niveau

international.

Maintenant, on n'a plus seulement des Belges qui travaillent sur l'histoire de la colonisation belge mais on a aussi un large nombre de chercheurs et de chercheuses qui viennent d'universités du monde entier, des États-Unis, d'Australie, évidemment du Congo, du Rwanda et du Burundi. Cette historiographie se complète et s'améliore. On peut faire un certain nombre de constats qui vous ont été présentés depuis le début de la commission et qui, dans les grandes lignes, sont présents dans le rapport.

Concernant ces constats, si on peut revenir à la question classique des dix millions de morts, je ne connais plus un seul historien ni une seule historienne qui défendra l'idée qu'il y a eu dix millions de morts au Congo. Plus aucun historien sérieux ne le pourrait. Si je puis me permettre, le livre que cite M. Swinnen date de 1979, c'est la biographie de Léopold II de Mme Barbara Emerson. Depuis, Mme Emerson n'a plus rien publié. Elle a bien écrit un article dans le *Guardian* critiquant le livre de Hochschild qui, à la base, est un journaliste. Aucun historien ni aucune historienne n'a défendu les chiffres de Hochschild. L'invitation que je peux faire, c'est de lire les historiens et historiennes mais aussi les critiques qui sont faites des autres sciences sociales et humaines qui mènent à cela.

On peut aussi, par exemple, montrer que des historiens et historiennes ont travaillé avec des démographes et que, concernant les chiffres les plus probables sur cette question, pour la répéter une énième fois, les hypothèses se situent entre trois et cinq millions de baisse de la population entre 1885 et 1930. Le démographe de l'UCL Jean-Paul Sanderson a démontré que ce ne sont pas uniquement les crimes qui ont été commis durant la période de l'OIC mais que c'est la conséquence de la colonisation dans son sens global. On constate une baisse de la population au Congo de manière très significative. D'ailleurs, les gestionnaires de la colonie durant les années 20 s'inquiètent très fortement du manque de main-d'œuvre notamment pour cette raison. Il y a eu un certain nombre de migrations forcées pour renforcer la main-d'œuvre dans les années 20 notamment avec l'explosion de la production du cuivre, qui est un exemple que je connais bien au Katanga et un besoin énorme de main-d'œuvre.

Dans la meilleure vulgarisation présentée qui s'appelle "Congo colonial", on retrouve l'exemple que je viens de citer, à savoir des historiens belges, congolais, burundais, rwandais, des spécialistes venus des États-Unis et de Grande-Bretagne.

C'est le meilleur livre que je pourrais conseiller pour le moment. Effectivement, cette recherche ne s'arrête pas. Elle continue d'apporter des précisions. Vous avez eu, durant la commission, l'occasion de constater les manquements de cette historiographie. Je suis bien évidemment favorable à ce que l'on creuse ce qui a été évoqué.

Sur la facilitation de l'obtention de la nationalité, tout comme M. Licata, je n'ai pas d'opinion avisée sur le sujet. Je constate en tant que chercheur qui a essayé de travailler avec le Congo, le Rwanda et le Burundi, sans parler du problème de la question de la Covid, que l'on arrive très souvent dans des colloques internationaux et pas seulement en Belgique (je suis allé à Edimbourg et à Oxford), où un grand nombre de chercheurs déjà reconnus par cette communauté de chercheurs pour leur travail sur la question sont bloqués aux frontières et payent des sommes faramineuses pour les traverser afin de présenter leurs travaux.

On peut promouvoir des moyens classiques qu'on utilise désormais (Teams, Zoom etc.). Néanmoins on sait - et ce n'est pas l'histoire mais la sociologie qui l'a démontré - que c'était dans les relations informelles que les chercheur(se)s trouvaient souvent les meilleures idées. C'est ce que je peux dire sur la question des nationalités. Pour terminer, le groupe – CReF/VLIR sur la décolonisation des universités belges, dont M. Licata et moi-même faisons partie, a remis des recommandations et une demande particulière aux recteurs des universités pour qu'une attention particulière soit donnée aux chercheurs étrangers en tablant sur une communication avec le département des Affaires étrangères pour l'octroi d'un visa.

Monsieur Defossé, dans un article que j'ai publié sur les étudiants congolais, rwandais et burundais à partir des années 1950, sur la base de mes premiers résultats, on voit qu'un certain nombre de ces élites qui sont passées par la Belgique ont été très rapidement investies de fonctions ministérielles ou de secrétariats d'État, ce qui correspondait à un commissaire général, ou un commissaire dans les gouvernements qui se sont formés après le gouvernement Lumumba. Pour vous donner un exemple, certains de ces étudiants étaient encore en train de passer la défense de leur mémoire dans les universités belges au moment où on leur a signifié qu'ils allaient devenir commissaires.

La génération qui est entrée dans ces gouvernements avait une moyenne d'âge en dessous de 30 ans. Il est clair que le poids est énorme pour la prise en main d'un État, avec toutes les conditions de l'échec de la décolonisation de

l'année 1960 qui ont été mises en évidence par mes collègues. Pour le transfert des différentes fonctions d'État, le poids était lourd et les responsabilités énormes. Je n'aurais pas voulu être à leur place!

Concernant le référentiel, il faudrait repartir dans une longue explication de tout le processus, aussi bien du côté néerlandophone que francophone, de création de programmes à partir d'un référentiel, qui correspond aux "*eindtermen*" du côté néerlandophone. Le processus de rédaction de ces documents est long et, après cela, les pouvoirs organisateurs actifs dans l'enseignement rédigent un programme plus étoffé sur la base et en tenant compte de ce référentiel. Effectivement, la suite du processus commence seulement au moment où on publie les référentiels. L'enjeu est que les réseaux d'enseignement souhaitent mettre leur patte sur les programmes et la vision qu'on peut donner de l'histoire de la colonisation.

En tant qu'observateur et relecteur final de ce référentiel du côté francophone, je peux dire que de mon point de vue et de celui d'un grand nombre de chercheurs et chercheuses des sciences sociales et humaines – il faut savoir que du côté francophone, cela a été le référentiel qui a été le plus contesté, réécrit et questionné – il y a un poids que l'on peut considérer important ou trop important des réseaux déjà au moment de rédiger le référentiel.

Cela m'amène aux autres questions. Cela crée une certaine insatisfaction de ma part, mais les personnes issues de l'inspection et certains membres représentants des réseaux ne sont peut-être pas au fait de l'historiographie récente non plus. Cela crée des incompréhensions quand, par exemple, on questionne le fait qu'on utilise encore "les grandes découvertes" comme terme pour définir la période de la fin du 15^e siècle et du début du 16^e siècle.

Pour faire le lien avec la question de M. Van Hees, l'historiographie a évolué au niveau de l'histoire de la colonisation belge et autre, mais elle évolue aussi dans le sens de ce qu'on appelle *connected history* ou *global history*. L'une des plus grandes revues d'histoire actuelle est le Journal of Global History. Dans ces revues, on met en évidence les connections qui ont eu lieu entre les différents empires, royaumes, régions du monde tout au long de l'histoire. À mon sens, ce courant n'est pas encore assez vulgarisé. Ce n'est pas un constat que je fais seul, mais cette vision des histoires connectées telles que la pratique Romain Bertrand n'a pas encore percolé dans le grand public.

J'ai pris l'exemple de Magellan, mais on pourrait en prendre d'autres, pour comprendre que grâce à ces histoires connectées et à la connaissance de l'histoire de mondes dont on ne nous a pas parlés et qu'on connaît très peu – puisque l'historiographie est aussi éminemment occidentale – des calculs ont été faits et je pourrais essayer de retrouver des articles qui font le point sur ce sujet, on a produit énormément d'histoires nationales et énormément d'histoires nationales occidentales dans les grandes revues internationales depuis les années 1980.

La place que laissent ces grandes revues à l'Histoire des autres continents – asiatique, africain ainsi que latino- et centre-américain – est en train de s'étendre, alors qu'elle avait été plutôt dénigrée. Le fait que des Histoires se développent et relient celles qui viennent de l'Occident avec l'Afrique et l'Asie nous invite à nous rendre compte que les grands mythes belges – et, plus généralement, européens – doivent être, à tout le moins, nuancés et, parfois, complètement déconstruits. C'est la raison pour laquelle j'avais terminé en citant cet extrait de Romain Bertrand relatif à Magellan, mettant en évidence qu'on avait glorifié ce dernier, alors que son entreprise était commandée et qu'il s'agissait avant tout d'un militaire, plutôt qu'un grand curieux du monde.

L'eurocentrisme commence par là, en laissant de la place à la connaissance de l'Histoire des autres continents. Nous pourrions en parler longuement. À ce titre, je renvoie à un livre très pédagogique de Karel Van Nieuwenhuysse – car il est trop modeste pour l'avoir mentionné –: *Eurocentrisch denken voorbij*. Il y a une série d'exemples qui peuvent être enseignés aux élèves du secondaire pour mettre en évidence les connexions entre ces différents mondes à diverses époques. Je vous remercie de votre attention.

Raoul Donge: Quelle était encore la question, s'il vous plaît?

Jan Briers (cd&v): J'avais seulement confirmé votre propos. Ce n'était pas vraiment une question.

Raoul Donge: Monsieur le président, je n'ai rien à dire.

Le président: Très bien! Merci, en tout cas, d'être resté jusqu'à présent!

Patrick Charlier: N'est-il pas limité de parler du passé colonial? Oui évidemment, le racisme a d'autres sources et fondements que le passé colonial cependant, une commission traitant du passé colonial ne peut pas ne pas parler de

racisme et de racines aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle j'en ai parlé. Il est évident que les moteurs du racisme (individuels, systémiques ou structurels) sont autres.

Je peux vous citer cette anecdote: J'ai eu la chance et le privilège de faire des missions dans les années 2000 pour le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme pour les Nations Unies avec Doudou Diène, rapporteur spécial des Nations Unies pour les formes contemporaines de racisme à l'époque.

Il n'est pas quelqu'un que l'on peut accuser d'être complaisant sur le passé colonial et l'occidentocentrisme etc. J'ai été en Afrique avec lui. Face à un public de personnes exclusivement africaines (en Guinée et au Togo) où l'on parlait de racisme et où tout le monde disait "oui, la colonisation etc." lui, comme Sénégalais, répondait "Arrêtez de vous plaindre parce que le racisme est aussi une affaire intra-africaine". Il parlait du tribalisme et renvoyait à des exemples très concrets: le sort des pygmées, les albinos complètement stigmatisés. Il renvoyait la responsabilité de comportements de mépris, d'hostilités et de violences intra-africaines (aussi). C'est une réalité qu'il mettait en avant sans problème.

Une autre raison liée à la stigmatisation des personnes afro-descendantes est non pas liée au passé colonial mais à l'esclavagisme sur toute une partie de l'histoire. Ce n'est pas le mandat de votre commission mais au niveau mondial, quelque chose pèse dans l'histoire par rapport à la perception et au sort des Afro-descendants.

La question du folklore, de la ducasse d'Ath. On sait combien il est difficile de faire changer, évoluer les pratiques culturelles. Ce sont des choses qui sont viscéralement ancrées.

Nous avons l'approche et la conviction que ces pratiques ne peuvent être changées qu'avec les communautés concernées. Quand je parle de communautés, je pense aux communautés locales.

Vous avez expliqué qu'il y avait eu une évolution au niveau de la ducasse d'Ath. Cela n'avance pas suffisamment. Mais, selon moi, à termes, la réflexion qui est en cours va mener à une évolution de cette pratique.

Je ne parlerai pas ici du carnaval d'Alost. Dans le rapport sur les discriminations afrodescendantes, il est fait état d'initiatives qui ont été prises notamment en Flandre et aux Pays-Bas pour changer la figure du Zwarte Piet – il y a le

Pieterpact –, pour faire évoluer ce personnage. Il n'est pas question de le supprimer ou de l'interdire mais de le faire évoluer d'une manière ou d'une autre. Cela se fait avec les personnes qui ont ces pratiques culturelles et pas contre elles. Si on le fait contre elles, il y aura un clash qui mènera probablement à plus de polarisation. On a vu ce qui s'est passé à Alost lorsqu'une année, il y a eu un char clairement à caractère antisémite. L'année suivante, la ville d'Alost a dit que puisqu'on voulait l'en exclure, elle se retirait elle-même de l'UNESCO car elle voulait être libre. Et on a assisté à une multiplication d'incidents à caractère antisémite. Il faut donc travailler avec les communautés. Notre approche est, en effet, de travailler en favorisant le dialogue et en organisant des rencontres avec les différentes parties prenantes. C'est ce à quoi on s'emploie à Ath. Je suis, d'ailleurs, invité à une réunion à Ath, dans le courant du mois d'octobre, pour continuer à avancer dans cette réflexion.

Le monitoring socioéconomique constitue, en soi, des statistiques ethniques. Celles-ci sont autorisées et possibles tant que l'on garantit l'anonymisation. On peut donc aussi faire des statistiques ethniques à partir du moment où une entité comprend suffisamment de personnes pour que celles-ci ne puissent être identifiées. Il y a des villes, comme c'est le cas de Gand et d'Anvers, qui ont fait une photographie de leur personnel communal, du personnel de leur CPAS, de leur personnel de police, etc. pour voir quelle était la diversité ethnique de leur personnel de manière à pouvoir mener des politiques amenant plus de diversité et avoir une composition reflétant plus la diversité de la population.

De ce point de vue, parce qu'on reçoit beaucoup de demandes, on a développé un outil que vous trouverez sur notre site internet qui s'appelle le *Monitoring de la diversité: do it yourself!* C'est un petit outil destiné aux entreprises, aux services publics, aux organisations qui veulent faire un monitoring de leur personnel sur la base de l'origine ou sur d'autres critères et qui donne deux grandes pistes. La première, c'est l'exploitation de données administratives existantes en les croisant, sous réserve de l'avis de l'Autorité de protection des données. L'autre mécanisme est quelque chose qui est moins pratiqué chez nous sur un plan culturel. C'est plus anglo-saxon. C'est l'autodéfinition et pouvoir faire du comptage par autodéfinition. On donne donc les avantages et inconvénients de ces différentes pistes pour pouvoir faire ce type de monitoring.

M. Van Hees posait la question des élèves d'origine africaine qui étaient en retard et qui, par

ailleurs, sont surdiplômés. C'est une des deux questions auxquelles je n'ai pas de réponse. Je n'ai peut-être que des hypothèses qui doivent être confirmées. Une des hypothèses, c'est que ce n'est pas parce qu'on a raté une année en secondaire qu'on n'a pas nécessairement un parcours qui fonctionne bien en supérieur. Il y a beaucoup d'exemples de personnes qui ratent un ou deux ans et qui, ensuite, ont un beau parcours.

C'est peut-être aussi le fait que les cohortes ne sont pas les mêmes. Ceux qui se retrouvent relégués dans des filières au profil technique ... Je suis tout à fait d'accord que ce n'est pas une stigmatisation de ces filières-là mais on sait que notre organisation scolaire est telle. Ceux qui sont surdiplômés sont des personnes qui ont d'autres parcours et notamment peut-être des diplômes dans les pays d'origine et qui viennent étudier ici. Ils viennent faire des parcours et sont diplômés et surdiplômés. Ce sont des hypothèses. Je ne dispose pas de données chiffrées. Je veux donc être prudent.

De même, sur la question des réfugiés burundais, depuis 2013, l'ancien Centre pour l'égalité des chances est scindé entre un Centre fédéral Migration (Myria) et nous. Nous nous occupons des discriminations. Là, on est sur les questions de migration qui relèvent de Myria. Je ne suis donc plus les questions des flux migratoires et des routes de migration. Je ne peux qu'abonder dans le sens de M. Klimis, c'est-à-dire qu'effectivement, on voit, au niveau mondial, que les proximités historiques qui existaient notamment entre les anciennes colonies et les métropoles génèrent des flux en raison de ces liens historiques, des liens personnels, des diasporas, etc. Mais je ne sais pas donner de réponse directement sur les Burundais qui arrivent maintenant.

Le président: Monsieur Charlier, je vous remercie et me tourne vers les collègues. Si personne ne souhaite intervenir, je prendrai la parole car quelque chose m'a titillé. Je reviens sur cette histoire de pensée unique.

Guillaume Defossé (Ecolo-Groen): Je souhaite répondre par rapport à la notion de pensée unique, qui me met toujours mal à l'aise. Dans cette commission, nous avons entendu des personnes qui ont des pensées multiples sur notre passé colonial. Je ne vois pas comment on peut ici évoquer une pensée unique. Je n'y vois que de la pensée, voire des pensées, que nous avons pu mettre en concurrence, que nous avons pu échanger. Quand il est question de pensée unique, il s'agit généralement de personnes qui ne sont pas d'accord avec nous. Je pourrais par exemple

déclarer que la pensée unique est celle des gens qui affirment que la colonisation n'a entraîné que des bienfaits. L'argument n'est donc à mon sens pas très pertinent. J'entends toutefois le risque que vous avez évoqué.

Même chose concernant le discours du Roi, dont vous avez dit qu'il avait été plutôt bien accueilli par la population congolaise. Lors de notre visite de travail, des personnes l'ont confirmé, mais nous avons aussi rencontré des gens qui n'y avaient pas trouvé les excuses qu'ils attendaient, et même des gens ne comprenant pas l'intérêt de ce qu'il avait dit. Il y a donc de tout.

S'agissant des résistances, peut-être trop peu nombreuses à l'époque, se pose à nouveau la question de l'accès à l'information sur ce qui se passait sur place. S'ils avaient été mieux informés, peut-être les gens auraient-ils fait preuve de plus de résistance.

Monsieur Charlier, je vous invite volontiers dans ma famille pour échanger sur la question du folklore. Un petit coup de pouce de temps en temps me serait fort utile! Vous n'êtes pas favorable à l'interdiction généralisée, mais j'ai quant à moi le sentiment que plus on consent à un cas particulier, plus le risque de voir apparaître des tensions est élevé. Je pense à une amie athoise et afrodescendante, qui depuis quelques années, en pleine Ducasse, est la cible de remarques racistes qu'elle n'avait jamais entendues avant, en raison de la polémique sur le Sauvage. Peut-être une vue d'ensemble, une interdiction générale, permettrait-elle d'apaiser ces tensions et de passer à autre chose? Mais j'entends l'argument et suis d'accord avec vous.

Patrick Charlier: La télévision locale a fait un reportage très nuancé, faisant intervenir des acteurs locaux, qui vaut la peine d'être vu.

Le **président:** Ainsi se clôturent 10 mois d'auditions, pendant lesquels environ 140 experts ont été entendus, ainsi que 130 personnes lors de notre visite de travail au Congo, Rwanda et Burundi. Nous avons beaucoup de matière pour nourrir nos réflexions et lancer les débats, qui commenceront la semaine prochaine.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 19.00 uur.
La réunion publique de commission est levée à 19 h 00.*